



CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2005

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 DECEMBRE 2005

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19 DECEMBRE 2005

ORDRE DU JOUR

- 1° - Etat n° 4 de régularisation des Autorisations Spéciales.
- 2° - Versement d'acomptes sur subventions au titre de l'année 2006.
- 3° - Octroi de l'indemnité de conseil allouée à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.
- 4° - Autorisation de passer un marché annuel de travaux de constructions d'entrées charretières, réfection de trottoirs et de petit entretien de la voie publique pour 2006.
- 5° - Extension du réseau de vidéosurveillance Place Saint-Louis, rue du Change et Place de la République.
- 6° - Avenant au contrat d'assurance « Flotte automobile » .
- 7° - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Metz et la Société d'Economie Mixte Locale « La Maison de la Lorraine à Paris » .
- 8° - Adhésion à l'Alliance pour le Climat.
- 9° - Détournement du réseau d'eau potable pour la mise à 2 X 2 voies de la RD 955.
- 10° - Autorisation d'établir l'assiette et de liquider la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.).
- 11° - Zone d'Aménagement Concerté René Cassin – Approbation du bilan financier définitif – Suppression de la ZAC.
- 12° - Mise en œuvre d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville.
- 13° - Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord (Boileau)/Woippy – Convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les différents partenaires du projet.
- 14° - Participation financière 2005 au centres aérés et colonies de vacances.
- 15° - Relations conventionnelles avec l'Amicale du Personnel Municipal.
- 16° - Tarifs municipaux pour l'année 2006.
- 17° - Rapports d'activités 2004 – Examen des rapports annuels des Délégations de Service Public sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable et les rapports de la CA2M, des SAEML de la FIM, de Somergie et de Metz-Technopôle.
- 18° - Décisions diverses sur les Marchés Publics.
- 19° - Rapports d'activité des services pour l'exercice 2004.

- 20° - Adhésion des communes d'Ars-sur-Moselle et d'Ay-sur-Moselle au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique (SIVT) du Pays Messin.
- 21° - Communication sur les Conseils de Quartiers des Cantons I, II, III et IV.
- 22° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 23° - Questions orales.

Question Orale n° 1, posée par Monsieur JEAN, Conseiller Municipal, concernant la stratégie municipale quant à l'avenir de l'UEM.

Question Orale n° 2, posée par Monsieur FOUCAULT, Conseiller Municipal, concernant la demande d'informations sur le projet de Centre de Rétention Administrative sur le territoire messin.

SEANCE A HUIS CLOS

- 1° - Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes.

Etaient présents :

M. Jean-Marie RAUSCH, Maire

Les Adjointes :

M. NAZEYROLLAS

M. JACQUAT (sort de 21 H 21 au point 14 à 21 H 26 au point 16)

M. KHALIFÉ (sort de 19 H 05 au point 12 à 19 H 09 au point 12 et de 21 H 11 au point 13 à 21 H 15 au point 13))

M. THIL (sort de 21 H 12 au point 13 à 21 H 16 au point 13)

- Mme GENET
- M. KASTENDEUCH (sort de 20 H 10 au point 12 à 20 H 15 au point 12)
- M. TRITSCHLER
- M. SCHAEFER
- Mme STEMART (sort de 19 H 01 au point 11 à 19 H 20 au point 12 et de 21 H 09 au point 13 à 21 H 24 au point 15)
- M. GREGOIRE (sort de 18 H 58 au point 10 à 19 H 00 au point 10 et de 19 H 56 au point 12 à 20 H 02 au point 12 puis de 21 H 02 au point 13 à 21 H 03 au point 13))
- M. DAMIEN (sort de 19 H 18 au point 12 à 19 H 29 au point 12)
- Mme APAYDIN-SAPCI (sort de 21 H 04 au point 13 à 21 H 07 au point 13)
- M. MARTIN (sort de 19 H 18 au point 12 à 19 H 29 au point 12)

Les Conseillers Municipaux :

- M. ALIN (arrive à 18 H 21 au point 5)
- Mme BECKER (sort de 21 H 05 au point 13 à 21 H 23 au point 15)
- M. BERTINOTTI (sort de 21 H 27 au point 17 à 21 H 31 au point 17)
- Mme BORI (arrive à 18 H 08 au point 2) (sort de 21 H 09 au point 13 à 21 H 13 au point 13)
- Mme COLIN-OESTERLÉ (arrive à 18 H 07 au point 1) (quitte à 21 H 05 au point 13)
- M. DAP
- M. DARBOIS (sort de 21 H 04 au point 13 à 21 H 06 au point 13)
- M. FOUCAULT (sort de 20 H 02 au point 12 à 20 H 10 au point 12)
- Mme FROHMAN (sort de 19 H 31 au point 12 à 19 H 42 au point 12)
- M. GRETHEN (sort de 21 H 30 au point 17 à 21 H 34 au point 18)
- M. GROS (sort de 21 H 18 au point 14 à 21 H 21 au point 14)
- Mme HELLENBRAND-GIRARD
- Mme ISLER-BEGUIN
- Mme JACOB
- M. JEAN (sort de 19 H 54 au point 12 à 19 H 57 au point 12)
- M. LAFRAD (sort de 21 H 04 au point 13 à 21 H 13 au point 13)
- Mme LUX (arrive à 19 H 45 au point 12)
- Mme MAIRE
- Mme MASSON-FRANZIL (sort de 20 H 25 au point 12 à 20 H 34 au point 12)
- Mme OLESINSKI (sort de 21 H 04 au point 13 à 21 H 08 au point 13)

- Mme PAULY (sort de 18 H 57 au point 9 à 18 H 58 au point 10 et de 21 H 05 au point 13 à 21 H 17 au point 13 puis de 21 H 21 au point 14 à 21 H 22 au point 14)
- M. PLANCHETTE (sort de 18 H 38 au point 6 à 18 H 42 au point 7 et de 19 H 09 au point 12 à 19 H 11 au point 12)
- Mme RAFFIN (excusée pour le début de la séance – procuration à M. THIL) (arrive à 18 H 42 au point 7)
- Mme ROEDERER (sort de 21 H 04 au point 13 à 21 H 08 au point 13)
- M. SCHWARTZ (sort de 21 H 15 au point 13 à 21 H 23 au point 15)
- Mme SPAGGIARI-MAHOU
- M. TIERCELIN
- Mme VERT (sort de 19 H 09 au point 12 à 19 H 14 au pont 12)
- M. VETTER
- Mme WOLFF (quitte à 21 H 04 au point 13)

Etaient excusés :

Les Adjoint :

- Mme THULL (procuration à M. KHALIFÉ)
- M. MULLER (procuration à M. TRITSCHLER)

Les Conseillers Municipaux :

- M. APELLE (procuration à M. KASTENDEUCH)
- Mme LEMOINE (procuration à M. DAP)
- M. MASIUS
- M. SAPAC (procuration à M. DAMIEN)
- Mme THILL (procuration à Mme VERT)
- Mme VIALLAT (procuration à M. JACQUAT)
- Mme WAGNER-PETITDEMANGE (procuration à Mme JACOB)
- Mme WORMS (procuration à Mme GENET)

Y assistaient également :

Monsieur JOUAVILLE, Directeur Général des Services
Madame METZINGER-NICOLAY, Directeur de Cabinet
Madame COTORNINI, Directeur Général Adjoint
Madame EBLINGER, Directeur Général Adjoint
Monsieur GENDRON, Directeur des Services Opérationnels
Monsieur STAEHLER, Chef de Service de l'Administration Générale
Mademoiselle CHEVALIER, Chef du Service Protocole

Etaient excusés :

Monsieur CHARTÉ, Directeur Général Adjoint
Monsieur KIEFFER, Directeur Général Adjoint
Monsieur ERASME, Directeur de l'Urbanisme

La séance est ouverte à 18 Heures 04 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

J'ai le plaisir de vous annoncer que Madame MASSON-FRANZIL a soutenu le 12 décembre une thèse pour le Doctorat "Nouveau Régime es Sciences de Gestion" pour lequel elle a obtenu la mention "Très honorable" avec félicitations du jury !

- **applaudissements dans la salle** -

M. le Maire – Nous la félicitons.

Et le 12 décembre, également, est née Lana, petite-fille de Monsieur Fernand DAMIEN, Adjoint.

Nous le félicitons également.

- **applaudissement dans la salle** -

M. le Maire – Petite-fille. J'ai dit l'autre jour, arrière-petite-fille !

- **rires dans la salle** -

M. le Maire – Bien.

Monsieur DAMIEN, point n° 1.

POINT 1 – Etat n° 4 de régularisation des Autorisations Spéciales.

Rapporteur : M. DAMIEN, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Mesdames,

Messieurs,

Motion 1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 4 de régularisation des autorisations spéciales du Budget Principal présenté par le Maire pour l'exercice 2005,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 4 de régularisation des autorisations spéciales arrêté comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	9 072 883,52	6 201 287,06
Mouvements positifs d'ordre	452 621,49	2 500 057,87
Mouvements négatifs réels	-2 757 252,98	-200 183,72
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>0,00</u>	<u>-1 732 909,18</u>
<u>Totaux :</u>	6 768 252,03	6 768 252,03

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	633 113,35	275 505,95
Mouvements positifs d'ordre	2 411 148,55	331 127,17
Mouvements négatifs réels	-672 134,60	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	-32 585,00	0,00
Autofinancement	<u>-1 732 909,18</u>	<u>0,00</u>
<u>Totaux :</u>	606 633,12	606 633,12

Totaux généraux : 7 374 885,15 7 374 885,15

dont détail ci-annexé :

Motion 2 - BUDGET ANNEXE DES EAUX

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 4 de régularisation des autorisations spéciales du Budget Annexe des Eaux présenté par le Maire pour l'exercice 2005,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 4 de régularisation des autorisations spéciales arrêté comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	758 592,00	847 911,77
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-1 140 302,36	-1 277 290,46
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>0,00</u>	<u>47 668,33</u>
<u>Totaux :</u>	-381 710,36	-381 710,36

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	47 668,33
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>47 668,33</u>	<u>0,00</u>
<u>Totaux :</u>	47 668,33	47 668,33

Totaux généraux : -334 042,03 -334 042,03

dont détail ci-annexé :

Motion 3 - BUDGET ANNEXE DES ZONES

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 4 de régularisation des autorisations spéciales du Budget Annexe des Zones présenté par le Maire pour l'exercice 2005,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 4 de régularisation des autorisations spéciales arrêté comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	465 041,69
Mouvements positifs d'ordre	1 179 562,37	714 520,68
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Totaux :</u>	1 179 562,37	1 179 562,37

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	465 041,69	0,00
Mouvements positifs d'ordre	714 520,68	1 179 562,37
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Totaux :</u>	1 179 562,37	1 179 562,37

Totaux généraux : 2 359 124,74 2 359 124,74

dont détail ci-annexé :

Motion 4 - BUDGET ANNEXE DU GOLF

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 4 de régularisation des autorisations spéciales du Budget Annexe du Golf présenté par le Maire pour l'exercice 2005,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 4 de régularisation des autorisations spéciales arrêté comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Totaux :</u>	0,00	0,00

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	2 794,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-2 794,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Totaux :</u>	0,00	0,00

Totaux généraux : 0,00 0,00

dont détail ci-annexé :

Les motions sont en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

Point n° 2, Madame MAIRE-MARTIN.

POINT 2 – Versement d'acomptes sur subventions au titre de l'année 2006.

Rapporteur : Mme MAIRE-MARTIN, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Motion 1

OBJET : VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2006

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE, en fonction des possibilités de trésorerie de la Ville de METZ de verser les subventions suivantes, pour un montant total de 4.828.443 Euros.

- Le Livre à METZ	19.056 €
- Ecole de Musique U.P.S.	22.000 €
- Faux Mouvement	10.000 €
- M.C.L. : galerie d'art	7.623 €
- Office de Tourisme	300.000 €
- Rugby Club de Metz	15.500 €
- Handball Metz Métropole	55.000 €
- S.M.E.C. Entente Pongiste	20.000 €
- S.M.E.C. Handball masculin	50.000 €
- Athlétisme Metz Métropole	5.000 €
- A.S. Pouilly Metz Volley Ball	3.000 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny	15.250 €
- Cercle d'échecs Metz Bobby Fischer	2 500 €
- M.J.C. 4 Bornes	20.000 €
- Centre Social et Sportif / M.J.C. La Patrotte	22.000 €
- Centre Communal d'Action Sociale	2.000.000 €
- Amicale du Personnel Municipal	300.000 €
- Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine	426.000 €

- Arsenal	1.500.000 €
- Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville de Metz Borny	31.514 €
- Football Club de Devant-les-Ponts	4.000 €

VOTE les crédits nécessaires,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, les avenants ou tout autre document contractuel se rapportant aux présentes subventions.

Motion 2

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT SUR L'EXERCICE 2005

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de verser à l'Office du Tourisme de Metz, conformément à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville de Metz, une subvention complémentaire de fonctionnement de 120 000 € sur l'exercice 2005 compte tenu des actions demandées pour conforter la qualité de service et les adaptations nécessaires au renforcement du classement et de la labellisation de l'Office.

VOTE les crédits nécessaires,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, les avenants ou tout autre document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Les motions sont en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas de question ?

Pas d'opposition ?

Adopté.

M... - Madame...

M. le Maire – Ah ? Madame qui ?

Madame GENET veut parler ?

Cela ne m'étonne pas !

Merci.

Mme GENET – Non, non.

Une toute petite question que j'aurais peut-être dû poser en Commission des Finances : la subvention au Football Club de Devant-les-Ponts, on est dans le haut niveau, là, donc je voulais quelques précisions ?

M. KASTENDEUCH – Merci, Madame Christine GENET de m'avoir permis, de me permettre en plus de parler de cet acompte.

Effectivement, je suis un petit peu étonné et déçu que les défenseurs habituels du FC Devant-les-Ponts que sont Messieurs PLANCHETTE et Dominique GROS...

M. GROS – Merci.

M. KASTENDEUCH - ...merci, en tant qu'Elue du quartier, Madame Christine GENET, de vous intéresser à ce qui se passe dans cette zone.

On a, effectivement, décidé en cette fin d'année de donner un coup de pouce au FC Devant-les-Ponts qui est très cher à votre cœur, Monsieur PLANCHETTE.

Madame RUZZU est venue me trouver, il y a quelques semaines, en me disant qu'elle avait des difficultés financières. C'est vrai que normalement, ces acomptes sont destinés au haut-niveau, mais vous voyez que l'on a contourné cet écueil en permettant, avec cet acompte, au FC de Devant-les-Ponts, de lui permettre de bien finir l'année et d'attaquer la

nouvelle année dans la mesure où elle nous a dit que ses difficultés financières étaient liées à l'incompétence, pour le moins, de son trésorier.

Donc, vous voyez que l'on s'occupe des petites associations également, et que l'on est réactif.

Quand je vous dis, depuis quelques mois, en Conseil Municipal que l'on ne fait pas "d'usine à gaz" du style d'Etats généraux des associations, là, la preuve en est que nous sommes réactifs et que lorsqu'une Présidente vient nous voir, on essaie de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

M. GROS – Monsieur le Maire, ce n'est pas pour répondre à... vous savez, j'avais levé la main aussi et vous avez vu Madame GENET, mais vous ne m'avez pas vu.

M. le Maire – Ah ? Vous aviez levé la main ?

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

- **rires dans la salle** -

M. le Maire – Alors, vous avez une minute.

Une minute.

M. GROS – Monsieur le Maire, cela a été tellement vite que je n'ai pas réagi.

Je voulais simplement insister sur le fait que dans toute la liste qui est là, indépendamment du FC Devant-les-Ponts, sur lequel je ne veux pas intervenir, je voudrais citer le cas de 2 structures extrêmement importantes pour les quartiers nord de Metz ; la MJC Quatre Bornes et le Centre Social et Sportif MJC Patrotte qui sont en très grande difficulté toutes les 2 et menacées du dépôt de bilan !

J'insiste sur ce fait.

On reviendra tout à l'heure sur les quartiers difficiles de la Ville de Metz.

Ce sont des endroits où la disparition de ce type de structures ou même l'arrêt temporaire, comme c'est arrivé cet été, à la MJC Centre social Patrotte est catastrophique !

Donc, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'acomptes et qu'effectivement, cela peut leur sortir la tête de l'eau par rapport aux grandes difficultés qu'ils ont en ce moment. Mais le fond de la question n'est pas réglé !

Dans un certain cas, il y a des dettes énormes avec une nouvelle équipe qui arrive et qui n'en est pas responsable !

Et dans l'autre cas, la plupart des responsables ont été licenciés, les personnes qui travaillaient dedans, et on se trouve dans une situation où la structure est extrêmement affaiblie !

Donc, j'insiste pour qu'on les prenne en considération, Monsieur KASTENDEUCH...

M. le Maire – Oui. Alors, vous avez fini d'insister,

M. GROS - ...sans "usine à gaz" !

M. le Maire - ...parce que vous n'avez pas demandé la parole !

Bon !

Vous, vous voulez la prendre, parce que vous êtes mis en cause.

M. PLANCHETTE – Monsieur KASTENDEUCH...

M. le Maire - Alors, vous avez une minute aussi.

M. PLANCHETTE - ...m'a mis en cause, alors que je n'avais pas dit un seul mot !

- rires dans la salle -

M. PLANCHETTE – Donc, je vais être très bref.

Je me réjouis qu'il soit aussi empressé de faire des communications quand les éléments sont favorables.

En revanche, je déplore qu'il soit beaucoup moins pressé lorsqu'il s'agit de nouvelles un peu moins bonnes.

Voilà.

C'est tout ce que je voulais dire.

Merci.

M. le Maire – Bien.

Le rapport est adopté, quand même, puisque je l'ai fait adopté avant de partir.

Point n° 3, Madame VERT.

POINT 3 – Octroi de l'indemnité de conseil allouée à Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Rapporteur : Mme VERT, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu les arrêtés interministériels des 16 Décembre 1983 et 12 Juillet 1990 prévoyant que les Collectivités Territoriales peuvent faire appel à leur Receveur pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Novembre 2002,

Considérant que Monsieur Alain GERARD, nouveau Trésorier Principal Municipal, accorde à la Municipalité son assistance à compter du 1er Novembre 2005,

DECIDE :

Il est fait appel à Monsieur Alain GERARD, Trésorier Principal Municipal, pour des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable.

Une indemnité de conseil est octroyée au Comptable au taux maximal pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Cette indemnité sera calculée par application du tarif prévu dans les arrêtés interministériels des 16 Décembre 1983 et 12 Juillet 1990, sans qu'elle puisse excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 actualisé. Ce montant maximum fait l'objet chaque année d'une note de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Les crédits nécessaires à cette indemnité de Conseil seront inscrits chaque année au Budget de la Ville de Metz.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Adopté.

Point n° 4, Monsieur GREGOIRE.

POINT 4 – Autorisation de passer un marché annuel de travaux de constructions d'entrées charretières, réfection de trottoirs et de petit entretien de la voie publique pour 2006.

Rapporteur : M. GREGOIRE, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la dénonciation du marché en cours par l'entreprise LINGENHELD en date du 9 novembre 2005,

VU le programme d'aménagement et d'entretien de la voirie communale en 2006,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel maximum pour exécuter ces prestations s'établit à 350.000 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager et à mener à bien la consultation des entreprises selon la procédure correspondant au montant du marché en question et ce dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics,

CHARGE la Commission d'Appels d'Offres de procéder à la désignation de l'attributaire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout avenant éventuel à ce marché dans les limites prévues par l'article 19 du Code des Marchés Publics et des crédits prévus au budget,

DÉCIDE d'imputer ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Point n° 5, Maître SCHAEFER.

POINT 5 – Extension du réseau de vidéosurveillance Place Saint-Louis, rue du Change et Place de la République.

Rapporteur : M. SCHAEFER, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser la sécurité et d'améliorer le cadre de vie,

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

VU l'accord de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle sur l'installation de ces caméras, en date du 08 juillet 2005,

DECIDE d'accepter et de financer le projet de mise en place d'une vidéosurveillance sur la place Saint-Louis, la rue du Change et la place de la République ainsi que l'installation d'un second poste d'exploitation au centre de surveillance urbain de la Police Municipale, pour un montant de 140 000 €, au moyen des crédits disponibles au budget de l'exercice en cours,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par voie d'Appel d'Offres ou procédure adaptée, conformément aux dispositions du code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Alors, attendez.

Monsieur BERTINOTTI, Madame BORI, Monsieur DAP, Monsieur FOUCAULT, Monsieur DARBOIS et Monsieur THIL.

Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

C'est maintenant le quatrième dossier de vidéosurveillance que vous nous soumettez et – je dirai – de manière toujours aussi peu convaincante.

La loi prévoit que l'enregistrement et la transmission d'images prises sur la voie publique doivent être motivés.

Or, il n'y a rien dans le rapport qui justifie l'installation d'un tel dispositif.

Nous n'avons aucune statistique, par exemple, sur les atteintes aux personnes ou les atteintes aux biens qui seraient intervenues place Saint-Louis ou place de la République.

Ce dossier est, également, peu convaincant quant au respect de la Démocratie.

Nous n'avons toujours aucune indication sur les modalités d'information du public, ni sur les délais de conservation des images.

Enfin, et c'est peut-être là le plus important, nous n'avons aucune mesure de l'efficacité d'un tel système.

Alors, c'est vrai que la vidéosurveillance se généralise un peu partout, y compris, Monsieur le Maire, dans les communes de Gauche, je vous enlève, d'emblée, un argument que vous allez m'opposer dans quelques minutes.

M. le Maire – Ah, bon !

M. BERTINOTTI – Alors, on sait que la vidéosurveillance a une certaine efficacité dans les bus, aux abords des écoles, mais sur la voie publique, il y a un doute.

Cela n'empêche pas les agressions !

Au mieux, cela conduit à une délocalisation de la délinquance ou à une résolution plus rapide des enquêtes, mais non à une réduction globale de la délinquance !

Alors, la vidéosurveillance est, à l'évidence, un outil qui peut avoir sa place dans une politique de sécurité, mais à condition :

- que celle-ci donne la priorité à la présence humaine sur le terrain d'une part,
- et que d'autre part, qu'elle garantisse un bon fonctionnement de la Démocratie, car il est vrai que nos concitoyens sont, avant tout, demandeurs

de la présence d'une autorité sur le terrain, là, et au moment où il le faut, qu'il s'agisse de rondes de police la nuit, de surveillants à la sortie des écoles ou d'îlotiers.

Alors, Monsieur le Maire, nous avons 2 propositions à vous faire.

La première, c'est de mettre une somme identique à celle que vous vous apprêtez à dépenser, soit 140 000 euros, dans l'amélioration, justement, de cette présence humaine sur le terrain, à travers, par exemple, le monde associatif.

La deuxième proposition, c'est d'élaborer une charte d'éthique permettant un contrôle citoyen de l'usage de la vidéosurveillance.

En fait, après ces 4 dossiers, Monsieur le Maire, nous comprenons que vous n'avez pas de politique globale de sécurité.

Vous avez d'ailleurs pendant longtemps récusé toutes interventions de la Ville arguant qu'il s'agissait d'une prérogative de l'Etat. Et de fait, vous ne nous avez jamais présenté, devant ce Conseil, votre stratégie dans ce domaine.

Alors, comme d'autres, Monsieur le Maire, vous exploitez les peurs et les inquiétudes de la population, vous surfez sur la montée du populisme !

Vous donnez, peut-être, des gages à la Droite extrême, celle de votre Collègue de Woippy avec qui, sans doute, vous ferez alliance lors des prochaines échéances électorales, l'UDF vous ayant abandonnée !

Monsieur le Maire, ces petits calculs politiques ne remplacent pas une politique !

Je vous remercie.

Mm BORI – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Une nouvelle fois, il est demandé de nous prononcer sur l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance.

Permettez-moi, d'abord, de vous exprimer mon indignation et ma colère à la lecture de ce document, contenant, je cite : "lieux de rassemblement et de stationnement de marginaux".

Qui sont ces marginaux que vous craignez tant ?

Sommes-nous revenus au XIXe siècle où les pauvres, les ouvriers, les vanu-pieds étaient considérés par la Bourgeoisie comme des classes dangereuses ?

Déjà, à l'époque, les classes dirigeantes ne supportaient pas de devoir partager l'espace urbain avec le peuple !

Et, aujourd'hui, sous couvert de vidéosurveillance votre propos est le même !

Que la vidéosurveillance puisse être un des outils possibles au service de la sécurité publique, on peut le concevoir, mais, aujourd'hui, il s'agit de tout autre chose !

C'est bien parce que nous sommes fondamentalement en désaccord sur l'objectif assigné à la vidéosurveillance que nous ne pouvons pas accepter sa mise en place !

La Ville appartient à tous !

Metz n'est pas qu'une ville commerçante !

C'est une ville où l'on vit, on travaille.

C'est aussi une ville où l'on souffre de la pauvreté et de la misère.

Vous refusez de voir cette réalité.

Vous voulez donc l'exclure de la ville.

Aujourd'hui, vous nous demandez de voter des crédits pour surveiller les marginaux en stationnement, demain vous nous demanderez de financer une voiture fourrière pour les rejeter en périphérie !

Aujourd'hui, ce sont les marginaux qui menacent l'ordre public.

Demain, ce seront les jeunes, les chômeurs, et pourquoi pas les salariés en lutte ?

La généralisation de la vidéosurveillance va-t-elle résoudre les maux dont souffrent notre société ?

Moi, je ne le pense pas.

Que notre ville soit confrontée à des problèmes de sécurité, on le sait, alors, il faut, à mon avis, une réflexion plus approfondie avant de mettre en place des dispositifs ici et là.

Pour ma part, je souhaite un tel débat très prochainement.

Et je terminerai mon intervention par une proposition très concrète : puisque beaucoup de marginaux se retrouvent à la rue du matin au soir faute de domicile, je vous propose de consacrer la somme de 140 000 euros à la création d'un lieu de jour qui pourrait être un espace d'accueil, d'écoute et d'aide à toutes ces personnes sans domicile fixe.

Je suis persuadée qu'un tel projet répond à une vraie urgence sociale, et pendant cette période de fête, cela serait non pas un cadeau, mais un vrai geste de justice et de solidarité.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DAP.

M. DAP – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Je souhaiterais simplement poser une question : une évaluation a-t-elle été réalisée depuis la pose des premières caméras sur le plateau piétonnier ?

En résumé, y a-t-il eu baisse de la délinquance dans les espaces sous vidéosurveillance ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Aujourd'hui, l'efficacité de la mise en place mesurée de caméras de télésurveillance dans les villes ne fait aucun doute.

Je dis mesuré car à trop en placer les résultats ne seraient plus à la hauteur des attentes.

En effet, certaines villes des Etats-Unis abandonnent ces installations car, malgré leur mise en place, elles ne permettaient plus d'appréhender les suspects des délits ou crimes détectés.

A l'inverse, au Royaume-Uni, 85 % des villes du pays en sont équipées et les fruits de cette politique sont mis en évidence.

Alors, à Metz, je pense que ces implantations doivent faire l'objet d'une grande publicité afin d'obtenir, ce que j'appellerai une surveillance dissuasive chargée de repousser les malfaiteurs hors de notre ville. L'idéal, bien évidemment, c'est qu'il ne se passe rien ! Et que notre police soit préventive.

Mais l'homme de la rue ne peut plus éviter des vidéosurveillances qui tendent à s'installer dans nos rues autant que dans nos mœurs !

Est-ce qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire, on peut dire qu'à Metz la délinquance a diminué grâce à ce type d'équipement ?

Vous nous le direz peut-être ?

Dans ces conditions, je souscris à ces aménagements, et je pense, qui plus est, que les implanter à proximité des écoles maternelles et primaires de notre ville, comme il en est question dans une motion de ce soir, sécuriserait bon nombre de parents.

Merci.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr qu'il faut assurer la sécurité des gens.

Bien sûr, mais pas n'importe comment et sur ce sujet nous ne prendrons pas de leçon !

Cela n'est pas vrai ! Tout le monde ne demande pas de caméras !

Metz n'est pas Chicago, comme certains semblent le croire, ou vouloir vous le faire croire !

Nous n'avons pas besoin de ces caméras et cela n'est pas pour autant que nous défendons les délinquants, comme vous l'aviez déclaré en avril ou mai quand vous décidiez d'installer une caméra au Pontiffroy !

Nous ne prendrons aucune leçon qui tendrait à faire croire à une sorte d'irresponsabilité de notre part !

Oui, il y a une demande, je sais, nous savons.

Nous la devinons même forte cette pression auprès de vous.

C'est vrai que l'on pourrait en débattre car le sujet est sensible, mais en tous les cas, pas sur le ton que vous nous infligez !

Je lis votre texte, Monsieur le Maire "elles", les caméras, "seront fixées côté immeubles et balayeront l'ensemble du site permettant notamment une surveillance du passage sous les arcades, lieu de rassemblement de marginaux".

Je rappelle que les marginaux sont d'abord des femmes et des hommes à qui nous devons le respect que mérite tout être humain ! C'est évident !

C'est la moindre des choses ! Et je suis vraiment malheureux de le rappeler ici.

Cette dérive du vocabulaire est, au mieux, une maladresse.

Aucun des lecteurs n'aurait été choqué par le ton de ce rapport avant sa diffusion !

Aucun de vos Adjoints n'auraient simplement levé le doigt pour dire : "Non, stop ! Là, ça ne va pas !"

Serait-on minoritaires, ici, celles et ceux qui n'acceptent pas la manière dont vous nommez la misère ?

Vos caméras, c'est pour lutter contre le stationnement des marginaux ?

C'est de l'argent qu'il faudrait mettre dans la compréhension et l'aide que l'on peut apporter à ces personnes, certes pas toujours sympathiques, parce qu'en révolte, mais à coup sûr, dans une sacrée misère physique et morale !

Cette dérive, il ne faudrait pas que cela soit la continuité du pitoyable vocabulaire d'un certain ministre.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de ne pas entrer dans cette logique-là !

Effectivement, la démagogie est parfois, électoralement, payante.

Vous savez, cela me choque parfois quand vous dites : "J'ai raison, ma stratégie est la meilleure. Les gens sont avec moi, et vous, vous êtes à côté de la plaque ! C'est pour ça que vous perdez les élections !"

C'est vrai, Monsieur le Maire, quand on refuse totalement la démagogie, on prend des risques !

On risque de déplaire, et parfois de ne pas être élus !

Ce n'est pas trop grave !

Il est parfois, plus glorieux de perdre les élections avec ses idées que de les gagner avec celles des autres, surtout quand celles des autres sont contraires à l'esprit de la République !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur THIL.

M. THIL – Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, merci beaucoup.

Je voudrais dire que le principe républicain sur lequel vient d'achever son intervention notre Collègue, me donne le levier de la mienne.

Le principe républicain, c'est d'aider ceux qui sont en difficultés, les plus pauvres, les personnes qui sont, éventuellement, dépendantes, celles sur lesquelles, c'est vrai, s'abat quelquefois la peur. La peur de sortir le soir, la peur de retrouver sa maison tagguée, la peur du commerçant d'avoir sa vitrine enfoncée.

Eh bien, la protection, la République, et la Commune la doivent, d'abord, à ceux qui sont victimes !

Et j'estime, pour ma part, que la vidéosurveillance est un des éléments, l'un des éléments d'une politique de sécurité !

D'abord, constatons-le, la vidéosurveillance est entrée dans nos mœurs !

Vous entrez dans une banque, dans une grande surface, la vidéosurveillance fonctionne.

Quelquefois, même, mais, on ne l'entend pas, pour analyser nos habitudes d'achats ou que sais-je encore ?

La vidéosurveillance de l'espace public n'amène rien d'autre que le regard de la caméra sur cet espace public.

J'ai bien noté que dans les interventions, personne n'a parlé de caméra liberticide, encore que quelquefois, même si le mot n'a pas été prononcé, on pouvait le trouver en filigrane de vos interventions aux uns et aux autres.

Moi, je trouve, à l'inverse, que la caméra rend la liberté !

Elle rend la liberté à la femme seule d'aller au théâtre ou d'aller à l'Arsenal ou d'aller à un concert.

Elle rend la liberté à la jeune fille de pouvoir se rendre dans un café où des amis se réunissent avec une certaine tranquillité des parents en disant : "Au moins, l'œil de la caméra peut remplacer l'œil de la conscience qui fait défaut !"

Parce que c'est bien de ça dont il s'agit !

Si chacun savait mesurer – je dirai – ses interventions sur la voie publique et si tout le monde se conduisait calmement, personne n'aurait à craindre la vidéosurveillance !

Maintenant, est-ce que vous vous êtes déjà rendus dans le local de la police où ces installations fonctionnent ?

Vous auriez pu constater que si les caméras peuvent zoomer, ici ou là, assumant ainsi – je dirai – la protection qu'elles génèrent, eh bien, vous auriez pu observer que dès lors qu'elles s'approchent soit d'une vitrine de magasin, soit d'une porte cochère, soit d'une simple fenêtre, eh bien, un rideau noir s'affiche !

C'est-à-dire, en rien, la caméra ne peut entrer dans quelque espace !

La seule chose qui est surveillée, c'est l'espace public, c'est-à-dire, celui qui est à la vue de tout le monde du moment qu'il s'y promène !

Alors, permettez-moi d'exprimer ce que je pense, c'est simplement que l'on peut regretter, effectivement, que nous soyons obligés de faire de telles dépenses.

Mais, c'est la société même qui nous y oblige, aujourd'hui !

Et lorsque j'entends Monsieur BERTINOTTI nous dire qu'il préfèrerait que des policiers effectifs soient mis en place plutôt que des caméras, quand a-t-il enregistré une baisse des effectifs de la police à Metz ?

Non. Les caméras n'ont jamais remplacé les personnes physiques !

Au contraire, vous avez pu noter sur des rapports d'interventions soit de Maître SCHAEFER, soit de Madame GENET ou de Madame Elise APAYDIN-SAPCI, chargée du personnel, que les policiers municipaux avaient été renforcés ces derniers temps.

La société nous oblige, aujourd'hui, à assumer une certaine sécurité dans nos villes !

Et je crois que si l'on veut gagner en convivialité, si on veut, enfin, que la Ville vive, aussi, le soir, eh bien, il faut apporter à nos concitoyens des moyens d'avoir cette sécurité et les caméras de vidéosurveillance en font partie.

Je note, d'ailleurs, mais Monsieur Pierre BERTINOTTI l'a dit, que toutes les communes, aujourd'hui, ont recours à ce moyen parmi d'autres, évidemment, et cela n'entraîne ni une diminution des effectifs de la police, ni une diminution des interventions sociales ou des équipes d'intervention !

Au contraire, des équipes d'intervention sociale sont mises en place et la nuit et le jour, les policiers sont renforcés et les caméras de vidéosurveillance ne font que prolonger ce dispositif à la fois de prévention et de sanction.

Eh bien, pour ma part, je dois dire que je suis favorable à l'installation de ces caméras de vidéosurveillance qui sont une aide précieuse pour la sécurité publique et je dirais simplement, qu'il en va, aussi, de la liberté de nos concitoyens.

Donc, c'est avec un certain aspect positif que je voterai, sans état d'âme, ce rapport qui n'emporte, au contraire, aucune atteinte aux libertés publiques !

Bien, au contraire, elles les rendent à la femme seule ou à la jeune fille qui veut se déplacer.

M. le Maire – Maître SCHAEFER pour répondre.

M. SCHAEFER – Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que la position qui va à l'encontre de la vidéosurveillance relève plus d'une philosophie que d'une étude réaliste du dossier et des résultats.

Et je crois qu'il y a un exemple que je pourrais citer à l'intention de l'Opposition PS et Verts, c'est la Ville de Clichy qui, effectivement, a fait parler d'elle très récemment par les incidents que nous connaissons.

La Ville de Clichy a fait, entre le 23 septembre et le 7 octobre 2005, c'est-à-dire, avant les incidents que nous connaissons, a fait auprès de sa population un référendum.

Et le référendum, la question qui était posée : êtes-vous favorables à la mise en place d'un système de vidéosurveillance ?

La réponse de la population de Clichy est oui à 77,49 %.

Alors, je suis étonné, quand même, de voir et d'entendre, quand même, les PS. Monsieur...(?) à ma connaissance fait partie du Parti Socialiste, les Verts, effectivement, qui font partie de la majorité municipale de Clichy, aller et partir en guerre contre cette installation complémentaire de caméras sur la Ville de Metz.

Alors, bien entendu, vous vous fondez sur les statistiques ou sur les résultats.

Il est toujours difficile de rapporter la preuve de résultats négatifs. Comment savoir et comment quantifier le nombre de délits qui ont été évités par la présence des caméras ?

Par contre, ce que l'on peut retrouver, et j'ai les statistiques qui m'ont été communiquées cet après-midi par la Police Nationale, je peux vous dire que depuis l'implantation des caméras sur le seul centre-ville, puisque finalement, c'est le centre-ville qui nous intéresse puisque c'est là que sont coordonnées les différentes caméras, eh bien, il y a une baisse des délits de voirie publique - je rappelle ce que c'est que les délits de voie publique : ce sont les agressions, les vols à la tire, les vols à la roulotte, il y a, effectivement, - 25 % sur 2 ans, pratiquement 2 ans, de délits de voirie publique depuis l'implantation des caméras.

Par conséquent, je pense que c'est un résultat qui est très significatif et qui mérite, effectivement, d'être encouragé et de voir développer le réseau de vidéosurveillance.

Alors, que l'on ne vienne pas me dire : c'est liberticide, c'est une atteinte à la vie privée !

Monsieur Patrick THIL vous a rappelé très précisément comment les choses étaient faites.

Il vous a rappelé que les entrées d'immeubles, que les fenêtres sont occultées automatiquement par un système logiciel qu'on ne peut pas manœuvrer, que l'opérateur ne peut pas manœuvrer puisqu'il est automatiquement géré par la caméra.

De même...

M... - ...(inaudible)...on n'a pas dit ça...

M. SCHAEFER - ...de même, en ce qui concerne les archives, les images, elles sont écrasées au bout de 3 jours.

Donc, tout cela, vous pouvez aller le visiter. Je vous convie à aller visiter le poste de police et le poste de surveillance. Vous verrez qu'effectivement, le Comité d'éthique que Monsieur BERTINOTTI nous demande et qui a été mis en place par la Ville de Lyon et dont j'ai connaissance, n'est en fait que le reflet de la loi et des obligations légales.

C'est tout.

C'est un Comité d'Ethique qui est composé d'Elus de toutes compositions, et de toutes composantes, qui supervise, effectivement, le fonctionnement.

Mais, quand vous relisez la Charte du Comité d'Ethique, vous voyez que l'on reprend point par point la loi concernant la vidéosurveillance.

Un point, c'est tout.

Elle n'apporte absolument rien d'autre.

Alors, en ce qui concerne... rien de plus !

En ce qui concerne les marginaux, alors, évidemment, je dois dire que les marginaux, c'est un problème.

Mais nous ne faisons pas la guerre aux marginaux.

Les caméras ne sont pas destinées à faire la guerre aux marginaux.

On parlait de respect.

On doit respecter les marginaux et c'est vrai. C'est une vie qu'ils n'ont pas forcément choisie, même si certains l'ont choisie volontairement, et je ne voudrais pas ouvrir un débat qui n'a rien à voir ici, mais de toute façon les marginaux, effectivement, si on leur doit le respect, je pense qu'ils doivent avant tout respecter, également, les Messins qui les accueillent.

Et quand, effectivement, vous êtes sur la place Saint-Louis et sous les Arcades :

- que vous passez, que vous prenez des canettes de bière dans les jambes,
- qu'on urine contre les vitrines, alors qu'il y a des vendeuses et des commerçants à l'intérieur du magasin,
- que l'on se sert de la balance de la poste pour peser des doses de drogue,

je pense qu'effectivement, cela mérite une certaine surveillance.

Alors, les marginaux, ce n'est pas la guerre contre les marginaux. C'est la guerre contre les incivilités des marginaux, de certains marginaux.

Nous avons reçu avec Madame GENET cette semaine, le Collectif contre la misère. Et effectivement, alors que cela n'était pas à l'ordre du jour, ils nous ont abordé sur la vidéosurveillance, en nous disant : pourquoi la vidéosurveillance ?

Nous leur avons expliqué.

Eh bien, j'ai le sentiment qu'ils ont compris et je les ai invités à venir visiter le Centre de Surveillance, et on a rendez-vous en janvier pour visiter le Centre de Vidéosurveillance pour voir comment cela se passe.

Ils avaient l'air de découvrir des choses.

Donc, il ne faut pas avoir peur de la caméra.

La caméra ne fait peur qu'à ceux qui ont quelque chose à cacher !

Un point, c'est tout !

Par conséquent, je crois que la demande qui vous est proposée, ce soir, d'implantation des caméras, ne pourra qu'améliorer et étendre la sécurité dans un périmètre un peu plus vaste, dans un périmètre qui est malgré tout sensible, et je pense, effectivement, que cela mérite d'être retenu.

M. le Maire – Bien.

Qui est pour ?

Merci.

Qui est contre ?

Ah, non, mais... Monsieur Thierry JEAN, vous votez 2 fois vous ?

M. JEAN – Non.

Je ne suis pas intervenu tout à l'heure.

Je voudrais simplement faire une explication de vote...

M. le Maire – Ah ?

M. JEAN – C'est donc pour des raisons...

M. le Maire – Explication de vote, alors il fallait la demander avant !

M. JEAN – Je l'ai demandée, vous ne l'avez pas vu Monsieur le Maire.

M. le Maire – Ah bon ?

Alors, allons-y.

Une minute.

M. JEAN- Pour des raisons éthiques et philosophiques qui me sont personnelles et qui n'engagent que moi, je vote contre ce point.

M. le Maire – Bon, alors, qui est pour ? J'ai vu.

Qui est-ce qui est contre ?

Le rapport est adopté.

Point n° 6, Monsieur KHALIFE.

POINT 6 – Avenant au contrat d'assurance "Flotte automobile".

Rapporteur : M. KHALIFE, Adjoint au Maire

Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU :

- Le contrat d'assurance « Flotte Automobile » souscrit par la Ville de Metz auprès de la société AVIVA le 1er janvier 2003 ;
- L'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 23 novembre 2005 ;

CONSIDERANT :

- Que l'analyse de la sinistralité fait apparaître une augmentation du nombre d'accidents en 2004, hausse qui s'est confirmée en 2005 ;

- Qu'il sera appliqué à la prochaine échéance, soit au 1er janvier 2006, une majoration de 12% sur le montant de la prime ;

DECIDE :

- D'accepter l'augmentation de 12% du montant de la prime au 1er janvier 2006 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à négocier et à signer l'Avenant correspondant dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'Avenant ainsi qu'à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

- D'imputer ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget de l'exercice concerné.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS. C'est tout ?

Allez-y.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

J'espère que cela n'a aucune relation avec la suppression de l'alcool à la Mairie ?

Cela vient peut-être, tout simplement, du fait que la Mairie roule de plus en plus et que cela augmente les risques.

Cela vient aussi, peut-être, que circuler à Metz, même en voiture devient de plus en plus dangereux ? Cela je ne vous dis pas ! On a remarqué cela déjà en vélo !

Alors, soyons sérieux, Monsieur le Maire, et je vais faire une petite proposition.

Dans certaines villes de France, Bordeaux, par exemple, et Bordeaux n'est pas une ville de Gauche, à Bordeaux, quand on va à Bordeaux, à la Mairie de Bordeaux, il y a toute une flopée de vélos.

Toute une flopée de vélos qui sont à la disposition des employés de la mairie et des cadres de la mairie qui, quand ils ont une mission à l'extérieur de la mairie, pas trop loin, bien sûr, pas en banlieue, eh bien, ils prennent tout simplement le vélo.

Moi, je trouve que ça, c'est tout à fait moderne.

On devrait proposer ici, quelques vélos, de manière à ce que les agents puissent circuler pour aller – je ne sais pas moi – à la Préfecture, à la gare, etc., et circuler en ville. Cela ferait moins de pollution, cela ferait moins d'accidents, et tout le monde serait heureux.

Alors, c'est vrai que Bordeaux est plus riche en pistes cyclables que Metz. Et c'est vrai, aussi, Bordeaux, ce n'est pas une ville de haute montagne !

Je vous remercie.

M. le Maire – Qui est contre le projet ?

Personne.

Il est adopté.

Point n° 7, Madame THILL.

M. JACQUAT – Elle n'est pas là.

M. le Maire – Madame THILL pas là.

Alors, qui est-ce qui représente le rapport ?

Monsieur TRITSCHLER.

Quoi ?

Vous êtes fatigué ?

M. TRITSCHLER – Non, Monsieur le Maire.

Mais j'ai complètement oublié que Mademoiselle THILL m'a donné son pouvoir.

Je ne sais plus, je l'ai donné là.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. le Maire – Mais, écoutez, Monsieur TRITSCHLER.

Nous ne sommes pas là jusqu'à minuit.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

- **rires dans la salle** –

POINT 7 – Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Metz et la Société d'Economie Mixte Locale "La Maison de la Lorraine à Paris".

Rapporteur : M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire

en lieu et place de Mme THILL, Conseiller Délégué, excusée

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances entendue,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 1995,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 1997,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Metz et la Société d'Economie Mixte Locale "Maison de la Lorraine à Paris", dont un exemplaire est annexé à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Madame ISLER-BEGUIN.

Mme ISLER-BEGUIN – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je comprends qu'il n'y ait personne qui ait envie de reprendre ce rapport, parce qu'effectivement, on a quand même du mal à le comprendre. Parce que l'on a cru voir, quand même, dans leurs dernières positions du Conseil Régional que "La Maison de la Lorraine" allait fermer.

Or, là, vous nous demandez donc une augmentation, une contribution de 2 %.

Alors, est-ce que c'est pour boucher uniquement le trou laissé par la gestion, quand même, de l'ancienne équipe du Conseil Régional, ou alors, est-ce que c'est pour poursuivre la SEML ?

Moi, en lisant cela, je ne sais pas si la Municipalité continue à soutenir "La Maison de la Lorraine" l'année prochaine ou alors si la SEML, qui est en liquidation ferme ou pas ?

Alors, est-ce que l'on pourrait avoir quelques éclaircissements sur ce rapport ?

M. le Maire – Eh bien, écoutez, Madame, nous nous conformons exactement à la demande que nous a faite le Président MASSERET. Cela ne nous arrive pas tous les jours, mais comme c'est le cas, je me permets de le signaler. Nous nous alignons sur le Conseil Régional et, à l'époque de la réalisation de "La Maison de la Lorraine", on s'était déjà aligné sur le Conseil Régional, à mon très grand regret !

Voilà.

Est-ce que c'est clair ça ou pas ?

Non ? Pas clair ?

M. NAZEYROLLAS – Je peux répondre, Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Pardon ?

M. NAZEYROLLAS - J'ai signé le rapport.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Alors, Monsieur NAZEYROLLAS va vous expliquer parce qu'il a l'impression que vous n'avez pas compris.

M. NAZEYROLLAS – J'ai surtout l'impression que ce rapport, que j'ai signé, a été mal compris.

Donc, je vais donner une explication de signature, si vous le permettez.

Je crois que c'est tout à fait clair, il est écrit : "Toutefois, le fonctionnement de la SEML ayant été pérennisé au cours de l'année 2005, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe d'une participation financière couvrant l'année 2005 à hauteur de 15 551 euros."

Cela me paraît...

Mme ISLER-BEGUIN - ...(inaudible)...

M. NAZEYROLLAS - ...2005...

Mme ISLER-BEGUIN - ...(inaudible)...

M. NAZEYROLLAS – Mais, cela ne couvre que 2005 !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. NAZEYROLLAS – Il n'y a plus de stratégie !

"La Maison de la Lorraine" n'existe plus !

M. le Maire – Monsieur MASSERET nous a fait parvenir un contrat qu'il nous a demandé d'accepter et qu'il a signé d'abord, de toute manière déjà lui-même, ce qui est une grande marque de confiance, et dans lequel, il est dit : "Conformément au terme de l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention signée en 1997, la convention est prorogée par reconduction expresse pour l'année 2005."

D'accord ?

Mme ISLER-BEGUIN – Oui.

M. le Maire – On ne peut pas être plus clair quand même non !

Zut !

Il n'y a pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 8, Madame STEMART.

POINT 8 – Adhésion à l'Alliance pour le Climat.

Rapporteur : Mme STEMART, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les commissions adéquates entendues,

VU le protocole de Montréal de 1987, la conférence de Rio de Janeiro de 1992 et le protocole de Kyoto de 1997 sur la réduction des émissions polluantes dans l'atmosphère ;

VU la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

CONSIDERANT l'intérêt des actions que mène Alliance pour le Climat, au regard des valeurs environnementales défendues par la Ville de Metz depuis de nombreuses années,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz de faire partie d'un groupement de municipalités européennes agissant dans le domaine de la protection du climat ;

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le manifeste de l'Alliance pour Climat et de représenter la Ville ;

- d'adhérer à Alliance pour le Climat à compter du 1er Janvier 2006 ;

- de voter la somme de 765 Euros pour le règlement de la cotisation annuelle.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Oh ! Eh bien, cela passionne !

Eh bien, attendez.

Monsieur GROS, Monsieur DAP et Madame ISLER-BEGUIN.

Alors, Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

En lisant ce point, j'ai cru rêver. Je ne vais pas vous dire : "I have a dream". Mais, franchement, c'était un peu ça.

Effectivement, quand je lis les objectifs, non seulement qui sont indiqués dans le rapport, mais également ceux qui sont indiqués dans les statuts de l'association, je lis : "réduction des émissions de CO2 des communes, le but poursuivi étant la réduction de moitié d'ici l'an 2010". Et nous sommes en 2006 !

Et quand, en même temps, je me penche, ce que fait actuellement tout citoyen messin actif, et je suggère qu'il le fasse davantage encore pour les 2 jours qu'il nous reste sur le Plan de Déplacements Urbains, je suis assez affolé, à l'idée, que nous allons signer ce document et adhérer à cette association "Alliance pour le Climat", et que nous allons, en même temps, probablement - ce n'est pas certain mais probablement - adopter le Plan de Déplacements Urbains que l'on nous propose.

Parce qu'en effet, quand nous regardons le Plan de Déplacements Urbains, nous constatons qu'il est tout simplement prévu de continuer à augmenter la circulation automobile, mais simplement un petit peu moins vite que plus vite avant !

C'est-à-dire que l'on va continuer à l'augmenter, mais on va freiner un petit peu l'augmentation. Et en ce qui concerne les transports en commun qui devraient être "le cheval de bataille" de ce Plan de Déplacements Urbains qui, déjà, avec le Plan de Déplacements Urbains précédent n'ont pratiquement rien gagné et n'ont fait que de perdre, on envisage de passer de 9 à 11 % des déplacements.

Pour les vélos, on veut passer de 2 à 4 %, et encore tous les cyclistes de Metz se sentent regardés de travers, voire quelquefois poursuivis comme – je n'allais pas dire – les marginaux, mais presque dans la conjoncture actuelle.

Je dis que le Plan de Déplacements Urbains qu'on nous soumet en ce moment et qui est soumis à l'attention des Messins jusqu'à après-demain, il est en contradiction totale avec l'ambition de baisser de 50 % les gaz à effet de serre, en particulier, le CO2 !

Secondement, je vous rappelle qu'il y a ici 2 mois, j'ai parlé des pavés qui arrivaient de Chine, et c'est comme si j'avais fait une incongruité dans un dîner de 40 personnes à la Préfecture !

"Quoi ? On remet en cause la libre concurrence ?

Qu'est-ce que c'est que ça, des pavés qui viennent de Chine ?"

J'ai expliqué en Commission que ce n'était pas forcément intelligent !

Et puis, j'ai réexpliqué que, finalement, la loi nous permettait effectivement de mettre des clauses environnementales dans nos marchés ! Et même des clauses sociales !

Et même des clauses sociales !

Et à chaque fois, on m'a expliqué que je n'étais pas à l'ordre du jour et que c'était bien comme ça !

On allait chercher des pavés en Chine parce que c'était les moins-disants !

Et maintenant, je vois arriver – j'ai l'envie de dire : "chiche" ! – un point où on nous dit "– 50 % sur le CO2 !"

Mais, il y a du boulot !

Alors, je peux vous dire que si jamais on signe ça, et nous allons le voter des 2 mains, mais si on signe ça, je peux vous dire qu'il va falloir changer !

Cela va être la révolution dans la place !

L'état d'esprit doit être complètement différent parce que pour l'instant, c'est pépère et compagnie !

On prend le moins cher !

On ne tient jamais compte des aspects environnementaux !

J'ajouterai un point, on s'engage à arrêter avec les bois exotiques.

C'est très intéressant les bois exotiques.

J'observe toujours, avec beaucoup d'intérêt, les boiseries publiques qui sont installées sur les cheminements publics. Et au départ, effectivement, on a tenté de mettre du chêne. Par exemple, sur la passerelle qui en face du Temple Neuf, le long du quai en contrebas.

Et rapidement, c'est de l'entretien quand on met un bois local, c'est de l'entretien, cela a été remplacé par des bois exotiques.

Et je voudrais dire que, si jamais on remet des bois locaux, il faut faire attention, aussi, à ne pas mettre du chrome, du créosote ou des produits toxiques, genre...(?), tout produit que l'on met dans les bois quand on veut avoir la paix.

Cela veut dire que l'on va s'engager sur des terrains - mais je le dis parce que c'est important - il faut bien comprendre - on ne fait plus venir de bois exotique - très bien - on arrête - pour l'instant, on en met - on arrête, et en même temps, on s'engage à ne pas mettre des produits toxiques dans les bois locaux, parce que sinon, eh bien, on aura remplacé un mal par un autre mal en polluant à la fois ces bois et la rivière, et surtout l'atmosphère quand ils seront incinérés en fin de vie !

Alors, Monsieur le Maire, Chers Collègues, moi, je vous dis, ce point, moi, il me sidère complètement.

Je signe des 2 mains, nous signons des 2 mains.

Et je dis simplement que ce changement à 180 degrés, par rapport à la pratique qu'on a jusqu'à présent, est véritablement une révolution !

J'espère que ce n'est pas simplement pour faire plaisir à toutes les villes qui ont signé ça !

Parce qu'il va y avoir du travail !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DAP.

M. DAP – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Vous nous demandez d'adhérer à l'association "Alliance pour le Climat" dont les buts sont éminemment louables, et conformes, entre autres, au Protocole de Kyoto.

Seriez-vous d'accord, Monsieur le Maire, d'adhérer à l'association "En Ville sans ma Voiture" qui organise chaque année, depuis 1998, une journée sans voiture ?

Ainsi, 60 villes ou agglomérations françaises y ont participé le 22 septembre dernier.

Cette journée est certes symbolique, mais elle est largement relayée par les médias locaux et nationaux, et peut être l'occasion pour les villes d'initiatives originales et en tous les cas, permet de sensibiliser les citoyens à l'ensemble des nuisances urbaines.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame ISLER-BEGUIN.

Mme ISLER-BEGUIN – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

J'ai l'impression que c'est absolument formidable ce qui se passe à Metz, mais, j'ai une autre lecture de ce rapport que mes Collègues, Messieurs Dominique GROS et DAP, parce qu'enfin de compte, cela fait longtemps que l'on "rabâche" un peu les mêmes choses par rapport au développement durable.

Et justement, avec mon ami, Monsieur René DARBOIS, nous sortons de la mairie de Scy-Chazelle, où nous avons été apporter notre contribution à l'enquête publique sur le PDU. Et effectivement, Monsieur le Maire, je crois que, comme le disait Monsieur Dominique GROS, on est loin de ce que propose cette association – que je ne connais pas par ailleurs, qui fait sans doute des choses très, très bien - mais par rapport aux ambitions – je ne sais pas – comment vont se concrétiser les ambitions annoncées par cette "Alliance" et notre projet politique, ou le projet de votre Majorité politique pour intégrer toutes ces données.

Parce qu'enfin de compte, cela va à l'inverse de ce qui est proposé dans le Plan de Déplacements Urbains.

Et on le sait, Monsieur le Maire !

Parce que lorsque l'on prend, par exemple, rien que le Plan Climat qui a été proposé tout récemment par le Premier Ministre actuel, lui-même reconnaît que pour lutter efficacement contre les effets de serre, il faudrait réduire, et pour ne pas dire de bêtises, je reprends ses paroles, par exemple, au niveau de l'isolation, il faut "investir dans 50 % de notre habitat" ! Rien que pour réduire, pour correspondre aux engagements de la France en matière de réduction de gaz à effet de serre !

Je ne parle pas des transports, vous connaissez le discours par cœur !

Alors, c'est vrai que dans votre éditorial, Monsieur le Maire, vous dites que vous êtes un peu fatigué de cette Opposition qui "rabâche" et que vous préférez les propositions concrètes.

Là, je vous dis, Monsieur le Maire, qu'attendez-vous pour mettre en place un "Agenda 21" où justement, on verrait l'évolution et l'intégration d'une politique de développement écologiquement durable dans les différentes politiques de la ville !

Alors, ça, oui, cela serait vraiment intéressant.

Mais, je regrette un peu, Monsieur le Maire, que là, en fin de compte, on a l'impression que vous déléguez à une association "l'Alliance, protection de la nature", eh bien, la responsabilité de la prise en compte écologique des enjeux de la planète pour notre Municipalité.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame STEMART.

Mme STEMART – Je pense que chacun aura compris que le but de ce rapport est de rallier l'idée des Sommets de Rio de Janeiro et de Kyoto sur le développement durable qui combine des préoccupations environnementales, et les exigences écologiques et économiques de la Ville de Metz.

Alors, bien sûr, nous allons nous engager dans les différents points qui sont notés dans le rapport, comme :

- la maîtrise de l'énergie,
- les transports,
- l'utilisation du bois,
- mais également l'engagement vers "l'Agenda 21",
- et aussi l'élaboration de cahiers des charges adaptés concernant les appels d'offres aux entreprises.

Concernant votre remarque sur le PDU, je n'ai pas de commentaire. Ce n'est pas la vérité, c'est une interprétation qui vous est propre Monsieur.

Et je dirai que par rapport à vos conseils ou à vos leçons, Monsieur GROS, je me permettrai de rappeler que le Maire de Metz, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, parlait d'écologie urbaine et de développement urbain, avant même qu'il y ait la création d'un Ministère de l'Environnement en France.

M. le Maire – Très bien.

Moi, je ne vais pas beaucoup intervenir, ce soir, parce que je sais que vous avez tous beaucoup envie de parler, mais je dirai, simplement, avec un sourire, un mot.

Madame ISLER-BEGUIN, je suis très d'accord avec vous ce soir, tout à fait, tout à fait.

C'est très, très difficile d'être dans l'Opposition, surtout quand la Majorité prend des thèmes que l'Opposition se réservait pour les prochaines élections.

Alors, évidemment, c'est... on joue, actuellement, un rôle renversé et vous nous attaquez parce que nous faisons des choses que vous avez envie de faire !

Mais, nous avons encore un autre point d'accord, vous et moi, Madame, je crois que dans cette salle, nous sommes les 2 seuls à rouler avec une voiture qui dégage infiniment moins de gaz carbonique que toutes les autres !

M. GROS – Mais, le vélo, c'est mieux !

M. le Maire – Alors, si vous roulez, uniquement, en vélo, je suis d'accord, Monsieur GROS !

Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais il me semble que vous avez une voiture, aussi, et que cette voiture, elle fabrique plus de gaz carbonique que celle de Madame ISLER-BEGUIN et la mienne réunies !

Voilà !

Mais je voulais le dire.

Et en outre, avouez que vous n'êtes pas toujours très logique !

Quand je fais une politique un peu répressive pour la voiture en ville, vous hurlez et vous demandez que l'on cesse, que l'on diminue le nombre des amendes, que l'on fasse des parkings pour les résidents, que l'on fasse des tas de choses comme ça !

Alors que si vous étiez tellement contre la voiture, vous seriez très heureux qu'il y ait une espèce de Maire qui se rende totalement impopulaire en matraquant les automobilistes !

Voilà !

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Evidemment !

Merci.

Il est adopté.

Point n° 9, Madame FROHMAN.

POINT 9 – Détournement du réseau d'eau potable pour la mise à 2 X 2 voies de la RD 955.

Rapporteur : Mme FROHMAN, Conseiller Délégué

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDÉRANT l'intérêt qui s'attache à détourner les réseaux d'eau potable entre PELTRE et le bâtiment d'EMMAÛS, ainsi qu'entre la zone artisanale de PELTRE et JURY,

VU le projet de modification des conduites d'alimentation du bâtiment d'EMMAÛS et du village de JURY,

DÉCIDE de réaliser les travaux de détournement des réseaux d'eau potable demandés et pris en charge par le Conseil Général de la Moselle pour un montant de 181 874,09 euros TTC, préfinancé dans le cadre du budget annexe des eaux,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par voie d'appel d'offres conformément au Code des Marchés Publics,

CHARGE la Commission d'Appel d'Offres de procéder à la désignation de l'attributaire

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Conseil Général de la Moselle la convention relative à ces travaux,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes au Budget Annexe des Eaux.

La motion est en conséquence.

Merci.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Le point n° 9 est dopté.

Point n° 10, Monsieur GRETHEN.

**POINT 10 – Autorisation d'établir l'assiette et de liquider la Taxe Départementale des
Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.).**

Rapporteur : M. GRETHEN, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire,

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendues,.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 421-2-1, R 424-1 à R 424-3 et A
424-1 à A 424-6,

VU l'article L 225-A du livre des procédures fiscales,

VU la décision du Conseil Général de la Moselle d'instaurer la Taxe Départementale des
Espaces Naturels et Sensibles (T.D.E.N.S.), prise lors de sa 4ème réunion trimestrielle de
2003 et sa 2ème réunion trimestrielle de 2005,

VU la demande formulée le 6 septembre 2005 par Monsieur le Directeur Départemental de
l'Equipement,

CONSIDERANT que la Commune a compétence en matière de taxes d'urbanisme,

DEMANDE à Monsieur le Préfet, représentant l'Etat, l'autorisation d'établir l'assiette et de liquider la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Madame ISLER-BEGUIN, vous avez la parole.

Mme ISLER-BEGUIN – Comme je ne suis pas au Conseil Général, non plus, moi, j'aimerais savoir, Monsieur le Maire, je sais que cette taxe est une taxe que l'on doit payer et qu'elle est mise en place dans différents Conseils Généraux, dont la Moselle, mais j'aurais aimé savoir si vous demandiez des comptes au Conseil Général pour savoir à quoi était destinée cette taxe ?

Parce que, effectivement, lorsque l'on regarde les termes de la loi, c'est une taxe qui est faite pour la protection des espaces naturels et sensibles et leur gestion au niveau d'un territoire du département.

Et lorsque je regarde les investissements, je n'ai pas l'impression que cela soit totalement dans cette direction-là qu'est utilisée la taxe.

Alors, voilà, j'aimerais pour l'information des citoyens de Metz savoir à quoi est destinée véritablement cette taxe et si elle n'est pas détournée à d'autres fins ?

Je vous remercie.

M. le Maire – C'est le Conseil Général qui en a pris l'initiative et la Direction Départementale de l'Équipement nous demande de l'appliquer et de prendre une délibération établie sur le modèle qu'ils nous ont joint, afin que le Préfet puisse, par arrêté nous transférer cette compétence.

Alors, là, le Conseil Général et Monsieur GROS doivent certainement savoir à quoi sert cette taxe.

M. GROS – Je ne suis pas chargé... je ne suis pas le porte-parole de Monsieur LEROY - de loin pas - et je n'ai pas voté son Budget.

Cela dit, les explications qui sont demandées, il y en a une qui est très connue, c'est l'étang du Lindre qui est un bel exemple d'espace naturel qui est valorisé par le Conseil Général avec d'assez gros moyens.

Il y en a d'autres sur lesquels il intervient ; par exemple, dans les opérations de préemption sur le Saint-Quentin, le Conseil Général a accepté de se substituer aux différentes communes concernées.

Il y a diverses opérations sur le Parc Sainte-Croix où il y a des actions de nature écologique, en direction des populations mosellanes et des enfants en particulier, autour de la faune régionale et locale.

Voilà ce que je peux dire.

Cela n'a pas été choquant au moment où cela a été présenté.

Le Conseil Général a, effectivement, une certaine politique dans le domaine de la préservation des espaces sensibles, la plus spectaculaire étant celle liée à l'étang du Lindre.

Voilà.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Point n° 11, Monsieur SCHWARTZ.

POINT 11 – Zone d'Aménagement Concerté René Cassin – Approbation du bilan financier définitif – Suppression de la ZAC.

Rapporteur : M. SCHWARTZ, Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les commissions compétentes entendues,

VU le Code de l'Urbanisme, les articles L. 311-1 et suivants ainsi que les R. 311-1 et suivants, en particulier l'article R.311-12 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 1997 prononçant la création de la ZAC René Cassin ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 1999 approuvant le Plan d'Aménagement de Zone, le programme des équipements publics ainsi que le bilan financier prévisionnel de l'opération ;

CONSIDÉRANT la réalisation du programme des équipements publics de la ZAC René Cassin consistant à mettre en oeuvre une voirie servant de contre-allée, du stationnement public, un espace vert en cœur d'îlot et des plantations de végétaux ;

CONSIDÉRANT l'achèvement de la commercialisation de terrains à bâtir, en vue de la construction de cinq immeubles collectifs, et d'un terrain bâti, en vue de la rénovation et de la réaffectation d'un ancien bâtiment en un équipement public pour la petite enfance et culturel ;

VU le rapport de présentation, joint à la présente délibération ;

VU le projet de bilan financier définitif en date du 15 novembre 2005 ;

DECIDE :

- de supprimer l'acte de création de la ZAC René Cassin ;
- d'engager une procédure de modification du POS, afin d'intégrer le règlement de la ZAC dans celui du POS et sur ses documents graphiques ;

- de procéder aux mesures de publicité conformément aux articles R.311-12 et R.311-5 du Code de l'Urbanisme, c'est-à-dire : affichage en mairie pendant un mois, mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le département et publication au recueil des actes administratifs de la Ville de Metz ;

- d'approuver le bilan financier définitif de la ZAC René Cassin équilibré à hauteur de 1 229 231,36 € TTC, avec une subvention d'équilibre de la Ville de Metz à hauteur de 465 394,53 €.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, Chers Collègues, je fais une intervention très rapide parce que c'est un sujet où la concertation a payé !

Elle a été malheureusement imposée parce qu'une association de défense s'est créée au moment du projet. Cette association de défense était impressionnée par la nature de l'opération projetée, le positionnement sur le terrain, le nombre de logements créés et les accès sur la route de Thionville.

Au bout du compte, les choses ont évolué en ce qui concerne l'implantation des différents immeubles, et également l'accès à la route de Thionville et même les parkings publics, un certain nombre de parkings publics qui sont restés en place.

Cela dit, un point m'interpelle, et je le dis au nom des gens qui s'étaient constitués en association à l'époque : quand ils sont venus discuter en mairie du nombre de logements envisagés, au départ, c'était 100, cela avait été ramené à 75, et maintenant, je vois le nombre de 91.

Alors, que s'est-il passé - je ne sais pas si on peut me répondre ce soir - que s'est-il passé entre les indications de 75 logements qui avaient été données à un moment donné quand l'association du quartier était venue en mairie et la fiche que l'on nous présente aujourd'hui, où il est question de 91 logements ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS.

M. NAZEYROLLAS – Je voudrais, d'abord, vous faire une réponse de principe, et ensuite on vérifiera les choses.

Le nombre de logements n'a aucune signification dans la mesure où, à un moment donné, on peut parler, et c'est le cas, lorsque l'on est dans des projets, on parle en nombre de logements à partir d'un logement moyen standard de 3 pièces. C'est généralement à partir de là que l'on part, et il suffit qu'il y ait plus de 2 pièces qui soient réalisées que de 4 pièces, pour que le nombre de logements change sans que les surfaces construites changent.

Ceci dit sur ce point-là, comme dans d'autres zones, je pense que ce n'est pas la densité qui est importante, ce sont les formes urbaines.

Mais, ça, c'est un vieux débat.

Donc, sur ce point-là, je vérifierai, mais il me semble que l'explication provient, très probablement, de ceci.

Et la diminution des tailles de logements tient, également, à l'évolution de la composition de la population.

M. le Maire – Bon.

Pas d'autre question ?

Adopté.

Point n° 12, Docteur JACQUAT.

POINT 12 – Mise en œuvre d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville.

Rapporteur : M. JACQUAT, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 Mars 2000,

Vu le Contrat de Ville de l'Agglomération Messine signé le 10 Avril 2000 entre l'Etat, les Villes de METZ, WOIPPY et MONTIGNY-LES-METZ,

Considérant l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz, éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine, s'attache à s'engager,

DECIDE

D'approuver et de participer au titre de la politique de la ville, pour une dépense totale de 140 828,42 €, aux actions suivantes :

- 282,50 € à l'Association de Prévention Spécialisée d'Insertion et de Socialisation
"Ateliers jeunes Toussaint 2005"

- 390,00 € au Comité de Gestion des Centres Sociaux
"Ateliers jeunes Toussaint 2005"

- 195,00 € au Comité de Gestion des Centres Sociaux
"Ateliers jeunes Noël 2005"

- 1 500,00 € aux Equipes Saint Vincent
"Accompagnement à la scolarité"

- 1 767,00 € à l'Association des Jeunes de Borny
"Accompagnement à la scolarité"

- 12 272,50 € à Planète Lecture
"Accompagnement à la scolarité"

- 13 115,50 € à l'Association Messine de Médiation Sociale
"La médiation scolaire au service de la réussite éducative"

- 7 000,00 € au Comité de Gestion des Centres Sociaux
“Le football féminin à Metz-Borny”

- 7.223,00 € au Comité de Gestion des Centres Sociaux
“La boxe-thaï à Metz-Borny”

- 30 000,00 € à H2M
“Mise en place d'actions sur le quartier de Metz-Borny”

- 7 000,00 € à l'association Studiolo
“De Victor Hugo à Salman Rushdie”

- 59 485,00 € de dépenses estimées pour la mise en place d'un système de vidéo-surveillance dans les écoles maternelles et primaires du quartier de Metz-Bellecroix

- 597,92 € à l'association Rencontre
« Ecrivains Publics »

Soit un crédit total de 140 828,42 € à financer sur l'enveloppe du Contrat de Ville de l'Agglomération Messine.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondantes au présent rapport.

DECIDE de rapporter la décision en date du 30 juin 2005 décidant d'octroyer une subvention 1 169 € à l'Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés pour le projet intitulé “Atelier mémoire 2005”, cette action ne devant finalement pas être réalisée.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Bien.

Alors, attendez - là, tout doux !

Comme je vous ai dit que vous pourriez profiter de ce rapport-là pour avoir un débat sur les problèmes qui vous intéressent beaucoup, je vais vous prendre.

Alors, Madame ROEDERER, Monsieur GROS, Monsieur PLANCHETTE, Madame BORI, Monsieur BERTINOTTI, Madame PAULY, Madame OLESINSKI.

Tout à fait au fond à droite, c'est Madame COLIN-OESTERLE, ensuite, c'est Monsieur JEAN, Docteur ALIN, Monsieur... il n'y a pas Monsieur FOUCAULT ? Il n'y était pas, non ? Alors, Monsieur DARBOIS, Madame ISLER-BEGUIN, Madame APAYDIN-SACPI, Madame GENET.

C'est tout ?

C'est clos.

Quatorze.

La parole est à Madame ROEDERER.

Mme ROEDERER – Monsieur le Maire, nous vous avons demandé, il y a 2 jours de mettre en point 0 le sujet des banlieues et en particulier de Borny, dont vous nous aviez parlé, d'ailleurs, au Conseil Municipal précédent, sujet capital, surtout, après les évènements passés et vous avez refusé - on voit bien que cela intéresse quand même énormément de monde - au prétexte que nous avons donné trop d'importance à un sujet qui ne le méritait pas, et aussi, que nous allions intervenir juste pour avoir notre photo dans le journal !

Alors, moi, je vous le dirai avec un sourire que vous, vous payez une page entière du Républicain Lorrain en publicité pour avoir votre photo ! Alors, que nous, si le Républicain Lorrain veut bien mettre notre photo, tant mieux, s'il ne la met pas, tant pis ! Ce n'est quand même pas le but de notre intervention.

En tous les cas pas pour moi !

Alors, s'il vous plaît, je voudrais commencer mon intervention qui sera peut-être un peu longue, en effet, mais c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, comme pour beaucoup d'autres !

Les évènements vécus en France ont, aussi, interpellé les pays du monde entier, je parle des problèmes des banlieues en général. C'est si vrai que Monsieur de

VILLEPIN a jugé bon de s'exprimer sur la chaîne CNN - en anglais, je vous prie – pour dire que personne n'étant mort pendant les troubles sociaux, "il n'y avait pas péril en la demeure" !

Crise d'identité des jeunes des banlieues, sans fondement éthique ou religieux ! Pourquoi ne pas l'avoir dit en Français et aux Français plutôt que d'attiser ici la peur, la méfiance, la xénophobie ?

Que n'a-t-on pas dit comme absurdités, sinon comme mensonges pour trouver un bouc émissaire, par exemple la polygamie, ou l'existence de bandes organisées à propos desquelles le Ministre de l'Intérieur a subi un cinglant démenti de la part des Renseignements Généraux !

Au lieu de prôner la concorde, le respect d'autrui, de tous les autres !

Je voudrais vous citer de bref extrait d'une chronique d'un quotidien de Montréal. C'est toujours sur le sujet, n'ayez pas peur !

"J'ai parlé", alors entre guillemets, "j'ai parlé de cassure entre l'Etat et les citoyens, et si c'était plutôt une cassure entre une France de souche, la France aisée et dominante, et les immigrants pauvres de naguère qu'elle ne sait pas où loger dans sa structure républicaine "chambranlante"." C'est un mot québécois.

"Oui, je sais, la pauvreté joue un rôle dans tous ces scénari, mais n'y a-t-il que la pauvreté pécuniaire en cause ?

Il y a l'anémie citoyenne, l'exclusion culturelle, les carences dans l'éducation, la pénurie des chances ! Comme on dit, il y a la France d'en haut et la France d'en bas !

Celle d'en bas a commencé à allumer les bûchers de celle d'en haut !"

Ce constat, je le prendrai à mon compte et en tant que citoyenne et Elue, je pose la question suivante : que sommes-nous décidés à faire pour que cesse cette insupportable attitude, sinon méprisante - elle l'est souvent - mais en tous les cas, dédaigneuse, suffisante, charitable parfois d'une partie des citoyens envers une autre ?

Comme le dit un lecteur dans le Républicain Lorrain du 14 novembre "n'est-il pas temps de revoir notre façon de cohabiter entre les différentes composantes de la société ?"

Dans une commune, la mairie doit montrer l'exemple, donner le ton.

Ma première indignation en m'installant à Metz, il y a 40 ans - le combat politique m'était alors inconnu - a été de voir l'expulsion de familles, visiblement maghrébines, installées dans les casernes désaffectées du Pontiffroy.

On les a déplacées sans leur demander leur avis, en périphérie, loin de la gare, des commerces, de tout ce qui était leur vie, au prétexte de l'insalubrité de leurs logements, certes très réelle, mais surtout pour nettoyer le centre-ville déjà !

Non, Monsieur SARKOZY, les grands-parents des jeunes Français des cités actuelles n'étaient pas plus intégrés !

Ici, comme en Algérie, ils étaient des Français de deuxième zone !

Mais ils avaient du travail, ils étaient soumis et avaient l'habitude de la discrimination !

Je vous épargne une page que je vous distribuerai avec plaisir si vous le souhaitez !

Je ne reviendrai pas sur ces 30 années d'erreur accumulées dans les cités, par tous les gouvernements, et de façon caricaturale et provocatrice par celui qui est en place actuellement !

Mais, je le redis, le regard, l'attitude, le comportement de l'équipe municipale donnent le ton, comme l'atmosphère d'un hôpital dépend de son Directeur.

"On ne décrète pas la mixité sociale" dit Monsieur JACQUAT dans un article du monde intitulé "A Metz, le quartier de Borny a épuisé tous les dispositifs !" Quel constat ! Quel échec !

Mais si, justement, on la décrète la mixité sociale !

On l'encourage !

On la favorise !

On fait tout ce qu'il faut pour qu'elle existe et pas tout le contraire !

C'est cela qui est important, et pas le petit saupoudrage financier que l'on va nous proposer, tout à l'heure, et qui est pitoyable par rapport au fond du problème !

J'aime les habitants de Borny, sans y vivre, Monsieur NAZEYROLLAS, tous ces mélanges ethniques, toute cette jeunesse !

Ne les rejetons pas, nous avons besoin d'eux, comme ils ont besoin de nous !

Proposons-leur des logements aussi en ville ! Il y en a !

Et cessons de laisser partir à KINEPOLIS, à Saint-Julien, ou la Maison de la Justice à Woippy !

Installons des administrations à Borny, et à Borny, même comme dit, Monsieur Georges DOUR dans un article du Républicain Lorrain d'aujourd'hui ! - ce n'est pas au Technopôle, c'est à Borny ! Le Technopôle n'a jamais voulu s'appeler Borny ! - afin que s'instaurent des allées et venues et que chaque Messin est l'occasion ou l'obligation d'aller dans ce quartier ! Ce quartier que depuis 30 ans, Monsieur le Maire, vous n'avez jamais considéré comme faisant partie de la ville !

Vous dites avec une grande satisfaction...

M. le Maire – Madame, écoutez...

Mme ROEDERER - ...que vous faites de l'économie...

M. le Maire - ...les accusations envers le Maire, ce soir, ne sont pas de mises.

Je joue le jeu. Alors, permettez que pendant la suite de votre discours, je quitte la salle, parce que je n'aime pas beaucoup que vous m'agressiez. Je reviendrai quand vous aurez terminé Madame !

Mme RODERER – Je ne vous agresse pas, je vous cite vos paroles !

M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS préside.

Monsieur NAZEYROLLAS est là pour présider.

Mme ROEDERER – Parfait, eh bien, cela sera pareil pour Monsieur NAZEYROLLAS !

Ce n'est pas de l'agression ! C'est vous qui le dites !

- Monsieur le Maire quitte la salle des délibérations –

- Monsieur NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire, en assure la présidence –

M. NAZEYROLLAS – Laissez parler Madame ROEDERER.

Mme ROEDERER – Oui, vous faites de... vous dites avec une grande satisfaction que vous faites de l'économique et pas du politique !

C'est dommage parce que politique veut dire "ce qui se rapporte à la cité" !

Oui ! Vous faites de l'économie comme un Chef d'Entreprise, dites-vous aussi !

Vous caressez dans le sens du poil ceux qui vous ressemblent et dont vous avez besoin pour rester en place !

Et vous vous désintéressez, complètement, de ceux qui auraient besoin de vous, mais qui, souvent, en effet, ne votent pas !

Vous avez ignoré Borny !

Pourtant, quel projet cela aurait pu être depuis 30 ans que de donner une âme à ce quartier et du respect et de la dignité et de la joie de vivre à ses habitants !

Un projet politique, autrement difficile à mener à bien que le projet de créer un quartier neuf ! Cela, c'est de l'économique et c'est facile, car il n'y a pas de population en cause, pas d'investissement personnel ou humain ! Il suffit de payer avec l'argent de la communauté !

On ne voit plus l'air excédé que prennent certains dans vos rangs ! Dans les rangs de la Majorité, lorsque les 2 jeunes femmes de mon groupe, au bout du rang, vivant ou travaillant à Borny, vous interpellent sur ce quartier !

Moi, j'entends des fois ou je vois : "encore Borny!", entent-on soupirer !

Eh bien, oui ! Encore, Borny !

Et changeons nos regards, sans quoi bien des voitures brûleront encore !

Je vous remercie.

Et la page du milieu, je vous la ferai passer.

Merci.

M. NAZEYROLLAS – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Premier Adjoint, Chers Collègues.

Contrairement au passé, les défavorisés ne sont plus en bas de l'échelle ; ils sont en dehors du système !

Les riches n'ont plus besoin des pauvres, il n'y a plus d'ascenseur social !

Le système tourne sans eux !

Les opprimés et les prolétaires d'autrefois pouvaient se battre !

Leurs souffrances avaient du sens !

Aujourd'hui, le nouveau pauvre est exclu !

Exclu, non seulement du monde du travail, mais aussi de toutes participations sociales.

Il vit dans un monde privé de sens pour lui.

C'est d'ailleurs, la raison pour laquelle il y a si peu de mouvements organisés de chômeurs, de Rmistes ou d'exclus alors qu'ils sont si nombreux !

Ainsi, on compte, 15 000 Rmistes en Moselle, chiffre en hausse de 10 % par rapport à l'année dernière.

On imagine ce que cette masse représenterait si elle était organisée.

- M. le Maire reprend la présidence de la séance –

M. GROS – S'agissant des quartiers défavorisés, qui nous intéressent aujourd'hui, la situation est analogue à celle des personnes.

Les exclus habitent, en majorité, des quartiers qui "ne servent à rien dans la ville !" Je mets entre guillemets "qui ne servent à rien dans la ville".

Ils sont en dehors de la ville, entre guillemets, utiles, les gens intégrés dans la société n'ayant pas de raison d'aller dans ces quartiers.

On peut vivre des années et des années à Metz sans jamais mettre les pieds au Chemin de la Moselle ou à Borny.

L'explosion de violence que nous avons connue le mois dernier à Metz, comme ailleurs, n'a rien à voir avec les luttes sociales ou syndicales du passé, qui elles, étaient porteuses d'expérience et riches de sens dans la solidarité des conditions partagées.

Là, il s'est agit, plutôt, d'un message de désespoir, sans objet précis, donné par des populations dans l'impasse et adressé aux autres ! C'est-à-dire, à nous, les gens qui sont dans le système. Et quand je dis "nous", je me mets dedans.

Nous ne sommes pas supérieurs, ici, aux autres, parce que nous sommes dans le système, nous.

Nous ne pouvons pas faire autrement que de nous en occuper, et de nous en occuper collectivement, car il est illusoire de croire que l'on pourra durablement faire cohabiter des quartiers d'exclus, que l'on nomme de plus en plus souvent ghettos, avec des quartiers de classe moyenne, voire de gens riches qui ont tendance à se regrouper dans des secteurs avec plus de sécurité, des logements de plus grand standing et mieux pourvus d'équipements et de services en tous genres.

Sans compter le niveau de l'école, très important, de plus en plus important ! Et les fréquentations qu'on y fera.

Argument que l'on trouve de plus en plus souvent dans les publicités des promoteurs. A bien des égards, le lieu où l'on habite devient un marqueur social et l'on recherche, entre guillemets, le bon quartier.

La ségrégation territoriale existe donc dans l'agglomération messine et c'est de notre responsabilité de contribuer à la réduire par tous les leviers dont disposent les responsables politiques locaux dont nous faisons partie.

Alors, je vais intervenir sur 3 points. Cela va être assez court, je vous rassure.

S'agissant du logement social en premier lieu.

Il est clair que tout doit être mis en œuvre pour que celui-ci soit réparti le mieux possible sur l'ensemble des territoires urbains. Et quand je dis urbains, je ne pense pas seulement à la Ville de Metz dans laquelle nous sommes aujourd'hui, mais à l'ensemble de l'agglomération !

Il faut progressivement que l'ensemble des communes de la CA2M reçoive des logements sociaux de façon à ce qu'il y en ait partout.

C'est une tâche délicate, délicate pour ces communes, pas évidente du tout pour nous de leur en parler, mais indispensable.

La règle des 20 % doit être généralisée sur l'ensemble de l'agglomération ; c'est un des facteurs de la réussite.

Au Conseil Général, le Groupe Socialiste auquel j'appartiens - je salue d'ailleurs, Madame Christiane PALLEZ, ici présente, qui y appartient également - a demandé que le Département finance auprès des communes et des EPCI, dont par exemple, la Communauté d'Agglomération, la maîtrise foncière des terrains d'assiette des programmes HLM, afin de les disperser en petits programmes dans toutes les communes, et dans tous les quartiers des villes.

Cette maîtrise du foncier est essentielle de façon à ce qu'une commune ne puisse avoir comme argument : "il n'y a pas de terrain chez moi, ou il est trop cher par rapport aux normes des logements sociaux."

Pour le reste, il faut prendre conscience que les centres... j'en ai terminé avec les logements sociaux, que des centres sociaux actifs et dotés de gros moyens humains sont vitaux dans certains quartiers ; je pense pour la Ville de Metz à Bellecroix, à La Patrotte, à Borny, au Chemin de la Moselle.

Et il ne s'agit pas de faire des centres sociaux qui ressemblent à des centres de loisirs !

Ce n'est pas la même chose !

On n'a pas besoin d'écrivains publics à Queuleu ou à Sainte-Thérèse !

Il y a des endroits où il faut mettre le paquet !

S'agissant de certains services publics, il ne faut pas hésiter à être plus généreux qu'ailleurs.

Je ne dirai rien sur l'école, d'autres en parleront plus longuement, mais, l'aide au devoir, et pas seulement le périscolaire, est fondamentale de façon à assister les jeunes de ces quartiers.

Je ferai, par contre, une proposition assez originale concernant la Police Urbaine de Proximité.

Vous savez que cette Police Urbaine de Proximité est le symbole de l'autorité en uniforme et que, malheureusement, le Gouvernement actuel, enfin du moins son prédécesseur, l'a fait disparaître, il y a 3 ans, à La Patrotte et à Bellecroix.

Remettons dans ces quartiers de la Police Urbaine de Proximité, mais puisque nous n'avons pas la Police de l'Etat, mettons la Police Municipale, en attendant que la Police d'Etat revienne.

Nous aurons une Police Urbaine Municipale de Proximité ; ceci sera une grande avancée par rapport à ces populations.

Et enfin, je termine sur le regard que supportent souvent les personnes considérées comme inutiles dans la société.

Le regard. Pourquoi parler du regard ici ?

Nous sommes des gens concrets : et si, il faut parler du regard.

Les personnes en situation d'exclusion ne peuvent s'en sortir que si on les associe aux solutions que l'on prétend mettre en œuvre en leur faveur, et cela pour des questions d'efficacité, autant que de respect, je dis bien d'efficacité, effectivement !

Cette participation des personnes concernées ne relève pas que des travailleurs sociaux, mais de tous !

Et là, notre responsabilité collective est immense ! Ce regard, ce doit être le nôtre !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur PLANCHETTE.

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Moi, je dois dire que je n'ai pas du tout été surpris par cette explosion de violence que nous avons connue dans nos banlieues parce que je savais qu'il suffisait de la moindre étincelle pour mettre le feu à la poudrière.

Alors, de résumer ça en disant : "il s'agit d'une action de voyous", bien sûr, qu'il y avait des voyous, mais ils étaient pas tous à considérer, vraiment, comme des voyous, et c'est un peu réducteur.

Je pense que le problème est beaucoup plus compliqué que cela, et je dis ça, parce que j'ai vécu 2 expériences, que je voudrais vous faire partager, si je ne vous ennuie pas trop.

Depuis que je suis élu dans ce quartier, dans ce canton de Metz-Nord, à La Patrotte, à la MJC de La Patrotte nous avons une assemblée générale... non, plutôt un conseil d'administration qui n'a pas pu se tenir parce qu'un leader de ces jeunes révoltés est venu nous en empêcher.

J'ai essayé, moi, de dialoguer, beaucoup avec ce jeune, parce que je me suis dit, quand même, il y a peut-être des choses à entendre.

Je n'ai pas réussi.

Cela a duré pendant plus de 2 heures !

Pas moyen d'avoir le moindre dialogue !

Et alors, là, si j'avais eu un écart de langage, eh bien, je crois que la bande qui était dehors serait venue nous taper dessus !

Alors, qu'est-ce que l'on a fait ?

Eh bien, on a été obligé de faire une nouvelle séance ; après 2 heures complètement improductives - on a été empêché, donc, on n'est plus vraiment dans une situation de droit - eh bien, on a été obligé de faire une nouvelle réunion, en ville, à côté de la gare, on a été obligé de quitter le quartier pour pouvoir se réunir !

Alors, ça, cela m'a beaucoup impressionné !

Ensuite, deuxième expérience, un peu plus loin Chemin de la Moselle, Centre Social. On était réuni. Tout à coup, on nous a dit : "Sortez vite ! Sortez vite !"

Une pluie de cailloux sur les voitures !

Et tout le monde est parti comme s'il s'était agi d'un bombardement !

Moi, j'ai essayé d'aller au-devant de ces jeunes, et au fur et à mesure que je m'approchais d'eux, j'avais le sentiment qu'ils allaient me taper dessus.

Je sentais un regard de haine ! Quelque chose de terrible !

Et puis, finalement, ils m'ont laissé approché et j'ai réussi à discuter avec eux.

Oh, la conversation n'a pas été très longue !

Mais, j'ai compris ce qu'ils voulaient dire.

Ils me l'ont fait comprendre.

Ils m'ont dit : "Nous, on n'est rien ! On n'existe pas pour vous !"

Alors, là, il y avait quand même un début de dialogue. Et je me suis dit : le dialogue ne doit pas être impossible.

Alors, finalement, je crois que le tort que nous avons tous, moi, je ne fais pas de politique partisane, le tort que nous avons, c'est de ne pas avoir compris le désespoir qu'il y avait dans cette colère.

Alors, quand on voit l'exclusion, le manque de logements, le chômage, toutes ces choses-là qui viennent d'être amplifiées énormément par la politique qui a été suivie actuellement.

Cela existait, bien sûr, mais cela a été considérablement amplifié par le fait qu'on a cassé tout ce qui avait été mis en place, quelques années avant. On a cassé tout ce qui était aides à ces populations, à ces quartiers en difficulté :

- c'est-à-dire, les emplois aidés,
- c'est-à-dire, la Police de Proximité,
- c'est-à-dire, l'aide aux associations.

Tout ça a été cassé.

Alors, on a créé un climat qui fait que cela se détériore énormément, et cela se détériore tellement que l'on fait éclater les familles, on arrive à l'échec scolaire, on a des jeunes qui ne comprennent plus rien.

Alors, voyez-vous, moi, en ces temps de Noël, où normalement tout nous incite à la joie et au bonheur, moi, je suis profondément triste.

Je suis profondément triste, quand je me promène en ville, ou je vais faire des courses, je vais par exemple rue Serpenoise où je vois, là, tout est lumineux, tout est joyeux, la richesse des vitrines semble tirer référence aux passants, aux clients.

Et puis je vais un peu plus loin, au Chemin de la Moselle, je dis le Chemin de la Moselle parce que c'est celui que je connais le mieux, il y en a sans doute d'autres, qu'est-ce que je vois, là, tout est triste, vraiment triste, désolant.

Et finalement, ces quartiers crient la misère.

Ça me rend très triste.

Quant je pense qu'actuellement, vous voyez, pour Noël, il va y avoir des gosses qui vont recevoir profusion de jouets partout, et d'autres qui n'auront peut-être pas grand-chose, un petit jouet, peut-être rien, qui se contenteront de regarder les illuminations.

Quand je vois qu'il y a des gens qui vont manger à ne plus savoir où s'en mettre, qui vont se goberger, qui vont être malades, et puis qu'il y en a d'autres qui vont aller au restaurant du cœur, de plus en plus nombreux.

Ça aussi, ça me fait frémir, ça me fait très mal.

Et pourtant, quand vous faites le trajet qui va de la rue Serpenoise au Chemin de la Moselle, vous n'avez pas fait les 7 000 kilomètres qui séparent Manathan de Ouagadougou ; vous êtes restés dans la même ville.

Tout ça me gêne, en cette période.

Alors, que faudrait-il faire ?

Eh bien je pense que ce qu'il faudrait faire, puisque l'Etat se désengage pas mal, il faudrait avoir une politique sociale un peu plus juste.

Il faudrait renouer, je pense, avec une politique de l'inclusion au lieu d'avoir une politique de l'exclusion.

Je pense qu'il faudrait faire un effort supplémentaire sur le logement, un effort particulier sur ces logements. C'est bien d'en détruire, il faut le faire. En reconstruire, c'est bien. Mais il faut peut-être réhabiliter ceux qui peuvent l'être.

Je pense qu'il faudrait aussi apporter l'aide aux associations, vous savez, tous ces bénévoles qui travaillent. Et actuellement, il faut être courageux pour être bénévoles, parce que tout vous incite à abandonner. Il n'y a plus moyen d'y arriver.

Donc il faudrait peut-être là aussi, puisque l'Etat se désengage, eh bien il faudrait peut-être apporter quelque aide supplémentaire à ces associations.

Enfin je pense aussi qu'il faudrait densifier la présence des services publics.

Je ne citerai qu'un petit exemple : on ne peut pas, il faudrait peut-être arrêter de favoriser l'implantation de DHL qui concurrence la Poste. Vous voyez, c'est un petit exemple parmi d'autres.

Alors je pense que, maintenant que l'ordre public est rétabli, c'était une primauté, ça - on ne peut pas accepter cette expression de violence. Donc c'est très bien, on a rétabli l'ordre public - mais maintenant que cet ordre public est rétabli, moi je pense qu'il ne faudrait pas se tromper de diagnostic, et qu'il faudrait poser les vrais problèmes.

Il faudrait comprendre que ces gens qui vivent dans des quartiers complètement déshérités, eh bien ils veulent être associés aux décisions qui les concernent. Donc il faudrait rétablir le dialogue.

Alors je ne pense pas que les caméras qu'on va mettre partout, c'est sans doute bien si ça diminue la délinquance, mais je ne pense pas que ça pourra remplacer la chaleur du regard humain, d'un regard ouvert qui cherche à comprendre les problèmes.

Alors quand j'entends dire, comme tout à l'heure, l'œil de la caméra va remplacer l'œil de la conscience, ça me fait frémir.

Rappelez-vous, la conscience c'est quand même une puissance extraordinaire.

Vous savez, l'œil de Caïn était dans la tombe, et regardait Caïn ... je ne sais pas ...

M. PLANCHETTE – L'œil d'Abel, pardon, était ...

Vous voyez ce que c'est ...

C'est le poème de Victor Hugo, vous le connaissez tous, bien sûr.

L'œil était dans la tombe, et regardait Caïn.

Attendez, je vais avoir fini. Je ne vais pas être trop long, je ne vais pas vous embêter.

M. le Maire – C'est très intéressant d'écouter vos états d'âme. Mais positivement, vous ne m'avez rien apporté jusqu'à présent.

Alors je vous félicite pour vos états d'âme ...

M. PLANCHETTE – Attendez, je n'ai pas tout à fait fini, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Je vous félicite pour vos états d'âme, mais si ce soir, tout le monde doit faire ses états d'âme, on ne va pas progresser beaucoup dans le sujet.

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, je n'ai pas tout à fait fini.

Si, je vous ai quand même donné quelques orientations.

M. le Maire – Ah bon, bon, bon, heureusement !

Heureusement !

M. PLANCHETTE – Il faudrait peut-être faire un peu plus de périscolaire, il faudrait peut-être mettre du budget ailleurs, il faudrait peut-être s'intéresser au logement autant qu'on s'intéresse aux loisirs des gens qui ont les moyens.

Moi je crois qu'il faut renouer le dialogue.

Et enfin je terminerai, je dirai que si les actions de proximité n'étaient pas abandonnées, et si on arrêta d'exclure, je crois que l'espoir reviendrait.

Je vous remercie.

M. le Maire – Et moi aussi.

Madame BORI !

Mme BORI – Monsieur le Maire, chers Collègues, pour un observateur extérieur qui se contente de lire les journaux, écouter la radio ou regarder la télévision, ou encore échanger des lieux communs, tout peut paraître échec sur les quartiers.

Les difficultés que vivent les habitants sont bien réelles, et je ne cesse de les répéter au fil des différents conseils.

Mais je voudrais commencer mon intervention par un constat positif, qui donne espoir, entretient mon enthousiasme à agir sur le quartier, et avec les gens eux-mêmes.

Même si, par contre, je suis indignée face à l'inadaptation des mesures mises en place, à l'indifférence, et quelquefois au mépris des décideurs.

Alors espoir, vis-à-vis des jeunes. Pourquoi ?

J'ai été amenée à plusieurs reprises à participer à des séjours avec des jeunes, qualifiés par les éducateurs de difficiles, voire de très difficiles.

Je ne vous cache pas que la question posée à la fin de chaque séjour était celle de l'utilité de cet investissement.

La question est restée longtemps présente, et aujourd'hui, la réponse est évidente.

En effet, ces jeunes qui ont traversé des phases critiques, dans 80 % des cas vivent une vie normale, certains assument une famille, et pour la plupart travaillent.

Deux éléments, pour eux, apparaissent essentiels.

Le travail, bien sûr, et la rencontre à un moment de leur vie d'adultes référents, d'adultes qui se sont tout simplement intéressés à eux.

Et ça je ne pense pas que les caméras puissent le faire.

Ces jeunes que l'on stigmatise trop facilement, comme classe dangereuse, ont au contraire un dynamisme de la vie en eux qui ne demande qu'à s'exprimer.

Et ces jeunes, dont je parle aujourd'hui, ils l'ont fait de manière positive à travers le travail, la famille, la musique et dans l'engagement associatif.

Les jeunes que j'ai eus, dans ces séjours, se sont ensuite investis dans les Comités de Quartier et dans les Conseils de Jeunes.

Alors, si cela a été possible pour eux, pourquoi ne le serait-il pas pour d'autres ?

Cependant, ces mêmes jeunes ne manquent pas de rappeler la quantité d'obstacles qu'il faut surmonter pour s'en sortir lorsqu'on est issu des quartiers et de l'immigration.

Que vous le vouliez ou non, ils vivent la discrimination et la relégation dans tous les domaines de la vie, à tel point que certaines jeunes filles souhaitent être blondes aux yeux bleus. Ils rappellent qu'ils sont français, Français à part entière, refusent d'entendre parler d'intégration.

Et pourquoi faudrait-il qu'ils renient pour autant leur origine et leur culture ?

Personnellement, bien que née en France, j'ai toujours appartenu à deux cultures que je revendique.

Et qui oserait mettre en cause, aujourd'hui, que je ne suis pas Française ?

Ce que ces jeunes viennent de mettre en évidence, c'est le décalage entre les valeurs et les discours, d'une part, et les actes et la réalité, d'autre part.

Il faut entendre leur demande d'égalité.

L'emploi, l'éducation et la reconnaissance, et la citoyenneté devaient être des lignes directrices de toute action en direction des quartiers.

Alors, si j'ai beaucoup d'espoir pour les jeunes, je suis un peu plus inquiète vis-à-vis des familles, et en particulier des femmes seules, bien souvent sur qui pèsent toutes les charges familiales, qui se battent au quotidien pour survivre.

Survivre avec des aides qui, contrairement à ce que pensent beaucoup, ne permettent pas de vivre correctement.

Certaines familles vivent avec l'équivalent du budget que d'autres, ici, consacrent aux loisirs et à leur coiffeur.

Contrairement à ce qui est trop communément pensé, elles ne se satisfont pas des aides : elles aimeraient trouver, ou retrouver, du travail. Mais comment y parvenir quand il n'y en a pas ?

Alors je rappelle quand même que 10 % de la population active est au chômage.

Ce n'est pas moi qui le dis.

Les seules offres sont précaires et incompatibles avec leur vie familiale. Les horaires sont trop matinaux ou alors trop tardifs. Les moyens de garde peu adaptés à des horaires atypiques, trop chers pour des revenus trop bas. Et alors en plus inaccessibles avec les transports en commun, puisque c'est souvent trop tôt, ou souvent trop tard qu'elles doivent prendre le travail.

Alors ces situations découlent de choix politiques et d'un système économique qui génèrent de plus en plus de chômage et de précarité.

Et la réponse des différents gouvernements n'a été que de multiplier des dispositifs, alors une fois en direction des moins de 25 ans, puis après ce fut le tour des plus de 50 ans, et puis une autre fois celui des femmes, et puis d'une autre fois encore, celui des non-qualifiés.

Ceci morcelle l'action publique, de sorte que ce qui est construit d'un côté par les travailleurs sociaux, est détruit de l'autre côté par les différents intervenants institutionnels qui ont du mal à s'interconnecter.

Un simple exemple qui illustre ce que je viens de dire, et un exemple vraiment parmi d'autres, parce que je pourrais vous en faire un catalogue : une dame, que mon association suit depuis plusieurs années - alors je passe toutes les péripéties, etc. ..., tout ce qu'il a fallu mettre en place pour qu'enfin elle sorte un peu la tête de l'eau – alors elle obtient un stage, un stage rémunéré par le CNASEA, et sous couvert de la Mission Locale, qui est un stage d'alphabétisation, donc de remise à niveau, qu'elle suit, de façon, elle était très motivée.

Ce stage était rémunéré, mais pour être rémunérée, il ne fallait pas qu'elle soit indemnisée par les ASSEDIC. Effectivement, elle n'est pas indemnisée par les ASSEDIC parce que depuis des mois, elle n'a plus d'indemnités d'ASSEDIC.

Donc elle intègre ce stage. Elle est motivée. De l'avis, même, de la formatrice, sa motivation est sûre, et, tout à coup, les ASSEDIC rouvrent le dossier et s'aperçoivent qu'ils ont oublié de lui faire un versement. Donc ils lui font le versement.

Et tout à coup, le CNASEA ne paye plus, puisqu'il ne peut pas se substituer aux ASSEDIC. Et les ASSEDIC ne veulent rien entendre. Et cette femme sort du dispositif, parce qu'elle ne peut pas continuer.

Vous voyez un peu les aberrations de tous ces dispositifs ?

Je veux dire, ça, je vous en donne un, et je peux vous en donner d'autres.

Et alors ce qui est grave, c'est que quand même cet état occasionne chez ces personnes de la désespérance, mais aussi une perte de crédibilité vis-à-vis des organismes et des travailleurs sociaux.

Donc nous, on est là, face à des situations où les gens perdent, et même, ne nous font plus confiance, en disant "j'ai fait tout ce que tu m'as dit, et voilà je suis de nouveau la tête dans l'eau".

Voilà.

Alors ça, c'est un constat.

Mais je vous en fais d'autres si vous voulez.

Mais maintenant, des constats passons aux propositions.

Alors tout d'abord, il faut rappeler que la politique qu'on mène, quand même depuis 2002, a aggravé la vie d'une majorité de Français - d'une majorité, je ne dis pas simplement de ceux qui sont dans les quartiers - tout en consolidant, bien sûr, la puissance des plus aisés.

C'est ce que j'avais dit la dernière fois, et ça peut se vérifier.

Alors ceci, moi je pense que ce n'est pas étranger à l'origine de ces événements.

Et en plus, avec la louche que Monsieur SARKOZY a rajouté, ça a fait éclater ce qui couvait déjà.

Alors moi je pense qu'il faut quand même repenser la répartition des richesses, au niveau national.

Et je dis que ça, ça permettrait quand même de remettre en marche cet ascenseur social que, comme dit Djamel DEBOUZZE, se trouve au sous-sol.

Donc celui-là, on pourrait quand même le remettre en action.

Alors maintenant, cependant, si ces choix et décisions, Monsieur le Maire, qui sont pris au niveau national, et qui s'imposent à nous, ne peuvent pas nous servir à la Ville de Metz de prétexte pour ne rien faire, je pense qu'il y a des choses à faire, localement.

Alors localement, depuis la mise en œuvre de la Politique de la Ville, jamais les Elus n'ont été impliqués dans sa définition et dans sa mise en œuvre. Elle a toujours été

confiée à un seul Elu qui, avec quelques Chargés de Missions, ont fait la pluie et le beau temps.

Tout se passe comme s'il s'agissait d'un secteur annexe de la vie municipale.

Alors Monsieur le Maire, je vous propose, et je le fais ce soir comme je l'ai déjà fait, la constitution d'une véritable commission municipale intégrant toutes les composantes de ce Conseil, Majorité et Opposition, toutes oppositions confondues.

Moi, quant au débat, je suis ouverte à toutes les composantes.

Commission travaillant en étroite collaboration avec les différents acteurs, les écoles, les entreprises, les associations et les habitants, quel que soit leur âge.

Et je sais que, je pense que déjà Monsieur JACQUAT va me dire que c'est le Comité de Quartier qui en a la charge, je dis que ce n'est pas à ce niveau-là que doit se porter la réflexion sur la Politique de la Ville.

Alors concernant l'emploi, Monsieur le Maire, une mesure urgente serait de permettre l'accès des jeunes des quartiers à la Fonction Publique Territoriale, parce que le ramassage des papiers, sur Metz-Borny, ne peut constituer une perspective d'avenir pour eux.

Dans l'urgence, ensuite, il convient de faire un état des lieux de la vie associative, des besoins et des menaces qui pèsent sur elle.

Qu'est devenue d'ailleurs l'enquête de l'AGURAM, sur la question ? On l'attend toujours. On nous a envoyé des questionnaires. Ils ont été remplis. On n'a toujours rien. On n'a toujours rien sur cette enquête.

Alors, dans les semaines qui viennent, aussi, il faudra quand même – et ça je pense que c'est vraiment urgent – il faudra quand même pérenniser les emplois associatifs, qui sont apparus à la lumière des événements, quand même, plus que jamais indispensables.

C'est de l'humain, comme je le répète, et je le répèterai encore ce soir, c'est de l'humain qu'on a besoin, et qui ne se résume pas seulement à la présence policière, et qui permettrait également aux responsables associatifs, salariés et bénévoles, de travailler dans la sérénité, et par la même dans l'efficacité.

Parce que c'est ça qui est visé, quand même, l'efficacité.

Et cela passe par la contractualisation pluriannuelle des financements de projets.

Et suite à ça, on pourra avoir des évaluations. On est ouvert aux évaluations. On le demande, même.

Mais donnez-nous les moyens de pouvoir aller au bout de nos actions !

C'est ce que l'on demande.

Alors tout le monde s'accorde à dire, sauf Monsieur KASTENDEUCH, qu'il y a urgence à engager une réflexion globale. Et je ne sais pas pourquoi cette réflexion globale elle vous fait peur. Elle est utile, elle est indispensable, si on veut quand même travailler, si on veut effectivement être cohérent, même dans les actions qu'on mène.

Et pour terminer, je n'ai plus que jamais la certitude que le propos de Monsieur FLEUTIOT (?), alors Sous-Préfet à la Ville, "un euro pour l'urbanisme, un euro pour le social", demeure la réponse appropriée.

Merci.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI !

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, chers Collègues, les violences urbaines que nous avons connues il y a quelques semaines maintenant sont révélatrices d'une crise du vivre ensemble.

La jeunesse, celle qui est sans avenir, celle qui se perçoit comme exclue s'est révoltée.

Elle a saccagé des écoles qui devaient lui apporter le savoir, garant d'un emploi.

Elle a incendié des voitures, symboles de notre société de consommation, dont les portes lui restent fermées.

Alors toutes ces images, rapportées en boucle par les télévisions, ont exacerbé les tensions sociales.

Un sentiment de malaise, d'insécurité, de peur s'est répandu. Tous ont appelé, bien sûr, au rétablissement de l'ordre.

Et aujourd'hui, on maintient l'état d'urgence dans la crainte de la Saint Sylvestre.

Alors, que pouvons-nous faire nous autres élus municipaux ? Certains ont démissionné.

Monsieur le Maire, vous écrivez dans votre édito de Metz Métropole, je cite, "je ne me sens pas en mesure de proposer de véritables remèdes".

Quel aveu d'impuissance, source de désespérance !

Comment faire face à cette situation ? C'est ça qui nous est demandé ce soir.

Alors les causes en sont connues. Mes Collègues viennent de les énoncer. Les causes s'appellent :

- chômage, chômage massif des jeunes
- ségrégation urbaine
- ghettos, où l'on concentre année après année les populations les plus démunies
- échec scolaire
- discrimination dans le travail, le logement, les loisirs
- déstructuration familiale.

Comment agir ?

Comment agir au niveau municipal ?

Et avant de faire des propositions, je crois qu'il faut vraiment comprendre et admettre que la société française, aujourd'hui, est multiculturelle, qu'elle est faite d'hommes et de femmes d'origines et de cultures différentes.

Ensuite, il faut réhabiliter l'idéal républicain du citoyen, tous égaux en droit. Droit d'aller et venir. Droit au travail. Droit au logement. Mais aussi en devoir. Respect des lois de la République. Respect de l'autre.

Et enfin, il nous faut établir un programme d'actions municipales.

A notre niveau, chers Collègues, voici ce que nous devons faire.

La population ne comprendrait pas qu'à l'issue de ce Conseil, nous restions inertes. Nous avons une obligation d'agir.

Si nous étions aux affaires, nous présenterions un plan, en quatre volets, qu'on pourrait intituler "agir pour mieux vivre ensemble".

Permettez que je le présente rapidement.

Premier volet, le débat.

Libérons la parole. Faisons un recensement des besoins. Evaluons les moyens nécessaires, afin de préparer un nouveau Contrat de Ville.

Comment ? En mettant à la disposition du public et des associations de véritables cahiers de doléances, en initiant un cycle de débats thématiques avec tous les acteurs locaux.

Oui, Monsieur le Maire, la démocratie participative est un outil indispensable à la réduction des tensions sociales.

Deuxième volet, l'action.

Encourageons l'action citoyenne.

Aidons nos concitoyens à réaliser leur projet, ou à participer à des projets collectifs.

Comment ? En créant un fonds pour le développement des initiatives citoyennes, en créant, bien sûr, une structure d'accompagnement des projets retenus.

Enfin, n'hésitons pas à innover, avec des ateliers urbains que l'on rencontre dans quasiment toutes les villes de France, des ateliers urbains, maîtres d'œuvre des projets urbains et habitants se rencontrent pour améliorer les projets.

Troisième volet de ce plan, l'emploi.

Favorisons l'insertion et l'activité.

Apportons, au niveau municipal, notre contribution au développement de l'emploi qui est le véritable intégrateur de la société.

Là aussi, comment ? Quelques idées concrètes et immédiates, qu'on peut mettre en œuvre rapidement, en adaptant par exemple les moyens de la Mission Locale pour doubler le nombre de contrats Civis de 250 à 500.

En développant les emplois d'insertion à la Ville, à la CA2M.

En constituant un groupement des intérêts publics et privés, en faveur de l'insertion.

Enfin, en insérant systématiquement des clauses sociales dans tous nos marchés publics.

Aussi, pour favoriser l'activité, nous mettre en situation de bénéficier des procédures d'accélération de construction des logements sociaux que l'ANRU vient de décider.

Quatrième volet, la présence humaine.

On en a parlé à plusieurs reprises ce soir. Il faut renforcer la présence d'une autorité sur le terrain.

Il faut améliorer l'action de la police, de la justice et du mouvement associatif.

Comment ? Là aussi, trois mesures concrètes qu'on peut rapidement mettre en œuvre.

La première, en réservant, ça a déjà été suggéré, une fraction des effectifs de la Police Municipale au service des quartiers sensibles.

En créant – enfin ! - une Maison du Droit et de la Justice.

Et en augmentant d'un quart les crédits destinés aux associations socio-éducatives, soit environ 150 000 euros par an.

Alors ce plan montre qu'une municipalité peut agir, si elle le veut.

Pour terminer, Monsieur le Maire, n'oublions pas que la politique est faite aussi de symboles.

Alors quand notre Conseil tiendra-t-il une réunion décentralisée, plus particulièrement à Borny, à la Patrotte ou à Bellecroix.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame PAULY !

Mme PAULY – Monsieur le Maire, chers Collègues, ayant naïvement cru que ce point aurait l'honneur d'un point entier à son Ordre du Jour, je me trouve bien embêtée dans la mesure où je voulais intervenir sur la question, et je voulais aussi intervenir sur le Contrat de Ville.

Donc, contrairement à mon habitude, je prendrai un peu plus de temps et j'enchaînerai mes deux interventions.

Sur les événements qui ont agité les quartiers, même si toutes les arrestations, suite aux dégradations commises le mois dernier dans nos quartiers, ne concernaient pas uniquement des jeunes, il s'agissait quand même de manière générale d'une crise sociale et d'un mouvement de la jeunesse.

Et si on ne peut pas approuver les incendies de voitures et les dégradations commises sur les biens publics et privés, on ne peut pas se contenter d'en rester à la condamnation pure et simple.

En effet, au-delà du facteur d'imitation, on ne peut ignorer qu'il s'agit là d'un mouvement de révolte de la jeunesse de nos quartiers populaires.

Et si cette révolte s'est traduite de manière violente, c'est l'ensemble de notre société qu'elle interpelle, car quand on s'exprime par la violence et la casse, c'est bien qu'on n'a pas les mots, les discours et les lieux qui permettent de relayer une colère légitime.

Légitime, oui, parce que ce que ces jeunes disent, c'est qu'ils n'en peuvent plus de vivre au ban de la société. Ils n'ont, bien souvent, pas le bagage culturel qui amène à s'investir politiquement et socialement. Ils n'ont pas les codes qui amènent à l'engagement civique. Et on peut d'ailleurs regretter sur le sujet que l'Education Nationale soit défailante dans cette construction.

Une de nos Collègues du Conseil Général évoquait récemment ce que notre Ministre de l'Intérieur a appelé des zones de non-droit, en rappelant que si on ne peut nier les problèmes liés à l'économie parallèle, les habitants de ces quartiers, eux aussi, sont bien souvent privés de leurs droits élémentaires.

Ils n'ont pas le droit de vivre dans des conditions décentes, dans un environnement favorable. Ils sont victimes de discrimination au logement, à l'emploi, et même aux loisirs.

Et c'est cela aussi, quand on a le sentiment d'être des citoyens de seconde zone, qui mène au communautarisme qui, de manière légitime, inquiète tellement nos responsables.

Et cette révolte, si elle n'a pas eu les aspects d'une contestation politique, est pourtant bien un mouvement social.

Au-delà du décompte sinistre des voitures brûlées, on pouvait aussi y voir les signes d'une réappropriation du politique.

Je regrette fortement, à titre personnel au moins, l'assourdissant silence des syndicats et partis politiques qui, de manière générale, n'ont pas pris le risque de relayer ce mouvement pour le transformer en discours politique.

Aujourd'hui, au-delà des dégâts coûteux, il nous faut répondre à cette jeunesse délaissée dont on dit si souvent qu'elle refuse de s'engager.

Le calme est revenu dans nos quartiers, certes, mais il est fragile, et la détresse est restée entière.

Car sans faire dans la démagogie, et au-delà du ... on ne fait pas de place à la jeunesse dans cette société, et dans notre ville en particulier.

Nombreux sont en effet ceux qui constatent que notre belle ville est gérée pour des adultes installés, et particulièrement pour ses notables.

Alors, favorisons le débat avec la jeunesse, et laissons la place à l'engagement citoyen, car la permanence d'inscription sur les listes électorales qui est prolongée jusqu'au samedi 31, c'est bien, mais c'est insuffisant.

Si on veut que Metz perde la palme des villes qui votent le moins en France, c'est d'abord aux jeunes qu'il faut s'adresser.

Quelles sont, par exemple, vos motivations pour refuser de créer un Conseil Municipal des Jeunes, qui permettrait, dès le plus jeune âge, de grandir naturellement en ayant le sens de l'intérêt général ?

Dans notre société consumériste, il me semble que ce serait au moins un premier pas vers l'engagement collectif.

Et puis, il est urgent de revoir la politique d'animation de notre ville - ce n'est pas nouveau, mais je le redis – avec de véritables lieux de créations et d'activités.

On pourrait cesser la chasse d'abord aux lieux nocturnes qui, bien souvent, ferment l'un derrière l'autre.

Enfin, il faudrait retravailler la politique globale de la jeunesse.

On pourrait, et sans créer d'usines à gaz, prendre à cœur de recevoir l'ensemble des organisations de jeunes et de jeunesse. Cela permettrait au moins de dégager quelques grandes thématiques, que nous pourrions faire le choix de développer.

Cela aurait le mérite de redonner un sentiment d'existence à une jeunesse qui se sent souvent oubliée.

La délégation Jeunesse et Sports de la Ville doit faire exister la jeunesse, et cesser de la traiter uniquement à travers son axe sportif. Il est nécessaire, certes, mais il est largement insuffisant.

Je continue.

Enfin, concernant les actions financées par la Politique de la Ville, nous demandons une dissociation du vote.

En effet, si nous sommes globalement favorables à l'ensemble des projets proposés, il n'en va pas de même pour l'installation des caméras de vidéosurveillance dans les écoles.

Je ne reviendrai pas sur le fond du débat, il a déjà été abordé ce soir.

Pourtant, on peut se demander quelle société on veut bâtir, quand des enfants de trois ans qui arrivent à l'école maternelle vont voir installer des caméras.

Je parlerai surtout de la forme.

En effet, nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans cette assemblée, pour l'école du Chemin de la Moselle, qu'il est pour nous inadmissible de voir ces crédits d'équipement pris sur une enveloppe du Contrat de Ville.

C'est bien trahir l'esprit du Contrat de Ville qui a pour objectif de financer les projets d'actions, et pas du matériel.

De plus, si la Ville de Metz fait ce choix de sécuriser ces locaux par le biais de la vidéosurveillance, alors qu'elle le fasse sur ses crédits propres, et pas sur des crédits dédiés à la Politique de la Ville.

Monsieur l'Adjoint, lors du dernier Comité de Quartier sur Borny vous avez reconnu la difficulté pour des associations œuvrant sur ces quartiers, d'émarger à des

financements de droit commun, et la nécessité de préserver le Contrat de Ville dans lequel ils sont pris en étau.

Tout un chacun s'accorde à reconnaître aujourd'hui la nécessité de maintenir un réseau associatif fort, dans ces quartiers notamment.

Or, ces 60 000 euros que vous décidez d'affecter à la vidéosurveillance, c'est 60 000 euros que vous n'affecterez pas à des projets d'actions. C'est 60 000 euros que vous détournez de l'esprit du Contrat de Ville.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir procéder à deux votes distincts, sans quoi nous n'aurons pas d'autres choix que de voter contre l'ensemble de la motion.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame OLESINSKI !

Mme OLESINSKI – Monsieur le Maire, aujourd'hui, j'aurais voulu m'adresser à vous, les yeux dans les yeux, mais la configuration de cette salle ne me le permet pas.

Je vous dirai, toutefois, les choses telles que je les ressens viscéralement, et en dehors de toute considération politique, comme vous en semblez toujours persuadé lorsque je vous parle d'un problème épineux qui touche la ville.

J'étais sidérée, à la lecture de votre édito dans Metz Métropole dans lequel, à propos des événements dramatiques de début Novembre, vous avouez, je cite, "ne pas être en mesure de vous faire une véritable opinion au sujet de ces désordres graves, ni de proposer de véritables remèdes".

Vous êtes Maire de Metz depuis 35 ans, et vous vous dites incapable de comprendre ces événements, dont les causes se sont mises en place petit à petit tout au long de vos mandats.

Je suis mère depuis 19 ans, et j'ai toujours su percevoir le mal-être de mes enfants et y remédier.

Vous accusez Mai 68, et tirez un boulet rouge sur les enseignants avec leurs idées révolutionnaires et anarchistes.

Et pourquoi pas en revenir au déluge ?

Si vous êtes arrivé à ce niveau de responsabilité, ne le devez-vous pas en partie à vos enseignants ?

Ces enseignants que vous décriez, n'étaient-ils pas très nombreux à vos côtés sur les bancs de l'Assemblée Nationale ou du Sénat ?

Vous vous félicitez de gérer la ville comme un bon père de famille, alors ne laissez pas une partie de vos enfants sur le bord de la route.

Avoir les yeux rivés uniquement sur le compte en banque ne favorise certainement pas la cohésion familiale.

Bien sûr que vous n'êtes pas à la tête de l'Etat, et que vous n'êtes pas en mesure de tout maîtriser, mais c'est à votre niveau, et de votre compétence que de réussir un maillage étroit de quartier par de nombreux équipements collectifs, et le tissu associatif.

Ne pensez-vous pas que les sportifs de haut-niveau accepteraient une diminution de leur subvention, au profit de ces petits clubs, de ces structures qui sont en train de disparaître faute de moyens financiers ?

Une partie du million d'euros donné au FC Metz, par exemple, permettrait d'en sauver combien de ces structures qui s'occupent, et qui occupent des jeunes des quartiers ?

Vous n'avez pas perçu non plus que l'être humain n'était pas préparé du tout à affronter l'échec.

Un jeune des quartiers huppés, mal dans sa peau, pourra sans problème - je vais faire hurler tout le monde - pourra sans problème, pour essayer de voir la vie en rose, avec son argent de poche, s'acheter sa dose de shit, se faire suivre par un psy, soigner sa déprime sous les cocotiers, ou avoir plus de facilité pour avoir un job.

Par contre, quel exutoire reste-t-il pour celui qui est en situation précaire, identifié par son quartier, ou son origine, voire se fermer toutes les portes devant lui ?

C'est à vous, Monsieur le Maire, d'œuvrer pour donner à ces jeunes le sentiment d'appartenance à la ville, pour favoriser les inters connections entre les différentes communautés et la mixité sociale.

Dès l'instant où la fibre messine vibrera ...

Ça ne l'intéresse pas !

... dans leur cœur, ils respecteront leur ville, et commenceront à être fiers d'être français.

Une petite idée que je vous suggère, Monsieur le Maire, vous êtes un passionné de photos, et souvent vous vous promenez seul dans la Ville pour mitrailler.

A quand une expo de vos photos personnelles sur les différents quartiers de Metz ? Je suis sûre que les habitants des quartiers qui ont vécu ces moments dramatiques, vous en seraient reconnaissants, et tout ébaubis !

Pour en revenir à cet éditorial malheureux, si c'est un "nègre" qui l'a rédigé, ce que je ne crois pas, vous devez vous en séparer ...

M. le Maire – Ecoutez, c'est une insulte raciale, ce que vous venez de dire, là, à l'instant !

Mme OLESINSKI – Je l'attendais.

Si c'est vous, ce que je crois plutôt, rien n'est perdu. On peut vous pardonner encore un dérapage, à votre âge, sauf votre respect, et il vous reste encore deux ans pour redresser la barre, et là, je vous en remercie.

M. le Maire – Bon, j'espère qu'il m'en reste encore 8, Madame !

Bon.

Madame COLIN-OESTERLE !

Mme COLIN-OESTERLE – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il y a quelques semaines notre pays a traversé une crise grave.

Notre ville n'a pas été épargnée, même si les violences n'ont pas été de même ampleur que dans certaines autres banlieues, certainement d'ailleurs grâce à l'action de nos travailleurs sociaux, et au travail des associations dans ces quartiers.

Quoi qu'il en soit, ces violences ne sont pas le fruit du hasard, mais plutôt le résultat d'un cumul, cumul d'un urbanisme raté et inhumain, une crise économique forte avec de vraies difficultés à trouver un emploi dans ces quartiers plus encore qu'ailleurs, une école qui ne parvient plus à transmettre les règles de la République, et d'un Etat qui ne parvient plus à se faire respecter.

Certes, aujourd'hui, l'ordre est rétabli, mais la crise n'est pas réglée pour autant et elle est le signe d'un dysfonctionnement majeur d'un système dépassé.

Depuis des années, nos dirigeants, que ce soit au niveau national ou local, nous parlent des banlieues et ont proposé des mesures de colmatage, saupoudrage de crédits, pour améliorer ces ghettos et tenter de les rendre plus humains, peintures de boîtes aux lettres, augmentation du nombre d'enseignants, financement d'actions plus ou moins médiatiques.

Cela n'a pas évité le drame de se produire, et nous le revivrons demain si nous ne parvenons pas à changer le cours des choses.

Certes, bien des mesures ne relèvent pas de notre compétence, mais nous pouvons intervenir au moins sur deux champs.

Au niveau urbanistique, tout d'abord.

Il faut revoir de manière radicale l'urbanisme de ces quartiers, c'est ce que nous avons commencé à faire. Il nous faut poursuivre, aller au-delà.

Mais il nous faut également revoir la répartition du logement social, afin de favoriser la mixité sociale.

Cela me semble tout à fait indispensable si l'on veut permettre une meilleure intégration de ces personnes en difficulté.

Enfin, concernant les actions financées dans le cadre de la Politique de la Ville, et dans ces quartiers dits sensibles, nous y consacrons un budget considérable, et je crois qu'il

est temps de procéder à une évaluation, tant quantitative que qualitative de ces actions, notamment en termes d'insertion professionnelle.

Mais je n'insisterai pas davantage sur ce point, mon Collègue Gilbert ALIN intervenant à ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur JEAN !

M. JEAN – Je n'ai pas demandé la parole, mais puisque vous me la donnez !

M. le Maire – Ah bien non, alors, elle est retirée !

M. JEAN – Je vais apporter ...

Si, si, si, si !

M. le Maire – Monsieur ALIN !

M. JEAN – Ah si, Monsieur le Maire, c'est trop de générosité pour que je la refuse !

Non, alors moi je vous donnerai mon analyse de la crise des banlieues en trois points.

Le premier point est un problème d'urbanisme, et je ne m'y arrêterai pas.

Le deuxième point est un problème économique et social, et je m'y arrêterai un peu.

Et le troisième est un problème culturel et ethnique.

Sur l'aspect économique et social, je crois qu'un individu existe aussi parce qu'il apporte sa contribution à la production de richesses.

Et on se doit de créer des emplois.

C'est quelque chose qui a été évoqué, effleuré par beaucoup d'orateurs, mais pas forcément développé, c'est pour cela que je me permets d'y revenir.

L'insertion par l'économie, c'est un enjeu majeur, et c'est l'enjeu déterminant, parce que, quoi qu'on veuille, quoi qu'on veuille dire, nous vivons dans un système libéral, et on ne mettra pas en place de politique d'insertion durable si les gens ne produisent pas une richesse qui leur permette d'être totalement autosuffisants.

Donc, on investit aujourd'hui dans l'insertion par l'économie.

Je crois qu'il faut le faire encore plus.

On a fait beaucoup de bêtises au cours des deux générations écoulées, parce qu'on a éloigné des gens de l'emploi, et je suis d'accord avec Dominique GROS quand il dit qu'aujourd'hui il se passe quelque chose de très grave. On n'a plus un système pyramidal, on a un système en bulle, en ensembles. Et malheureusement, des ensembles entre lesquels il n'y a plus d'intersections, qui ne se parlent plus, et ne communiquent plus.

Il faut faire ce travail-là.

Et ce n'est pas seulement de l'altruisme, il y a un quart de la jeunesse messine, un quart des moins de 20 ans qui vivent dans les quartiers dont on parle aujourd'hui.

On ne peut pas se permettre de les exclure.

Donc même indépendamment de tout sentiment généreux, c'est une nécessité pour le développement de la cité et de son agglomération que d'insérer ces jeunes.

Le dernier point sur lequel je serai très rapide, c'est le point culturel et ethnique.

Ces jeunes-là sont des gens qui connaissent quelque chose que nous, nous ne connaissons pas.

Je ne sais pas s'il y a beaucoup de gens parmi vous qui vont en boîte, moi ça fait longtemps que je n'y étais plus, mais il se trouve qu'on m'a toujours laissé rentrer, et qu'on a dans ces quartiers plein de gens qu'on ne laisse pas rentrer ...

Monsieur BERTINOTTI, s'il vous plaît !

... plein de gens qu'on ne laisse pas rentrer, et cette exclusion-là, cette exclusion du loisir, cette exclusion du quotidien, génère des souffrances.

Et je crois qu'il faut qu'on réfléchisse notre République, parce que notre République a évolué, elle est devenue multiculturelle, elle est devenue beaucoup plus multi religieuse qu'elle ne l'était par le passé, et ça il faut l'intégrer.

A titre personnel, je suis profondément convaincu de la nécessité d'une laïcité forte, mais je crois aussi qu'il faut respecter la diversité des origines.

On présente le communautarisme comme une solution diabolique, eh bien peut-être qu'on a été, nous, culture dominante, on a été tellement odieux pendant une génération, que peut-être qu'il faut admettre aujourd'hui que ces gens-là se sentent mieux dans leur communauté.

Et que peut-être qu'en leur donnant le droit d'exister en communauté, par l'intermédiaire du mouvement associatif, eh bien peut-être qu'ils auront envie de rejoindre, de manière plus forte, et avec une véritable adhésion, notre République et notre modèle.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur ALIN !

M. ALIN – Merci Monsieur le Maire.

Donc, depuis une trentaine d'années, je milite et j'anime un certain nombre d'associations sur le secteur de Borny, et je peux dire que les constats qui ont été faits ce soir, les diagnostics et les ébauches de thérapeutiques sont tout à fait pertinents, et je rejoins tout à fait l'ensemble des intervenants sur les constats qui ont été faits.

Malheureusement je dis, depuis 30 ans.

Parce que depuis 30 ans je n'ai rien vu évoluer, ni avancer, en termes de thérapeutique et en termes de guérison.

Il n'y a même pas l'ébauche, je dirai, d'une guérison.

On est encore loin de la convalescence.

Alors je ne vais pas alourdir les débats qui ont eu lieu, ni toutes les interventions pour lesquelles je souscris entièrement. Même si ce n'est pas forcément ma couleur politique, mais j'ai été admiratif devant l'intervention de Danielle BORI, et ça rejoint tout à fait mes sentiments, même si nous n'avons pas la même idéologie.

Et à propos de ce point sur la Politique de la Ville, je voudrais insister en particulier sur les procédures de mise en place, jusqu'à présent, pour accéder, dans le cadre des Appels d'Offres, à vos subventions, quand on est une association.

Sur quel critère, sur quel besoin, sur quelle évaluation ces sommes sont-elles allouées, et quelles sont ces procédures d'identification des besoins, d'évaluation, mises en place pour connaître le bien fondé des actions choisies et retenues.

Le rôle des associations, dans tous les quartiers, est primordial - pas uniquement à Borny mais dans tous les quartiers. C'est un tissu social qui s'exprime, qui a besoin d'écoute et d'un regard, comme a dit tout à l'heure Dominique GROS, d'un regard attentif.

Toutes les associations devraient être traitées sur un pied d'égalité, quelles que soient leurs orientations politiques.

Il n'est pas utile de rappeler que beaucoup d'associations à Borny disparaissent actuellement, voire encore le Républicain Lorrain de ce matin, avec l'Association Franco-Asiatique qui est en perdition, et ce n'est qu'une association parmi l'ensemble des associations.

Alors je voudrais, à propos de ce point sur la Politique de la Ville, connaître pour l'année 2005 le bilan chiffré des sommes versées à l'ensemble des associations de quartiers dits sensibles, et surtout la péréquation, ou le quota, que cela représente par tête d'habitant pour l'agglomération messine ; c'est-à-dire quelle est leur part de solidarité pour ces quartiers défavorisés ?

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS !

M. DARBOIS – Merci Monsieur le Maire.

Comme mon Collègue le Docteur ALIN, je suis impressionné par la qualité des interventions de tous les orateurs précédents.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. DARBOIS – Lorsque les banlieues se sont enflammées, beaucoup, beaucoup sont allés de leurs commentaires, et notamment pour celles et ceux qui se mêlent vraiment de politique, nous avons été questionnés, sommés d'avoir un avis, voire sommés de donner des solutions.

Ma Collègue Marie-Anne ISLER-BEGUIN, moi-même, avons été sollicités par des militants, par des Messins. On nous a demandé de nous exprimer, d'envoyer des communiqués de Presse. Nous avons refusé parce qu'au plus chaud des événements, on ne rajoute pas d'huile sur le feu.

Ça n'est pas pour autant que nous n'avons pas d'avis sur la question, bien entendu.

Lorsque ces événements ont éclaté, j'ai pensé, à mon enfance, eh oui, enfance un peu éloignée je vous l'accorde.

Ma banlieue, ma banlieue à moi, ça a été le quartier du Pontiffroy des années cinquante.

J'y ai vécu l'enfance, l'adolescence et pas toujours faciles.

Le quartier du Pontiffroy, certains anciens ici s'en souviennent, était parfois appelé "le quartier électrique", référence à l'Usine d'Electricité du Pontiffroy, bien sûr, mais aussi parce que, vu de l'extérieur le mélange des ethnies, déjà, était perçu comme électrique, si vous voyez ce que je veux dire.

Pourtant, à l'intérieur - et j'en suis le témoin - à l'intérieur de ce quartier, entre nous, Français, Italiens, Polonais, Nord Africains, Chrétiens, Musulmans, Israélites, ça se passait plutôt bien.

Je vous assure qu'on pourrait en faire un livre.

Et puis, il y a eu la Guerre d'Algérie, avec son lot de règlements de comptes sanglants, entre les factions révolutionnaires algériennes.

C'est là que l'enfant que j'étais a vu les premiers actes de racisme.

Certains dimanches, les forces de l'ordre organisaient ce qu'on appelait à l'époque des rafles. Tout le Pontiffroy était bouclé.

J'ai vu des policiers français défenestrer des Algériens.

J'ai vu cette violence, quasiment quotidienne, ce racisme inimaginable aujourd'hui.

Année cinquante, j'étais enfant, je n'oublierais jamais. Jamais.

Ces Algériens, peut-être Français aujourd'hui, n'ont sûrement pas oublié non plus.

Qu'ont-ils raconté à leurs enfants ?

Ces Algériens sont les grands-pères des jeunes adolescents qui flambent nos voitures aujourd'hui.

Je n'accuse personne.

Je témoigne simplement, car la mémoire est une référence, et les plus anciens, ici, le savent bien.

Fin des années 60, les bulldozers de votre prédécesseur nous chassent. J'avais presque 20 ans.

Les plus aisés s'installent au Sablon, à Queuleu, parfois quittent Metz.

Les plus modestes, j'allais dire les plus pauvres, sont relogés à Woippy, et à la Patrotte essentiellement.

Pour mes parents ce sera le Sablon, j'allais dire, tout va bien.

L'éclatement social est en marche. Il faut sortir la racaille de Metz disait-on, fin des années 60.

Une époque de la vie messine se résume aussi ainsi.

Dans les années 70, vous entrez à la Mairie, Monsieur le Maire, moi j'entre dans la vie professionnelle, j'entre dans l'industrie.

A cette époque, nous avons besoin de main d'œuvre.

Alors on va la chercher essentiellement, et pas que là, mais essentiellement au fin fond de la Turquie.

Des hommes jeunes, que je vois encore arriver à Metz, pieds nus, en tenue de paysan.

Première dotation, des chaussures de sécurité, afin qu'ils puissent commencer à travailler. C'est tout à fait normal.

Emploi pénible, bien sûr, que beaucoup ne voulaient plus faire, que nous ne voulions plus faire.

Ces gens-là travaillaient dur, subissaient le racisme ordinaire de la classe ouvrière - vous voyez bien ce que je veux dire – subissaient le racisme ordinaire et l'injustice des petits chefs dans les entreprises, sans jamais pouvoir se défendre.

Mil neuf cent soixante-huit, il est vrai, avait laissé des traces. Les patrons de l'époque s'étaient organisés, équipés, pour étouffer toutes vellétés syndicales dans les entreprises, et notamment celles qui pouvaient venir de nos amis magrébains en l'occurrence.

Quand les banlieues ont flambé, en Novembre, j'ai pensé au quartier de mon enfance le Pontiffroy. J'ai pensé à mes débuts dans la vie professionnelle.

Les jeunes que nous malmenions à l'époque sont les pères et les grands-pères de ceux qui crient violemment, maladroitement, c'est évident, leur révolte.

La violence, la violence n'a jamais rien fait aboutir de juste, et mon propos ne met en avant aucune solution, c'est vrai : chacune et chacun ont les siennes.

Mais ce que je crois, en qualité d'élu communal, c'est que chacune des décisions qui sont prises ici, choix d'un parti urbanistique, distribution de subventions, politique sur le scolaire, etc. ..., chacune des décisions ont un impact sur le quotidien des Messins, et sur tous les Messins.

Encore faut-il que les décisions soient expliquées, partagées, et je plaide là, encore une fois Monsieur le Maire, pour une réelle démocratie participative qui n'existe pas à Metz.

Dans le même temps je plaide contre le clientélisme de certains.

Et vous voyez ce que je veux dire.

Je crois simplement, quand parfois je vois des sourires quand certains interviennent, je crois que le mépris est le pire ennemi de la République, et personne n'a raison tout seul.

N'oublions jamais cela.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame ISLER-BEGUIN !

Mme ISLER-BEGUIN – Monsieur le Maire, chers Collègues, je trouve aussi que ce soit dommage qu'on profite d'un point à l'Ordre du Jour pour avoir ce débat, essentiel à nos yeux.

Et, comme d'autres de mes Collègues, je regrette qu'il n'y ait pas eu un débat avec tout le Conseil Municipal, où on aurait entendu également nos Collègues de la Majorité s'exprimer sur cette crise de notre jeunesse, cette crise des quartiers, des banlieues.

Et je regrette aussi qu'on n'ait pas fait une réunion publique, peut-être dans un quartier, comme on dirait, chaud, et pourquoi pas Borny ? Cela aurait été intéressant d'avoir avec nous cette population qui souffre, et nous le savons.

Alors, je ne vais pas reprendre les causes de cette flambée des quartiers, ni de la révolte de notre jeunesse.

Je crois qu'il y a pas mal d'analystes qui l'ont fait et l'ont fait de manière tout à fait remarquable, et beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire. Il faut être modeste en la matière.

Mais il y a certains constats que l'on peut partager, et je crois que l'échec de 30 ans de Politique de la Ville, moi, je partage le fait de dire que c'est un échec, parce qu'enfin de compte, les politiques, comme disait Monsieur STEBE (?), le sociologue de Nancy, les politiques s'accumulent comme un mille-feuilles, elles se superposent, et enfin de compte, est-ce qu'elles sondent véritablement la situation, l'évolution de notre société ? Est-ce qu'elles répondent vraiment à la demande ? Et lorsque l'on a ces flambées, on a l'impression que non.

Quelque part, on est à côté de la plaque, et les réponses qui sont adaptées ne répondent absolument pas au malaise profond, et en fin de compte, ce n'est pas seulement dans les quartiers sinistrés que ce malaise existe.

Je crois qu'il faut reconnaître que ce malaise existe au sein de la société française et au-delà de la société française, au sein de la société européenne. Et je crois que cela a été dit, aussi, c'est que l'on n'arrive pas à se projeter de manière positive dans l'avenir.

Donc, effectivement, il n'y a plus de proposition positive pour avancer.

Et je pense que les non-réponses viennent aussi de là.

Mais je crois aussi, et je crois que tout le monde l'a dit sur ce banc ; on ne sent vraiment pas compte suffisamment du degré de souffrance de nos concitoyens.

Je ne parle pas seulement des gens qui sont exclus et que l'on peut voir dans la rue, mais je crois que, nous, les femmes et les hommes politiques qui avons des permanences, ou lorsque vous allez dans les commissariats, ou lorsque vous allez à la police et que vous regardez un tout petit peu leur main courante, on voit, aujourd'hui, véritablement la détresse de notre société, que cela soit les femmes battues, que ce soit la misère des fins de mois, etc.

Donc, je crois que l'on ne se rend pas suffisamment compte de la situation de désespoir dans laquelle se trouve certains de nos compatriotes !

Et là, encore – je crois – que nous avons une responsabilité.

Et on ne peut pas demander, aujourd'hui, à des jeunes qui ont de l'échec autour d'eux en permanence, l'échec scolaire, par exemple, on leur demande d'être productif, d'être positif à l'école, alors qu'autour d'eux, eh bien, leurs camarades sont en échec scolaire, leurs parents sont en échec professionnel.

Donc, effectivement, ce sont des autres approches que nous devons avoir de la part de nos concitoyens.

Alors, je pense que nous devons être conscients de la montée des inégalités.

Je crois qu'aujourd'hui, c'est un constat qui est fait, au niveau, de l'évolution de la société française, européenne.

Je pense, aussi, que c'est à tous les niveaux de responsabilités, pas seulement au niveau de l'Etat, mais je crois, aussi, au niveau, eh bien, ici à notre niveau en tant que simples Elus de l'Opposition ou de la Majorité d'un Conseil Municipal ou d'une communauté d'agglomération d'essayer de contrer, véritablement, cette dérive.

Je ne dis pas, et surtout, ne me faite pas dire ce que je ne dis pas, que nous ne sommes pas conscients, et que vous n'êtes pas conscients de cette situation.

Mais je crois que nous n'investissons pas suffisamment dans cette dérive de la société.

Alors, je pense que la Ville, la Municipalité a une part de responsabilité.

Et c'est vrai que je reprendrai, aussi, ce que vous avez dit, Madame Véronique ROEDERER, c'est lorsque le quotidien national annonce que la Ville aurait épuisé toutes les dispositions proposées au niveau légal, alors la question se pose : est-ce que les gens se sentent mieux ?

Eh bien, j'ai l'impression que non, puisque nous avons affaire comme partout ailleurs, à la détresse !

Mais je pense que là, en faisant ce constat-là, on doit innover !

On peut innover ! Et je crois que l'on a la responsabilité de le faire.

Et là, je reprendrai encore les paroles de Monsieur STEBE (?) parce que je trouve qu'il a fait une bonne analyse, et lui, il dit que lorsque l'on rénove un immeuble, cela se voit, cela ne coûte pas cher, comparé à la création d'emplois dans les quartiers.

Et là, je crois qu'il a tout à fait raison, parce qu'en fin de compte, on a l'impression que lorsqu'une municipalité investit au niveau du bâtiment, c'est suffisant.

C'est bien, il faut le faire, mais aujourd'hui, vu la situation de détresse globale, il y a une responsabilité d'investir, par ailleurs, et d'investir au niveau social.

Et là, je crois que l'on peut se poser la question.

Combien, par exemple, la municipalité a-t-elle proposé de stages à des jeunes qui sont issus de ces quartiers défavorisés ?

Combien avons-nous dans le personnel d'encadrement – je ne parle pas des gens qui sont dans des travaux pénibles, je parle de personnel d'encadrement – combien avons-nous de personnels d'encadrants qui sont issus de ces quartiers ?

Je crois qu'ils ne doivent pas être très nombreux.

Alors, je pense qu'on peut le constater comme partout ailleurs, la Ville de Metz investit plutôt dans le bâtiment, dans la restauration, et je crois que l'on investit absolument pas suffisamment, dans les hommes et dans les femmes qui ne demandent qu'à travailler !

Et là, je reprends, évidemment, le credo du monde associatif, et je pense que ce n'est pas interférer dans le monde associatif que de leur proposer d'aider à la reconstruction, peut-être, de la société.

Alors, moi, j'ai l'impression quand même, enfin, je crois que tout le monde l'a dit, ce que nous faisons, même si ce sont des choses tout à fait honorables, n'est largement pas à la hauteur des besoins aujourd'hui.

Et on s'aperçoit qu'on se repose, peut-être un peu facilement, sur le monde associatif, et, en fin de compte, le monde associatif il est absolument volontaire.

Mais comment voulez-vous qu'un monde associatif survive lorsqu'il n'a pas les moyens, et lorsqu'on sait qu'aujourd'hui, pour faire quelque chose de correct, eh bien nous avons besoin, et le monde associatif a besoin, de moyens financiers.

Et c'est vrai qu'on est vraiment, on est attristé, on est atterré, lorsqu'on lit notre quotidien départemental, aujourd'hui, par rapport à ce qui se passe pour les subventions.

Et qu'est-ce qu'on répond nous, aujourd'hui ?

On répond, "à titre exceptionnel, on octroi une aide".

Alors que le Président nous envoie un signal très fort, mais c'est un Président, je pense qu'il y en a d'autres, partout ailleurs, qui disent "si je n'arrive pas à payer les salaires eh bien j'arrête, je m'en vais, je n'en peux plus".

Donc effectivement, ce sont des signaux politiques très forts qui nous sont envoyés, et auxquels, je pense, nous ne répondons pas suffisamment.

Alors faut-il un Plan MARCHAL, comme le disent certains, pour les banlieues ?

Moi je n'en sais rien.

Ce sera peut-être un plan supplémentaire.

Mais je crois qu'il faut vraiment investir dans les êtres, aujourd'hui, dans les jeunes, dans les hommes et dans les femmes de volonté, et ne plus faire croire lorsque, simplement, on repeint des cages d'escaliers, que ça suffit pour permettre une meilleure intégration pour se sentir bien.

Je crois qu'il faut vraiment créer des postes, oui, je le dis, je pense qu'il faut créer des postes, payer des postes pour recréer la confiance dans les quartiers.

Et là encore, je pense qu'on a du mal à comprendre la lisibilité de la Ville, en prenant le point numéro 12, par exemple, lorsque vous parlez de réussite éducative, on aimerait tant rêver, mais lorsqu'on voit la situation d'échec scolaire d'un certain nombre de gamins, on voit très bien que ce n'est absolument pas suffisant.

Bien sûr que les municipalités ne sont pas là pour se substituer à l'Education Nationale, mais, Monsieur le Maire, chers Collègues, moi je suis très inquiète pour ce qui va se passer.

Lorsque j'entends Monsieur SARKOZY, par exemple, les propos qu'il a tenus ce matin, en annonçant, et si jamais il devient une personnalité de premier plan au niveau français, ça m'inquiétera pour notre jeunesse, lorsqu'il annonce qu'il préfère supprimer la moitié des postes, c'est-à-dire en ne renouvelant pas les postes d'enseignants ou de fonctionnaires qui partent à la retraite, ça veut dire moins d'enseignants, ça veut dire moins d'enseignants dans les secteurs sensibles, ça veut dire moins de soignants dans les hôpitaux.

Ça, ça m'inquiète bougrement. Et surtout lorsque certains Maires, certains de vos Collègues, ont annoncé dans des villes que s'il fallait des CP avec 5 gamins, eh bien il faudrait mettre des CP avec 5 gamins pour leur redonner confiance, pour leur redonner l'espoir dans notre société.

Donc je suis particulièrement inquiète, et je me demande si, dans quelques années, eh bien si les municipalités dans les quartiers ne devront pas se substituer à un Etat défaillant qui n'aura pas investi dans l'Education Nationale.

On peut peut-être se donner rendez-vous dans quelques années, mais ça m'inquiète bougrement.

Donc c'est un peu tout cela que je voulais vous dire, aujourd'hui, et je ne partage pas l'avis de mon Collègue, ici, THIERRY Jean-Pierre, Thierry, pas Jean-Pierre, Thierry JEAN, c'est un autre Collègue malheureusement décédé, mais je ne sais pas si je l'ai bien compris ou pas, mais moi j'estime qu'il ne faut pas toujours un retour sur investissement, même si on est dans une société libérale.

Moi je vous proposerais, Monsieur le Maire, de lancer un véritable appel à projet aux jeunes ou aux associations, où on leur permettrait, où on leur laisserait une perspective, où on ne leur demanderait pas systématiquement une réussite, où on ne leur demanderait pas d'être obligé d'aller chercher dans d'autres collectivités, et ailleurs, la manière de boucler le budget.

Mais qu'on leur fasse vraiment confiance. Que pour une fois quelqu'un leur dise, "chiche, allez, vous avez une idée, vous avez envie de nous aider au niveau de la mairie. Eh bien allez-y. Nous avons confiance, et nous ne vous demandons pas de résultat".

Je crois que ça ce serait peut-être un signal envers la jeunesse, qui serait fort, pour notre municipalité.

Je vous remercie.

M. le Maire – Eh bien, ce n'était pas mal !

Alors maintenant, Madame APAYDIN-SAPCI !

Mme APAYDIN-SAPCI – Merci Monsieur le Maire, chers Collègues, les crises urbaines que vient de connaître la France, ce sont les conséquences de 30 ans de politique de l'autruche sur l'intégration, les carences des parents sur l'éducation, sur l'insécurité et sur les discriminations à l'embauche.

J'ai été attristée par les événements qui ont eu lieu dans ces banlieues.

Quand je pense à toute cette jeunesse sacrifiée ; aujourd'hui, la France n'est pas celle d'il y a 30 ans.

Il y a des Français d'origines différentes qui doivent être représentés politiquement.

Nous devons aider ces fils et ces filles à rester dans la République.

L'Etat seul ne peut pas relever le défi, et j'en appelle à une responsabilité individuelle et collective, à la société civile.

Je sais que la majorité des Français est favorable à donner à ces Français venus d'ailleurs leur vraie place dans cette société.

La discrimination à l'embauche est inacceptable.

Si les jeunes diplômés de ces quartiers ne réussissent pas, comment voulez-vous convaincre les autres jeunes d'étudier ?

On a des jeunes révoltés, désespérés qui veulent changer leur nom.

A la proposition de discrimination positive de Nicolas SARKOZY, je n'ai pas entendu d'autres alternatives qui puissent changer les choses.

En effet, depuis 20 ans, j'entends parler de l'égalité, de l'excellence à l'école.

Pourtant, les résultats ne sont pas là.

On a de plus en plus de jeunes qui ne savent ni lire, ni écrire, ni compter.

La Mission Locale doit d'abord mettre l'accent sur l'apprentissage du savoir de base, avant de pouvoir travailler sur la recherche d'emploi.

Aujourd'hui, il est urgent de réformer les contenus pédagogiques et instituer l'autorité à l'école.

Les normes ont changé, les relations sociales ont changé, mais l'école n'a pas pu s'adapter.

Il faut supprimer la carte scolaire, c'est celle-ci, et la politique de logement qui créent d'abord les inégalités.

Par ailleurs, enfin on peut parler de politique d'intégration pour les primo-arrivants, avec la création du Contrat d'Accueil et d'Intégration qui devrait être obligatoire. Et la création de la Halle permet de lutter contre les discriminations. Dans ce domaine, l'Etat devrait être exemplaire.

S'il y a eu beaucoup moins de violence chez nous à Metz Borny, c'est que depuis 2001, il y a eu un vrai travail de terrain avec les habitants, les associations et les établissements du quartier. Je tiens à les remercier.

Le GPV a fait naître l'espoir, le dynamisme sur ce quartier.

Quand je pense dans quel état se trouvait ce quartier en 2001, des voitures, des appartements incendiés quotidiennement, des médecins qui refusaient de soigner les enfants en pleine nuit, les entrées étaient dans un état de saleté catastrophique.

Je mesure aujourd'hui les progrès réalisés.

Aujourd'hui, c'est bien autre chose.

Une démocratie participative à travers le Comité de Quartier.

Les jeunes du quartier s'exercent à la citoyenneté à travers le Conseil des Jeunes, encadrés par la Mission Locale.

Des projets émergent : football pour les filles, la boxe-thaï, etc. ...

Les entrées sont plus propres grâce à l'action de la Régie de Propreté.

De nombreux appartements de l'OPAC ont été réhabilités. Il y a des listes d'attente pour les secteurs Anjou, Maine, Normandie, Champagne.

Une autre politique de logement est développée à taille plus humaine sur le site de Bourgogne, pour créer la mixité sociale.

Un partenariat riche, soutenu, autour de la politique de l'insertion et de l'emploi.

Dans le volet social du GPV, l'équipe Emploi-Insertion, avec une présence effective de l'ANPE fait du bon travail.

Chaque demandeur d'emploi de Metz Borny est accompagné individuellement dans sa recherche d'emploi.

A ce jour, 890 personnes ont été reçues. Entre Mai 2005 et Octobre 2005, les chiffres de l'ANPE le confirment, on note une baisse des bénéficiaires du RMI, une baisse du taux de chômage, et le nombre des demandeurs d'emplois de longue durée est le plus bas de tout le département. Les jeunes sont les plus nombreux à avoir bénéficié de réponses par rapport aux autres jeunes Messins.

Tout cela grâce aux nombreuses offres d'insertion : la Régie de Propreté et les Ateliers d'Insertion dans le domaine du bâtiment, la Couture, Entraide-Filles, la Médiation Sociale, etc. ...

Toutes ces actions sont soutenues par la Politique de la Ville.

On critique facilement la Politique de la Ville, mais tous ces projets profitent bien aux habitants de Metz Borny.

Pour répondre à Madame BORI, tous les contrats d'apprentissage à la Ville de Metz sont ouverts aux jeunes des quartiers sensibles. Actuellement, nous avons 25 contrats d'apprentissage au sein de la Ville de Metz.

Les moyens de la Mission Locale ont été augmentés par l'Etat, dans le cadre du CIVIS avec 6 créations de postes.

Nous avons mis en place plusieurs actions dans le domaine du logement, de la mobilité, de l'illettrisme financées dans le cadre du FIFG (?).

Je vois qu'en matière d'emploi vous n'avez vraiment pas tellement d'idées.

En matière de développement économique, le dispositif ZFU est dynamisant pour le quartier. Les entreprises implantées en ZFU ont 40 % de leur effectif issu du quartier de Metz Borny.

Il n'y a plus de cellules commerciales libres à l'OPAC de Metz.

Il y a encore beaucoup à faire, mais grâce au GPV le quartier de Metz Borny prend un visage plus humain.

Enfin, pour terminer, en 2006 nous ne baisserons pas les bras.

En Lorraine, au travers d'AMILOR, Réseau Lorrain des Missions Locales et PAIO, je lancerai le parrainage des jeunes lorrains ; des colloques auront lieu dans chaque département.

Nous solliciterons les organismes patronaux, le MEDEF Lorraine, afin que des jeunes puissent être parrainés par des chefs d'entreprises. Chacun devra alors prendre ses responsabilités.

Tout le monde le reconnaît, cela va mieux à Metz Borny.

Cependant, il ne faut pas relâcher nos efforts.

Ensemble, continuons.

M. le Maire – Merci Madame.

Madame GENET !

Mme GENET – Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement, la situation que nous venons de vivre est révélatrice d'une crise profonde, mais pas récente, de notre société.

Mais cette crise, qui est le révélateur d'un mal-être, ne touche pas seulement les jeunes des quartiers dits sensibles, mais aussi des familles, et au-delà de notre société.

On sait bien que cette crise est la conséquence des difficultés économiques, d'une politique du logement, de l'urbanisation qui a concentré les populations à difficultés multiples dans certains quartiers, créant ainsi des inégalités sociales, des phénomènes de discrimination.

Mais je pense qu'il serait vain, ce soir, de vouloir trouver des responsables, des coupables.

Nous sommes tous responsables :

- l'Etat
- Droite
- Gauche
- les politiques
- l'école, peut-être
- les parents qui démissionnent, un peu
- les associations, aussi.

Tout le monde doit, aujourd'hui, se remettre en question.

Les réponses à apporter doivent avant tout s'attaquer aux causes profondes de la situation.

Tant que notre pays aura une préférence pour le curatif plutôt que le préventif, on ne s'en sortira pas.

Il est grand temps de remettre tout à plat, et de travailler sur les raisons structurelles de l'exclusion, s'interroger sur la persistance de ces raisons, alors que tant d'actions, de dispositifs, de contrats de toutes sortes ont été mis en place depuis des décennies.

Pourquoi cela ne marche-t-il pas et que la précarité augmente ?

Et je peux vous dire, déjà, qu'il y a certaines réponses qui se sont mises en place.

Je siège au Conseil National de Lutte contre les Exclusions, à côté de représentants de Collectivités Locales, Territoriales, mais aussi des grandes associations, ATT Quart Monde, Secours Catholique, les Syndicats, le Patronat est là, et beaucoup de choses ont déjà été mises en avant tel que, oui Madame BORI, le manque de cohérence entre tout le monde, tous les intervenants, oui la Carte Scolaire, ça a été longuement débattu.

Et je crois beaucoup dans ce travail en profondeur et ces réflexions qui sont menées au niveau national.

Alors, par rapport à nos quartiers, d'abord, je voudrais quand même resouligner que les événements ont été bien moins importants que dans d'autres villes.

Ce qui veut peut-être quand même dire que nos actions, que d'aucuns nomment saupoudrage, que ces actions sont donc quand même payantes.

J'ai rencontré, tout de suite après les événements, les clubs de prévention, l'APSYS et le CMSEA.

Et j'ai été quand même frappée par leurs discours, qui m'ont dit que ça allait beaucoup mieux dans les quartiers que ce que certains voulaient encore transmettre comme image.

Je crois qu'il faudrait, une bonne foi pour toute, qu'on arrête de stigmatiser ces quartiers.

Quand j'entends certains élus parler de nos quartiers, avec des mots et des descriptions, je me dis qu'on n'a pas beaucoup de considération pour les habitants, et qu'à force de distiller et de répandre une image rebutante d'un quartier, eh bien plus personne ne veut y aller.

Quand on a, dans une famille, un enfant plutôt difficile, ou plutôt fragile, que crois que c'est celui-là, Madame OLESINSKI l'a dit, je crois que c'est celui-là qu'on entoure de nos soins.

Eh bien c'est ce que nous faisons, nous, avec nos quartiers difficiles. Nous mettons le paquet. Que ce soit en termes de logement, dans ces quartiers-là, mais aussi dans les autres quartiers, puisque notre ville continue, chaque fois qu'elle construit, de mettre, d'y construire 20 % de logements sociaux, quels que soient les quartiers dans lesquels elle investit en termes d'urbanisme.

Au niveau de l'emploi, je crois qu'on ne peut pas nous dire qu'on ne crée pas de l'emploi.

Metz est une ville où nous créons plus d'emplois qu'il n'en disparaît.

Alors je voudrais dire, bon sang qu'on arrête de stigmatiser ces quartiers, et qu'on ose aussi parler de ce qui réussit.

Mais vous, osez donc reconnaître quand ça va un peu, voire même beaucoup mieux. Il faut oser l'admettre. Pas pour nous, mais pour les habitants.

Quand un quartier souffre, c'est toute la ville qu'il faut soigner.

Donc comment prôner le mieux-vivre ensemble, si le désir, nous, de travailler ensemble, ne s'impose pas du haut.

Je vous remercie.

M. le Maire – Docteur JACQUAT, pour répondre !

M. JACQUAT – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à la naissance, on est tous pareils. L'enfant qui vient de naître n'a pas de gêne de la violence.

A 18 mois, on est toujours tous pareils.

A partir de 4 ans, des pathologies apparaissent chez les jeunes, chez les gamins comme dit Pierre CARDO (?), dues à des facteurs intrafamiliaux, à des facteurs extrafamiliaux.

Ces jeunes ont, en effet, 4 repères :

- la famille
- l'école
- la rue elle-même
- les médias télévisés.

Quand le repère familial craque, surtout dans les familles monoparentales, quand l'absentéisme scolaire apparaît et s'accentue, quand la rue devient à certains endroits le lieu de réseaux organisés, quand le 20 Heures relate déjà certains exploits en dehors des périodes de troubles, nous avons devant nous un baril de poudre prêt à exploser.

Ce baril est national, et malheureusement, il y a eu une étincelle.

L'épisode du transformateur - la police poursuivait-elle ? - à partir du moment où la question est posée, la réponse est donnée.

Les personnes concernées sont des victimes, et il faut des actes de vengeance, et s'il y a intervention, c'est de l'injustice, d'où une spirale.

Ajoutez à cela l'interprétation tendancieuse de certains ... (?)

La Moselle, dont Metz, a connu plusieurs jours, après le début des incidents parisiens, des actes d'incivilité qui sont à inscrire au concours du nombre de voitures brûlées dans les cités.

A Metz, les incidents furent, et toutes les autorités compétentes le reconnaissent, nettement moins importants que par le passé, et on peut l'attribuer, d'une part à l'excellent travail de terrain assuré par un important maillage humain dans tous les quartiers, et d'autre part à la maîtrise des forces de l'ordre.

Nous avons eu, à Metz, plus d'incivilité que de violence.

Metz n'a pas connu le "Tsunami de violence" qu'ont vécu d'autres villes de l'hexagone.

Et je suis choqué, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme beaucoup, qu'une minorité de personnes se permette de dénigrer, sur la place publique, certains de nos quartiers.

En ce qui concerne les incivilités, pour la première fois, il n'y a pas eu de solidarité des populations des quartiers avec les jeunes. Ceux-ci, ces derniers, ne se sont pas exprimés ouvertement, aux yeux de tous, à visage découvert ou cagoulé, mais se sont exprimés en catimini.

Il n'y a pas eu de révolte des quartiers, car à Metz, nous avons une politique personnalisée. Les auteurs, nous les connaissons tous. Et ils sont tous reconnus par les équipes de prévention, par les équipes de terrain, et même la police.

Le problème est national et réside dans l'ordonnance de 1945 qui n'est plus du tout adapté à la société actuelle.

J'en profiterai, Monsieur le Maire, pour répondre à certains de mes Collègues.

Véronique ROEDERER a parlé de la caserne Chambière.

Je répondrai qu'à l'époque, j'étais jeune médecin, de garde - oui, c'est ça, quand vous avez parlé de la place de la Caserne, ... du Pontiffroy, ça s'appelait la caserne Chambière.

Mme ROEDERER - ... je ne parle pas ...

M. JACQUAT – Oui, non mais l'endroit où habitaient les gens, que vous avez cités, à cet endroit, il y avait une caserne, qui s'appelait la caserne Serret, et d'autre part, il y avait la caserne Chambière.

Et là, il est vrai qu'il y avait des logements insalubres.

D'autre part, je tiens à vous indiquer que concernant Metz Borny, c'est le quartier de Metz où la Ville investit le plus, et nous ne faisons pas du saupoudrage, mais nous travaillons autour d'axes de travail.

Dominique GROS a parlé d'exclusion.

Pour nous, personne n'est exclu, mais il y a des personnes en très grande difficulté. Il y a toujours eu des personnes en très grande difficulté, et c'est notre devoir de les aider.

Concernant le RMI, je l'ai déjà indiqué, ce n'est pas un problème local, c'est un problème national. C'est l'absorption du nombre de personnes à l'ASS, qui a fait augmenter l'absorption de personnes à l'ASS dans le cadre du RMI, qui a fait augmenter le nombre.

Et concernant donc les quartiers, dont celui de Metz Borny, je tiens à indiquer que du point de vue scolaire, on y trouve, du point de vue scolaire, tout. Depuis la maternelle, jusqu'à l'Université, en passant par les grandes écoles.

Sur le plan du logement, il y a un plan de logement concernant donc la CA2M ; et concernant justement le prix du foncier, le prix du terrain, qui est le problème le plus important, il existe depuis peu un fonds de minoration.

La police urbaine d'Etat qui a été critiquée, je tiens à indiquer qu'elle vient dans tous les quartiers, en civil, ou en tenue, mais il est vrai que les personnes voudraient la voir constamment.

Le Colonel PLANCHETTE a parlé longuement du Chemin de la Moselle.

J'aurais voulu qu'il nous parle positivement du Chemin de la Moselle, car dans ce quartier, cela va mieux.

Il y a des équipes, des associations, en particulier au centre social du secteur, auprès de la prévention spécialisée et d'autres secteurs, des associations qui travaillent tous ensemble, et qui travaillent très bien.

Eh bien, notre devoir devant ce résultat qui est remarquable, c'est de les aider encore mieux dans le travail extrêmement difficile qu'ils font !

Et à ce propos, on en reparlera peut-être tout à l'heure, concernant la vidéosurveillance, je tiens à indiquer que depuis que la vidéosurveillance a été mise en place dans l'école du Chemin de la Moselle avec des crédits Politique de la Ville, il n'y a plus eu de problème dans cette école !

Et nous avons, enfin, une équipe éducative stable !

Concernant le Noël des enfants, beaucoup d'associations, que cela soit les centres ou les associations et même des associations qui ne sont pas sur le quartier, comme le Secours Populaire Français, viennent au-devant des familles en difficulté.

Madame Danielle BORI a parlé de l'emploi.

L'emploi, c'est le problème numéro 1. C'est notre ligne directrice.

Et c'est pour cela que dans les quartiers, il y a eu sur Metz-Borny l'équipe Emploi-Insertion, dans les autres quartiers, il y a la Mission Locale, il y a la Délégation à l'Emploi. Et celle-ci fait un travail extrêmement important auprès des personnes, Madame Elise APAYDIN-SAPCI en a parlé à l'instant remarquablement.

Concernant, cette proposition, je tiens à indiquer que nous respectons parfaitement la convention proposée et signée par le Gouvernement de Gauche, à l'époque, et j'ai toujours indiqué que cela était une excellente convention !

Quand c'est bon, nous l'appliquons.

On a fait, aussi, de la critique positive quand j'étais dans l'Opposition.

On a besoin de l'humain, Madame Danielle BORI a parfaitement raison ! Et je tiens à indiquer que nos actions sont toujours globales !

Monsieur Pierre BERTINOTTI a parlé de la société française multiculturelle.

Actuellement, nous sommes multiculturels.

En Moselle et à Metz, nous avons toujours été multiculturels depuis plus de 100 ans ! Et cela, c'est bien passé et cela se passe bien. Et je ne me fais aucune illusion que les

communautés, d'origine étrangère, les plus récentes, eh bien, dans 20 ou 30 ans, eh bien, il n'y aura plus de difficultés, de frictions comme parfois il peut en exister.

Quand il dit "agir pour mieux vivre ensemble", je suis entièrement d'accord avec lui, c'est notre credo municipal.

Madame Violaine PAULY nous a parlé de vidéosurveillance. Là, il faudra qu'elle s'accorde avec Monsieur Pierre BERTINOTTI parce qu'il y a un problème de fond, de forme et de lieu, car j'ai cru comprendre dans les propos de Monsieur Pierre BERTINOTTI, sur un autre dossier concernant la vidéosurveillance, qu'il n'était pas contre !

J'ai cru comprendre, j'ai bien dit, concernant le problème scolaire.

Mme PAULY – Je ne suis pas rentrée dans le débat.

J'ai simplement argumenté que je trouvais...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

Mme PAULY – Hé ! Je suis mise en cause !

Il me semble que...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. JACQUAT – Non, mais, Madame PAULY...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. JACQUAT – Non, mais, Mademoiselle PAULY a une hyper excitabilité...

Mme PAULY – Non, non, non !

M. JACQUAT - ...très connue !

Mme PAULY - ...(inaudible)...

M. le Maire – Ne répondez pas à Mademoiselle PAULY puisqu'elle vous interrompt !

Passez au suivant !

Mme PAULY - ...(inaudible)...

M. JACQUAT – Bien.

M. le Maire – Passez au suivant !

Elle vous répond !

Passez au suivant !

M. JACQUAT – Bon !

Nous passons sur instructions de Monsieur le Maire au suivant.

Madame OLESINSKI a parlé du "maillage étroit", c'est vrai.

Je voudrais seulement préciser que la subvention au FC Metz n'est pas pour les professionnels.

Madame Nathalie COLIN-OESTERLE a fait une analyse extrêmement juste, extrêmement claire ; à ce propos, l'urbanisation doit être vue. Elle est revue, le logement social est un problème de fond, et les évaluations – je tiens à l'indiquer – existent déjà. Elles sont faites par l'Etat très régulièrement !

Monsieur Thierry JEAN a insisté sur le problème économique et social.

Il a parlé de l'Urbain.

On doit créer des emplois, j'en ai parlé il y a quelques instants, c'est la base de tout.

Docteur ALIN – je dirai – que malheureusement, Cher Confrère et néanmoins Ami, je ne serai pas d'accord avec vous ! Ni concernant le diagnostic, ni le pronostic, ni la thérapeutique !

M... - ...(inaudible)...

M. JACQUAT – Concernant le point de vue du diagnostic, ce que je tiens donc à préciser, c'est que le nombre d'associations sur le quartier de Metz-Borny n'est absolument pas du tout en baisse, même si certaines ont disparu !

Il y a, actuellement, sur le secteur Metz-Borny 63 associations, et ce nombre est en augmentation !

Concernant la thérapeutique, je tiens à indiquer que dans tout le quartier, il y a la thérapeutique GPV, il y a la thérapeutique ORU qui se met en place, et cette thérapeutique, eh bien, fonctionne, marche !

Je ne vais pas reprendre ce que Madame Elise APAYDIN-SAPCI a dit, il y a quelques instants, mais les gens reconnaissent qu'en 4 ans, nos quartiers changent et ils changeront encore, bien entendu, dans le bon sens, dans le sens souhaité par la population.

D'ailleurs, quand il y avait les évènements, tous les soirs, j'étais sur le terrain et les gens venaient me donner des conseils qui, parfois, étaient même très extrêmes ! Et cela venait de la population, parfois, multiculturelle.

Concernant donc les dossiers, eh bien, l'Etat donne des instructions par écrit aux associations, en fonction d'axes prioritaires. Les dossiers sont renvoyés par les associations à l'Etat, et ensuite, il y a un Comité Technique, un Comité de Pilotage et cela arrive, en bout de chaîne, au Conseil Municipal.

Monsieur René DARBOIS a parlé du Pontiffroy.

Si j'ai bonne mémoire, l'épisode qu'il a décrit au Pontiffroy – et je parle sous le contrôle de Monsieur Rémy TRITSCHLER – c'est plus à la période quand il y a eu des tensions militaires avec d'autres personnes, plus en 1962 – 1963 quand un régiment de parachutistes est revenu à Metz.

Par contre, où je serai en désaccord avec lui, c'est que le mot "racaille" à Metz n'a jamais été employé à cette époque ! A Metz, il y avait des "raoudis" !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. JACQUAT – Concernant...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. JACQUAT – Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, j'indiquerai que, il y a eu, je ne voulais pas en parler, mais nous avons fait avec le Comité de Quartier, une séance privée de débriefing concernant, justement, ce qui s'est passé pour voir, pour faire le point.

Il y a les points plus, il y a les points moins. Et son idée a déjà été reprise, mais il y aura, aussi, un débriefing, bientôt, avec les associations.

Et je tiens à indiquer qu'avec Madame Marie-Christine GENET, pour l'Action Sociale, avec Monsieur Sylvain KASTENDEUCH, pour le Sport, avec Monsieur Patrick THIL, pour la Culture, avec les Adjointes, Madame Elise APAYDIN-SAPCI, pour l'Emploi, nous avons fait le point très régulièrement pendant les évènements pour savoir si notre politique était bien adaptée.

Nous investissons beaucoup, Madame ISLER-BEGUIN, dans les quartiers. Monsieur Thierry JEAN qui est Président d'association peut vous l'indiquer, car son association est modèle ! Tous ensemble, ce que nous faisons, c'est de donner un marche-pied aux personnes qui sont éloignées de l'emploi pour qu'elles puissent retrouver le rythme de l'emploi afin d'aller vers le CDI dont elles rêvent.

Concernant donc l'AFA qui a été, donc l'Association Franco Asiatique, elle avait des problèmes, non pas avec la Ville de Metz, mais avec le Conseil Général de la Moselle. Et il me semble que la Commission Permanente de cet après-midi a voté favorablement la somme de 12 000 euros qui était attendue par cette association.

Cela n'était pas – je sais que très souvent, on lance la pierre – à la Ville de Metz, mais cela n'était pas la Ville de Metz qui était concernée.

Concernant la réussite éducative, c'est la première fois – je dirai – que ce paramètre est introduit dans le cadre municipal ; c'est une conséquence de la loi de cohésion sociale. Et la notification de l'Etat est intervenue récemment et nous avons fait preuve de réactivité dans le cas particulier.

Quant au problème des postes, je dirais que pour l'Education Nationale, je perds mon latin, car en tant que Député, à l'Assemblée Nationale, Monsieur Gilles de ROBIEN nous a indiqué qu'il y avait 20 000 postes au niveau national qui ne sont pas affectés à des postes d'enseignement.

Mais, ça, je l'entends depuis des années !

Madame Elise APAYDIN-SAPCI a fait – je trouve – un exposé remarquable.

Et elle-même, ce qu'il faut retenir, vous parlez beaucoup d'intégration, eh bien, c'est son exemple de réussite.

A 11 ans, elle est arrivée ici, à Metz, et ne parlait pas un mot de français. Elle a été en classe d'adaptation. Elle a été au collège des Hauts de Blémont. Elle a été lycée Robert Schuman. Et elle a terminé avec une licence universitaire. Et elle s'occupe de problème d'emplois dans notre ville.

Eh bien, c'est un exemple pour les communautés d'origine étrangère de notre ville de réussite.

Il y en a d'autres, et il y en aura beaucoup d'autres.

Nous avons dans nos quartiers sensibles de Metz un pour cent et demi de gens, à peu près, qui ont le BAC + 4.

Il n'est pas là ce soir, mais ce que je voudrais aussi, c'est féliciter, il faut voir les points positifs ! Donc, pas que les points négatifs ! Ce sont des associations qui, avec peu de moyens et qui n'en demandent pas plus, se battent pour réussir !

Je prends l'exemple de Monsieur André SAPAC avec "La Famille Lorraine", sa marche à Metz-Borny illuminée. Eh bien, avec le bénéfice, ce bénéfice constitué autour de 100 bénévoles est réinjecté totalement dans la vie associative du secteur.

Pour terminer sur les réponses, je conclurai après, Monsieur le Maire, pour Madame Marie-Christine GENET, j'ai apprécié chez elle aussi, mais on sent sa grande fibre sociale, la qualité de son intervention et, comme elle l'a indiqué, il nous faut du préventif et du curatif.

L'avenir des quartiers ne peut se faire sans que la rénovation urbaine et le développement social et économique aillent de paire !

Il faut de la continuité dans les actions entreprises, de la volonté politique et des moyens pour réussir la Politique de la Ville.

C'est ce que nous faisons à Metz, et je me réjouis de ces 2 déclarations de l'intersyndicale de la DIVE, de la Direction Interministérielle de la Ville, et en particulier de Madame BORI de la CGT, du 15 décembre 2005.

Je l'ai déjà dit et je le répète encore ce soir, pour le bien-être de nos quartiers, il est préférable, et même nécessaire, de ramer tous dans le même sens !

Sans arrêt, il nous faut proposer, innover, trouver des réponses cohérentes !

Il nous faut encore mieux comprendre comment les autres fonctionnent ! Certains n'ont comme seule expression que la violence physique !

Or, ils ne sont pas nés violents !

Nos réponses doivent être adaptées !

La réponse éducative, essentielle, pour moi, passe, avant tout, non pas par l'école de la deuxième chance, mais par l'école de la première chance !

L'école, des classes en ZEP, à mon avis, doivent être de vraies classes de ZEP, c'est-à-dire, ne pas dépasser 15 élèves ! Cela, c'est un problème national et pas un problème municipal !

La réponse associative est importante.

Elle est partie intégrante de la reconquête du lien social, et elle doit participer à l'apprentissage de l'alphabet des règles sociales pour certaines personnes. Et cette réponse n'est pas liée uniquement à des moyens financiers !

La réponse à la formation et de l'emploi doit être adaptée aux demandeurs !

L'ANPE, notre Délégation à l'Emploi, notre Mission Locale s'y emploient déjà et nous devons continuer à nous occuper des personnes concernées une par une, individuellement !

Des résultats encourageants apparaissent, cela a été dit, il y a quelques instants.

Le nombre de demandeurs d'emploi longue durée inscrits en Zone GPV est à présent inférieur à celui du bassin de Metz, de la Moselle et de la Lorraine.

Notre ambition, à Metz, est d'améliorer l'habitat et l'environnement des personnes vivant dans les zones dites sensibles.

Notre ambition est, également, de rendre ces quartiers attractifs et de résorber la fracture sociale dont ils sont les victimes.

Il y a bien quelques multirécalcitrants, mais la plus-value sociale, apportée par le GPV et par l'ORU et par la Politique de la Ville a bien été comprise par les habitants concernés, car à Metz, nous faisons ce que nous disons !

Cela se voit déjà et continuera à se voir !

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, une lumière est apparue au bout du tunnel ! Dans tous les quartiers concernés, nous continuerons à nous battre pour que ces secteurs retrouvent leur tranquillité et leur sérénité d'antan !

Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire – Bien.

Je voudrais... non, il n'y a plus de prise de parole du tout.

C'est impossible.

Je voudrais remercier le Docteur JACQUAT.

J'avais envisagé de ne pas prendre du tout la parole à la suite de ce débat, mais je pense que si je ne le fais pas, certains me le reprocheront et diront que le Maire ne s'intéresse pas à ces problèmes.

Je dirai juste quelque chose sur 2 personnes et puis je vous livrerai le fond de ma pensée.

Tout d'abord, je voudrais féliciter Madame Elise APAYDIN-SAPCI qui a fait un véritable bilan de ce qui se passe, au moins. A défaut de péroration sur des rêves et sur des états d'âme des uns et des autres, c'était un moment avec une très grande précision et qui nous donnait les éléments pour des bases de travail.

Par ailleurs, je ne suis pas souvent, en ce moment, d'accord avec Monsieur Thierry JEAN. Et puis, là, non, une fois n'est pas coutume... ah, si, il est là. Une fois n'est pas coutume, je pense qu'il a dit des choses justes.

Parce que derrière tout ça, il y a un problème politique et un problème économique.

Alors, même si Madame OLESINSKI dit que je dérape, je vais demander à mon "nègre" de déraiper encore un coup !

Mais je pense que vous n'avez rien compris à Gauche !

Alors, je vous le dis du fond du cœur ! Et cela me fait de la peine !

Je vais vous dire pourquoi !

Aux dernières élections présidentielles, Monsieur Lionel JOSPIN a été battu par Monsieur LE PEN. C'était une catastrophe !

Et tous les analystes ont dit que c'était à cause de sa politique laxiste en ce qui concerne les incivilités et ce qui se passait dans un certain nombre de quartiers.

Vous êtes en train de faire rigoureusement la même chose, et vous risquez de ramener, de nouveau, LE PEN en second !

La semaine dernière, certains l'ont peut-être vu, tout le monde l'a peut-être vu, on a publié le premier sondage réalisé dans l'optique, vraiment, présidentielle.

Eh bien, moi, je ne suis pas particulièrement un défenseur de Monsieur SARKOZY ou pas, je ne suis pas UMP, mais Monsieur SARKOZY arrive en tête au premier tour avec 26 % des voix, et le meilleur candidat socialiste, en ce moment possible, d'après les sondages, Madame Ségolène ROYAL, a 17 % !

Il suffit que Monsieur LE PEN en ait 18 pour que nous ayons le même schéma d'effroi que nous avons eu la dernière fois !

Alors, pourquoi est-ce que nous en sommes là ?

Eh bien, la Droite, elle est malade. C'est vrai ! - mais cela prouve quand même qu'elle est nettement devant !

La Gauche, elle est très malade - c'est vrai ! - Elle peut ressusciter dans les 2 ans que Madame OLESINSKI m'a donnée tout à l'heure. Tout est possible !

Encore que non, il y a un an et demi, seulement.

Mais, interrogez-vous sur les vraies raisons de ce débat de ce soir, sur les très vraies raisons ! Et expliquez-vous pourquoi c'est en France que cela a explosé comme ça, et pas dans les autres pays d'Europe !

Est-ce que vous y réfléchissez ?

Et pas dans les autres pays d'Europe ! Même pas dans les pays socialistes !

Alors, je vais vous dire, les pays socialistes, dans les autres pays d'Europe, ils pratiquent une forme de sociale démocratie qui ménage à la fois, le social et à la fois, l'économique !

Nous, nous n'en sommes plus capables ! Ni notre Droite, ni notre Gauche !

Nous arrivons aux plus hauts prélèvements qui existent en Europe, et nous arrivons malgré cela au plus haut déficit, 4 milliards d'euros, qui existe en Europe, également !

Alors, Monsieur Thierry JEAN, là où je suis d'accord avec lui, c'est que lorsque l'on veut faire une politique, il faut se donner les moyens de la faire ! Et, actuellement, nous ne retrouvons plus les moyens de faire la politique que l'on retrouve dans les discours des uns et des autres et qui, ce soir, ont été répétés par les uns et les autres, ici, dans cette salle !

Nous demandons toujours de plus en plus de social et nous ne nous occupons pas, de plus en plus produire pour arriver à payer ce social !

Tout le monde passe à côté de cela !

Permettez-moi de faire une remarque très personnelle, ce soir, ici.

C'est vous dire que j'attache à cette chose une grande gravité, sans cela, je ne parlerais pas de moi.

Si d'aucuns disent que ce qui a été mené à Metz sur le plan économique depuis 35 ans est valable - parce que je le répète, excusez-moi, nous sommes toujours de très loin, le plus faible endettement de France, et l'avant-dernier en pression fiscale ! Et malgré ça, nous nous payons de grandes choses ! - c'est parce qu'en permanence, j'ai eu la hantise de trouver les moyens de faire la politique que j'avais envie de faire ! En permanence !

Et ça a commencé, quand je suis rentré avec l'Usine d'Electricité, parce que qu'aujourd'hui, d'aucuns diront : " Oui, mais l'Usine d'Electricité lui donne beaucoup d'argent. Il a des facilités."

Quand je suis rentré en 1971, l'Usine d'Electricité, elle ne rapportait rien !

Et la première chose qu'il a fallu faire, c'est virer et le Président et le Conseil d'Administration et le Directeur Général !

Et petit à petit, il a fallu redresser cette usine !

Et c'est vrai qu'elle apporte de l'argent, aujourd'hui !

Mais c'est à la suite d'un travail de redressement effectué depuis plus de 30 ans !

Il en a été de même avec le Technopôle !

Le Technopôle a toujours permis de créer des emplois supérieurs, au départ - cela a été dit tout à l'heure par Madame GENET - et le Technopôle a toujours permis d'avoir des recettes fiscales supérieures à celles de l'année d'avant ! Toujours ! Et cela a toujours permis d'avoir à la Ville de Metz un taux de croissance supérieur au taux de croissance national !

Quand... personne ce soir n'a parlé de ça !

Mais, quand vous rejetez cela, eh bien, vous n'avez pas les moyens de faire une véritable politique sociale, comme vous le souhaiteriez !

Vous ne pouvez pas le faire !

Et, à mon avis, ceux qui disent, aujourd'hui : "Il faut encore plus d'argent pour le social. Il faut réduire les inégalités." Moi, je leur donne un conseil, ce sont des nostalgiques du communisme stanilien ceux-là !

Là, tout le monde était à égalité !

Tout le monde gagnait la même chose !

Et il n'y avait pas de chômeur !

Ce sont des nostalgiques de cela !

Mais si vous ne voulez pas ça, il faut accepter qu'il y ait des inégalités sociales !

Il faut accepter que ceux qui travaillent et qui se dépensent et qui produisent gagnent plus que les autres !

Et c'est ainsi que l'ensemble de la collectivité arrivera à s'enrichir et à produire de quoi à faire face à ces énormes besoins que l'on a, justement, parce que nous sommes dans un monde en croissance qui, en 50 ans, a doublé la population mondiale, qui a amené des bouleversements formidables, que vous citez tout à l'heure, multiculturels et autres, à travers le monde !

Tout cela ne peut être assumé par un pays comme la France, qui, très longtemps, a été un des pays les plus riches du monde, et qui, actuellement, est l'un des pays les plus pauvres d'Europe par tête d'habitant, que si elle retrouve le chemin du travail, de la productivité et du rendement !

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir, même si vous considérez cela comme une provocation !

Mais je le crois ardemment !

Alors, maintenant, je voudrais en revenir au vote pour que le vote ne soit pas entaché de quoi que cela soit, je fais voter sur le rapport et pas sur le débat, parce que sur le débat, il n'y a pas eu de conclusion !

Il n'y a pas de conclusion sur laquelle on peut voter.

M. JACQUAT – Je ne vote pas, moi.

Mme BORI – Monsieur le Maire...

M. le Maire – Le Docteur JACQUAT dit qu'il ne vote pas parce qu'il...

M. JACQUAT – Je ne prends pas part au vote parce que je suis Président d'une association.

M. le Maire - ...est Président d'association.

Alors, le rapport est-ce qu'il y a une opposition ?

Mme BORI – Monsieur le Maire.

Moi, non plus, je ne voterai pas parce que je suis concernée dans la motion, mais par contre ma Collègue, Madame Violaine PAULY avait demandé une séparation de la motion avec le point des vidéosurveillances dans les écoles ; que l'on puisse dissocier le vote.

M. le Maire – Alors, attendez.

Moi, je ne suis pas compliqué.

Elle ne vote pas pour la vidéosurveillance dans les écoles. Dont acte.

Mme BORI – Non, mais...

Mme PAULY – Non, non, non.

Mme BORI – Non, on demande... est-ce que l'on peut avoir la dissociation du vote ?

On peut voter 2 fois ?

C'est-à-dire que l'on n'est pas contre la motion, mais on voudrait que la vidéosurveillance soit retirée de la... enfin...

M. le Maire – Mais c'est ce que je dis !

Elle ne veut pas voter la vidéosurveillance !

Mme BORI – Mais, moi, non plus !

Non, attendez.

Ce n'est pas...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Mais, si c'est pour "saucissonner" le rapport, c'est pour ne pas voter la vidéosurveillance ?

Oui ou non ?

Mme BORI – Voilà.

Mme PAULY - ...(inaudible)...

M. le Maire – Eh bien, oui, c'est ce que je dis.

Dont acte !

Alors, la vidéosurveillance n'est pas...

Mme BORI – D'accord.

M. le Maire - ...Madame PAULY...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Ah ! Non... 10 !

D'accord !

Réglé !

Et puis, le restant du rapport, il est voté par tout le monde ?

M. GREGOIRE – Je ne prends pas part au vote.

Mme BORI – Pas part au vote !

M. JACQUAT – Moi, je ne participe pas.

M. GREGOIRE – Moi, non plus, Monsieur le Maire...

M. le Maire – Docteur...

M. GREGOIRE - ...je ne prends pas part au vote, je suis Président d'une association.

M. le Maire - ...trois ne prennent pas part au vote.

Tous les autres sont d'accord ?

Adopté.

Et la vidéosurveillance est adoptée par la majorité, moins 10 voix.

Madame GENET, point n° 13.

POINT 13 – Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord (Boileau) / Woippy – Convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les différents partenaires du projet.

Rapporteur : Mme GENET, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2003 approuvant la convention relative à l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord/Woippy, signée le 17 juillet 2003,

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 portant création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ayant nécessité dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) la constitution d'un nouveau dossier de l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord (Boileau)/Woippy,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2005 approuvant la convention de partenariat entre l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et la Ville de Metz relative à l'Opération de Rénovation Urbaine des quartiers de la Patrotte et du Chemin de la Moselle,

VU le projet de convention pluriannuelle de partenariat portant sur la période 2004-2008 et liant l'ANRU, la Ville de Metz, la Ville de Woippy, les bailleurs sociaux, l'Association Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Lorraine, la CA2M et l'Etat,

VU l'avis favorable formulé le 9 mai 2005 et notifiée le 16 septembre 2005 par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sur le projet de l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord/Woippy,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat permettant de mobiliser les concours financiers nécessaires à la poursuite de l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord (Boileau)/Woippy,

APPROUVE les principes et modalités de mise en œuvre du projet de l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord (Boileau)/Woippy,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle de l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord (Boileau)/Woippy et tout document contractuel s'y rapportant.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Oh, là, là !

Attendez !

Monsieur PLANCHETTE, Monsieur GROS et Monsieur FOUCAULT.

Alors, Monsieur PLANCHETTE.

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Moi, je serai très bref.

Je voudrais rétablir une vérité.

Monsieur le Maire de Woippy, à la Communauté d'Agglomération, qui s'arrange toujours, avec votre complaisance, pour prendre la parole en dernier et "clouer le bec" à tout le monde voulait faire croire, la dernière fois que cette affaire de l'ANRU, c'était uniquement dû à l'action des 2 derniers Gouvernements.

Or, je voudrais quand même faire remarquer que cela s'appelait pas l'ANRU, cela s'appelait l'ORU, au départ, et que cela a, quand même, été mis en place par Monsieur le Ministre BARTOLONE.

Alors, bien sûr, les sommes étaient relativement modestes par rapport à ce que c'est devenu aujourd'hui.

Mais, c'est normal, un projet, cela va toujours en grossissant !

Je pense que si la Gauche était restée au pouvoir, le projet et les sommes auraient été augmentée comme elles l'ont fait.

Monsieur le Maire, toujours lui, de Woippy, nous a expliqué qu'à Woippy, par rapport à la somme initiale, cela avait été multipliée par 7, je crois, et qu'à Metz-Nord, pour les quartiers concernés, cela n'avait été multiplié que par 2,5 ou quelque chose comme ça.

Alors, je voudrais quand même faire observer qu'au départ, on s'est fait "spolier", on s'est fait "piquer" le projet par la mairie de Woippy, et puis qu'après, sans doute, parce qu'on sait aperçu qu'on n'y trouvait pas notre compte, on a repris le projet.

Et alors, aujourd'hui, ce projet, il s'insère entre 2 grands projets.

Alors, on fait de l'ANRU, vraiment à Woippy, et puis on fait un Grand Projet de Ville à Borny.

Et finalement, je m'aperçois que ces quartiers de Metz-Nord sont pris entre ces 2 pôles, et que finalement, ils sont les grands déshérités.

Vous savez lorsque l'on est obligé de s'asseoir entre 2 chaises, on a le derrière par terre !

Et pour se faire entendre, cela devient difficile.

Donc, je pense que l'argent de l'ANRU dans ces quartiers-là est insuffisant.

Ensuite, je ne pense pas qu'il soit employé en respectant les priorités parce que je sais, moi, que les actions doivent être échelonnées dans le temps.

Le Développement Urbain, pour moi, conditionne le Développement Economique, lequel conditionne le Développement Humain !

Si on ne suit pas cette progression-là, eh bien, l'avenir donne tort.

Donc, quand je regarde ce qu'il y a au point de vue Développement Urbain, eh bien, c'est le grand vide à Metz-Nord.

Alors, peut-être que les intentions sont bonnes, peut-être que les études sont en cours, peut-être que vous allez nous sortir quelque chose de très intéressant, mais, moi, je déplore, actuellement, qu'il n'y ait pas vraiment un Plan d'Urbanisme, et puis que les priorités ne soient pas respectées, parce que démolir une tour, c'est sans doute nécessaire, mais est-ce la première urgence ?

Quand je regarde les 4 barres de bâtiments qui se trouvent dans ces secteurs-là, de Metz-Nord, eh bien, il y en a qu'une seule qui est habitable.

Alors, je pense qu'avec l'argent de l'ANRU, on pourrait commencer par faire de l'amélioration du logement. Il me semble que c'est l'urgence numéro 1.

Alors, je ne vais pas être beaucoup plus long, je vais laisser le soin...

M. le Maire – Parce que vous avez dit que vous étiez très bref !

M. PLANCHETTE – Mais, j'ai fini !

M. le Maire – Ah, bon ?

M. PLANCHETTE - J'ai fini !

Alors, je vais laisser le soin à mon Ami, Monsieur Dominique GROS, qui va rentrer dans le détail de tout ça.

Il le connaît à la perfection !

M. le Maire – Monsieur Dominique GROS, oui.

M. GROS – Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, finalement, il y a des chiffres dans ce document, et ces chiffres parlent.

Alors, les chiffres, 80,7 millions d'euros. C'est considérable.

Je rappelle que le GPV, dans l'état actuel des choses, c'est autour de 70.

Donc on est là, sur un projet qui est énorme et qui est plus important en masse, d'argent, que le GPV dont on vient de parler pour l'essentiel, là, pendant plus d'une heure.

En second lieu, sur cette masse de 80,7 millions d'euros, qu'est-ce qui concerne la Ville de Metz ?

C'est moins de 0,7 million d'euros, c'est-à-dire 700 000 euros.

C'est indiqué d'ailleurs dans le rapport, c'est le Foyer Soleil, et puis 11 500 euros pour une sécurisation d'un espace public.

Tout le reste concerne la Ville de Woippy.

Et on nous indique, dans le même rapport, qu'il y a un programme spécial, spécifique pour la Patrotte et le Chemin de la Moselle, la globalité, c'est 3,7 millions d'euros.

Donc, je résume : 80 millions d'euros au total, dont des broutilles pour des secteurs de la Ville de Metz, et 3,7 millions d'euros en tout pour la Patrotte dans sa totalité, et pour le Chemin de la Moselle dans sa totalité.

Voilà.

On est là devant le constat qu'on est en train de passer complètement à côté de dépenses publiques, pour les quartiers Nord de Metz, alors qu'au départ, c'était une opération qui était jumelée, comme l'a rappelé Daniel PLANCHETTE, au départ, l'opération ANRU était jumelée Metz Nord – Woippy.

Alors par ailleurs, maintenant quand on regarde le détail, on s'aperçoit pratiquement qu'il y a des kilomètres de voiries, des ronds-points, des places qui sont refaites, à Woippy.

Je vais citer celui que tout le monde peut voir, si vous êtes déjà allé sur la route de Thionville il y a un superbe rond-point rectangulaire qui a été fait avec des jets d'eau, c'est lumineux, ça s'allume de tous les côtés, eh bien c'est là-dedans, c'est fait donc avec l'argent du logement social, de la réhabilitation des quartiers en difficulté.

Alors moi, je ne vais pas chercher à dénigrer les quartiers.

Madame GENET a bien parlé tout à l'heure.

Et je dirai, comme vous avez dit tout à l'heure, à l'intention de Thierry JEAN, je dirai que pour une fois, et une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec Madame GENET.

Il ne faut pas stigmatiser les quartiers.

Honte à ceux qui parlent de racaille, et de nettoyage au karcher.

Je suis entièrement d'accord avec Madame GENET, là-dessus.

Jamais, ce type de vocabulaire m'avait frôlé l'esprit, et bien sûr, comme elle, je dénigre les gens qui sont capables de dénigrer autant les quartiers.

Alors, pour être précis, on a quand même de sérieuses difficultés dans ce secteur-là.

Je rappelle qu'il y a des friches militaires qui sont absolument horribles, avec des horribles panneaux qui pendent, cassés en deux, des fils de fer barbelé, des passages pour gens qui s'infiltrent là-dessus, il y a des andins, des tranchées qui ont été faites, pour éviter les caravanes ont est là devant ...

Mme GENET – Il ne faut pas dénigrer le quartier, là !

M. GROS - ... extrêmement désagréable ...

Mme GENET – Il ne faut pas le dénigrer, là !

M. GROS – Non, je demande simplement à ce qu'on intervienne ...

M. le Maire - ... je ne veux pas qu'on interrompe les miens, alors n'interrompez pas les autres !

M. GROS – Merci Monsieur le Maire.

Merci Monsieur le Maire.

Je ne dénigre pas le quartier, là je fais un constat.

Et je constate qu'en ce qui concerne le bâti, si on peut dire effectivement, comme je l'ai entendu ici ou là qu'il y a une certaine activité sociale au Chemin de la Moselle - et le Docteur JACQUAT vient de le dire - il y a une certaine activité sur le Chemin de la Moselle, il y a un manque cruel d'activités sociales à la Patrotte, en ce moment.

Et plus grave que ça, il y a un abandon de la population de deux des quatre barres de l'OPAC, et d'une façon très rapide.

Ce que je dis, Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est qu'avec ce point qu'on nous présente-là, on ne peut pas se contenter, pour solde de tout compte, de mettre 3,7 millions d'euros pour les quartiers de la Patrotte et du Chemin de la Moselle.

Il faudra y revenir.

Quand on compare 80 millions d'euros d'un côté pour Woippy, et de l'autre côté 3,7 millions pour la totalité de ce qui concerne la Patrotte et le Chemin de la Moselle, le compte n'y est pas.

Donc je dis ici, et je prends rendez-vous, je dis ici, et je répèterai, comme élu du quartier, mais ça concerne toute la ville, chers Amis, et pas seulement le Conseiller Général du Quartier, et même pas seulement les Conseillers Municipaux qui habitent à Devant-les-Ponts, je dis qu'il faudra y revenir.

On ne peut pas laisser le quartier de la patrotte et le quartier du Chemin de la Moselle, dans une telle situation, avec, même s'il ne faut pas le dénigrer, avec 3,7 millions d'euros seulement.

Je vous remercie.

- M. le Maire quitte la salle des délibérations –

- M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire, en assure la présidence –

M. NAZEYROLLAS – Monsieur FOUCAULT !

M. FOUCAULT – Merci Monsieur le Premier Adjoint.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'ai pris connaissance du programme d'actions sur ces quartiers.

D'ailleurs, ce partenariat a été approuvé lors d'un précédent Conseil.

En ce qui me concerne, je le trouve ambitieux, la masse d'argent le présente novateur, et je veux y croire.

Car c'est vrai, ce secteur de Metz, limitrophe de la commune de Woippy, n'est pas en matière d'urbanisme, et je crois qu'il faut le souligner, le meilleur espace de travail. Il a pour lui des contraintes urbanistiques très fortes, à prendre en compte, et j'en relève quelques-unes qui, comme l'Arlésienne, reviennent depuis des années, et d'ailleurs soulignées dans la convention :

- des quartiers construits en bandes
- des immeubles où maisons filaires
- le passage de voies ferrées
- une pénétrante, constituée par la route de Thionville
- un projet de TCSP
- des ruisseaux
- gravières
- et des exploitations agricoles aux portes de la ville.

C'est en tenant compte de tous ces éléments que la Ville doit réaliser l'alchimie, je dis bien, de créer un cadre de vie agréable pour ces habitants, conjuguant un urbanisme d'ensemble de qualité.

Sur le plan humain, c'est un secteur qui présente une grande mixité dans tous les domaines, et qui doit être traité, évidemment, avec toutes les attentions nécessaires, que ce soit dans le domaine du social, ou dans le domaine de la sécurité.

J'en profite pour déplorer, aussi, la fermeture de l'antenne de police à Devant-les-Ponts qui, à mon sens, présentait un élément préventif et dissuasif nécessaire dans cet environnement.

C'est une vision d'ensemble, à moyen, voire long terme, que l'ANRU se donne.

Et je crois que tout le monde devrait être d'accord pour que ces moyens soient accordés et mis en place dès que possible, en contractualisant cette convention.

Merci.

M. NAZEYROLLAS – Merci.

Pour répondre, Madame GENET !

Mme GENET – Oui, merci Monsieur le Premier Adjoint.

J'ai l'impression qu'il y en a certains qui sont amnésiques, dans cette salle, mais ce n'est pas la première fois que ça nous arrive.

Je rappelle quand même que, même si vous trouvez que 3,7 millions, ce n'est pas assez pour la Patrotte et le Chemin de la Moselle, d'abord, un, ce n'est pas le sujet du rapport pour commencer, mais c'est quand même mieux que rien.

Au départ, il n'y avait rien qui était prévu pour ce quartier-là.

Et quand votre Gouvernement a mis en place les GPV et les ORU, nous ne pouvions, à la Ville de Metz, n'avoir qu'un seul projet.

Et donc nous n'avions été retenus que sur le GPV.

Et sans la ténacité de notre François GROSDIDIER national - puisque c'est comme ça que vous le citez - jamais le dossier ne serait ressorti, et jamais nous n'aurions pu avoir ce projet sur les quartiers Nord de Metz, y compris la Patrotte et le Chemin de la Moselle.

Alors, rapidement quand même, pour refaire un schéma, ou remettre de l'ordre dans l'esprit de Monsieur PLANCHETTE, l'ANRU, ce n'est pas l'ORU.

L'ANRU finance le GPV et l'ORU.

C'est l'agence nationale. C'est celle qui nous amène l'argent, et qui abonde l'ORU et le GPV.

Voilà.

Et on ne s'est rien fait piquer du tout.

Au contraire, grâce à l'ORU, puisque Woippy ne pouvait pas prétendre, de par sa superficie, à un ORU à elle toute seule, elle a demandé à la Ville de Metz de se raccrocher à son projet, ce qui nous a permis d'avoir de l'argent sur Metz Nord, et d'avoir, dans le cadre de l'opération isolée Chemin de la Moselle et Patrotte, une somme d'argent, évoquée par Monsieur GROS, 3,7 millions.

Donc c'est quand même beaucoup mieux, que rien du tout, ce que nous aurions dû avoir au départ.

Voilà.

Mais de toute façon le quartier Patrotte – Chemin de la Moselle, ce n'est pas l'objet du rapport. Là, ce soir, on est bien sur le quartier de Metz Nord uniquement.

Voilà.

- M. le Maire reprend la présidence de la séance –

M. le Maire – Merci.

Docteur JACQUAT demande la parole, une minute, pour répondre à la critique de Dominique GROS, de l'OPAC.

M. JACQUAT – Oui, il n'y a pas du tout le mot "abandon".

Je ne peux l'accepter, Monsieur GROS, de votre part, concernant l'OPAC, sur le secteur de la Patrotte.

Nous avons un maillage humain, nous avons la Régie de Propreté, nous avons des gardiens, nous faisons énormément de réparations, mais nous avons des difficultés extrêmement, donc, importantes. Et grâce, justement, à ce qui a été proposé, fin Juin, et qui totalise au départ, Monsieur GROS, qui totalise 7,1 millions d'euros, la somme que vous indiquez c'est seulement les 3,7 millions, c'est la part de la Ville de Metz, et de la CA2M, le total c'est 7,1 millions d'euros.

Et je tiens aussi à vous rappeler que, hors ANRU, a déjà été dépensé 1,208 305 million d'euros pour la réhabilitation, aussi bien de la rue des Frères Fournel, que de la rue de la Patrotte, et que de l'immeuble route de Thionville.

Donc vous ne pouvez pas dire qu'on ne fait rien.

La Ville de Woippy a cette particularité, c'est qu'elle a peu de ressources, donc elle bénéficie de plus d'argent que nous.

Mais nous, nous en sortons très bien, parce que lors des discussions avec l'ANRU ils nous disaient que nous étions une ville riche, j'ai dit non, on est une ville bien gérée.

Et croyez-moi, cela n'a pas été facile à négocier.

M. le Maire – Bon, sur le rapport même, il n'y a pas d'opposition ?

Il est adopté.

POINT 14 – Participation financière 2005 aux centres aérés et colonies de vacances.

Rapporteur : Mme SPAGGIARI-MAHOU, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au Budget d'un crédit destiné à accorder une aide financière aux enfants messins participant aux centres aérés et colonies agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en limitant les interventions aux seuls organismes messins et du Département de la Moselle ;

CONSIDERANT les demandes de subvention sollicitées au titre des centres aérés et colonies qui se sont déroulés au cours des vacances d'été 2005 ;

FIXE le montant de la participation de la Ville, par jour et par enfant, en fonction des revenus des parents ou tuteurs à :

	FAMILLES	
	Non imposées	Imposées jusqu'à 304,90 €
COLONIES ET CAMPS DE VACANCES	1,68 €/jour	0,92 €/jour
CENTRES AERES	1,38 €/jour	0,77 €/jour
DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations organisatrices à charge pour elles de les reverser aux familles concernées pour un montant total de 26 081,70 € ;		
O.P.C.V. Œuvre Privée de Centres de Vacances 57300 HAGONDANGE		3 567,92 €
A.M.O.L. Association Mosellane d'Organisation de Loisirs 57000 METZ		1 552,15 €
CONGREGATION ARMEE DU SALUT 57000 METZ		727,44 €
ASSOCIATION VAILLANCE & JOIE 57970 YUTZ		493,92 €
CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE ET SOCIALE Georges LACOUR 57050 METZ		1 842,66 €
DISTRICT SOCIAL DE LA REGION DE GENDARMERIE LORRAINE		53,76 €

57000 METZ	
AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL 57050 METZ	1 289,04 €
COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE METZ-BORNY 57070 METZ	4 976,63 €
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LA MOSELLE VACANCES POUR TOUS 57000 METZ	115,92 €
CENTRE SOCIAL MJC BOILEAU PRE-GENIE 57140 WOIPPY	407,28 €
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DE TURQUIE DE LA MOSELLE 57070 METZ	166,32 €
MAISON DES ASSOCIATIONS DU SABLON CENTRE SOCIAL 57000 METZ	386,34 €
SOCIETE DES ŒUVRES DE VACANCES 57200 SARREGUEMINES	50,40 €
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CENTRE SOCIAL Charles Augustin PIOCHE 57000 METZ	1 360,40 €
SECOURS CATHOLIQUE 57000 METZ	339,36 €
AMICALE DE LA CORCHADE ACOR 57070 METZ	497,81 €
INTERASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES SOCIOCULTURELS DE METZ-LA-GRANGE-AUX-BOIS 57070 METZ	1 061,59 €
ARC-EN-CIEL Comité de Gestion du Centre Social 57000 METZ	1 097,10 €
MJC BORNY 57070 METZ	846,61 €
ADAC'S Centre Social et Culturel METZ-BELLECROIX 57070 METZ	778,38 €
CENTRE D'ACTIVITES ET DE LOISIRS	73,14 €

DE PLANTIERES – CALP 57070 METZ	
FAMILLES DE FRANCE FEDERATION DE MOSELLE 57000 METZ	2 776,68 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC 57000 METZ	55,20 €
MAISON POUR TOUS DE WOIPPY 57140 WOIPPY	248,04 €
MJC METZ-SUD 57000 METZ	102,12 €
ASSOCIATION CARREFOUR 57000 METZ	31,74 €
MJC MAISON POUR TOUS DES QUATRE BORNES 57050 METZ	391,63 €
A.J.E.F. 57 57000 METZ	150,42 €
ASSOCIATION FRANCO-ASIATIQUE 57070 METZ	641,70 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mandater les dépenses correspondantes au moyen des crédits disponibles au budget de l'exercice en cours.

M. le Maire – Monsieur PLANCHETTE !

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, chers Collègues, je déplore d'avoir à faire cette année les mêmes remarques que j'avais pu faire précédemment.

Alors ces remarques portent essentiellement sur deux points.

Le premier, c'est le montant des sommes, des sommes qui sont tout à fait modiques, et puis qui n'évoluent pas.

Et puis la deuxième remarque sera sur les modalités d'attribution.

Alors je m'aperçois que c'est toujours pareil, c'est toujours la même politique de périscolaire, on ne veut pas mettre d'argent, à Metz.

Je crois que maintenant la décision est prise depuis longtemps, et puis que vous n'allez certainement pas revenir dessus, d'autant que les Contrats Temps Libre vont disparaître. Ils vont disparaître, pas tout à fait, c'est-à-dire que les communes qui ont eu l'intelligence d'en profiter, les verront renouveler.

M. JACQUAT – Non, non, pas du tout.

M. PLANCHETTE – Si, sous une autre forme ! C'est-à-dire que tout ce qui est dans l'enfance fera l'objet d'un seul contrat.

Mais vous savez bien, quand on renouvelle quelque chose, on tient toujours compte de ce qui a été attribué avant.

Alors on ne connaît pas encore les modalités.

Les modalités ne sont pas totalement définies, elles seront connues, je pense, au mois de Janvier.

Donc moi je déplore quand même qu'on soit pingre à ce point-là, parce que ces sommes sont extrêmement modiques par rapport aux richesses d'une ville comme Metz.

Et je déplore que dans la CA2M, nous sommes la communauté, avec Woippy, comme par hasard, qui faisons le moins dans ce domaine-là. Woippy fait un euro par jour. Vous, dans certains cas, vous faites 0,77 euro. Alors que Moulins, par exemple, fait 5,50 et quelques euros. Même des petites communes, ou des cantons du département, comme Gorze, font par exemple 4 euros, et puis sont sans limites.

Alors je déplore aussi que, par exemple, les vacances de la Toussaint ne soient pas prises en compte là-dedans, parce que, comme vous mettez 5 jours consécutifs, mais s'il se trouve un dimanche au milieu, eh bien on ne donne rien.

Donc vous voyez, toutes ces choses-là sont embêtantes.

Alors deuxième point, sur lequel je voudrais intervenir, alors assez fortement.

Je suis choqué, là !

C'est la discrimination que vous faites en fonction des revenus.

Ça veut dire que, pour vous, vous ne prenez pas en compte l'enfant.

Ce n'est pas l'enfant, comme le font par exemple les Allocations Familiales, on prend en compte l'enfant.

Là, vous prenez en compte la famille.

Alors vous faites une discrimination avec un seuil d'imposition. Alors des formalités, déjà, qui sont très difficiles à accomplir pour des familles qui sont souvent, peut-être pas illettrées, mais enfin qui ont des difficultés à toucher à tout ce qui est administratif.

Donc, je ne comprends pas ça.

Il faut savoir qu'il y a des familles qui sont au seuil d'imposition, qui ont droit à zéro, dans votre projet, là, et ces familles qui sont juste sur le seuil d'imposition, souvent, sont plus en difficulté que certaines de celles qui ne sont pas imposables.

Donc moi je ne comprends pas cette discrimination.

C'est un peu comme si, voyez-vous, on disait par exemple, on disait à un docteur, "vous gagnez bien votre vie, eh bien on va en tenir compte pour vos allocations familiales". Non, les allocations familiales, quel que soit le revenu des gens en France, les allocations familiales sont les mêmes pour tout le monde.

Alors moi, je ne comprends pas ça.

Mais enfin ça s'inscrit, je pense, dans la logique que vous avez toujours développée, d'une politique qui ne recule pas devant les dépenses d'ordre somptuaire, et puis qui, sur le social, fait la grimace chaque fois qu'il y a des sommes modiques à dépenser.

Je vous remercie.

M. le Maire – Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'autres observations ?

Adopté.

POINT 15 – Relations conventionnelles avec l'Amicale du Personnel Municipal.

Rapporteur : Mme VERT, Conseiller Délégué

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 1995 portant sur la mise à disposition à titre gratuit d'agents municipaux auprès de l'Amicale du Personnel Municipal,

Considérant que chaque collectivité participe, dans un souci d'équité, aux frais de fonctionnement de l'Amicale,

DECIDE :

- de facturer à l'Amicale du Personnel Municipal, à compter du 1er janvier 2006, la totalité des rémunérations, indemnités et charges sociales des agents municipaux mis à sa disposition par voie de convention ainsi que les loyers et charges locatives correspondantes pour le bâtiment mis à son service ;

- d'annuler en conséquence, à compter de la même date, sa délibération en date du 22 septembre 1995 ainsi que tous documents et décisions contractuels antérieurs ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions, avenants et tout document contractuel se rapportant à ces opérations.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 16 – Tarifs municipaux pour l'année 2006.

Rapporteur : M. VETTER, Conseiller Municipal

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

DECIDE d'approuver les tarifs municipaux répertoriés dans le document ci-annexé, avec effet au 1er janvier 2006.

M. le Maire – Monsieur Thierry JEAN !

M. JEAN – Monsieur le Maire, ce n'est pas la diversité de tout ce qu'on peut trouver à la Ville de Metz qui m'amène à intervenir, mais une question.

En page 8 apparaît toujours la tarification du jalonnement temporaire, par flèche et par période de 7 jours.

Or, vous aviez souhaité, vous l'aviez dit dans la Presse, et vous aviez écrit aux gens concernés, vous aviez souhaité la suppression de ce jalonnement.

Je ne suis pas convaincu que ce soit une bonne chose d'en faire une généralité absolue.

Alors est-ce que le fait que ces jalons figurent encore au tarif pour 2006, laisse espérer un certain discernement ?

Voilà.

Je vous remercie.

M. le Maire – Oui, c'est bien ce que j'avais demandé moi-même.

Pour certaines manifestations qui ont un intérêt municipal, et qui sont faites dans l'intérêt municipal, c'est exceptionnellement fait.

Mais pour toutes les sociétés ou associations qui profitaient, non pas du jalonnement, mais qui ont profité exclusivement pour faire leur publicité, pour afficher leur nom un peu partout, eh bien c'est supprimé.

Par exemple il y a certaines sociétés commerciales qui l'utilisaient, même, qui sont éminemment sympathiques, pour certaines manifestations.

Il y a certains villages, pour la Foire aux Cochonneux, ou autres, dont on n'allait quand même pas jalonner à travers la Ville de Metz, pour trouver le village, mais qui faisait connaître ainsi leur activité ; là, c'est supprimé.

Pas d'observation sur ça ?

Le rapport est adopté.

POINT 17 – Rapports d'activités 2004 – Examen des rapports annuels des Délégations de Service Public sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable et les rapports de la CA2M, des SAEML de la FIM, de Somergie et de Metz-Technopôle.

Rapporteur : M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire

M. NAZEYROLLAS – Il s'agit d'un rapport qui reprend l'examen de l'ensemble des Délégations de Service Public, et rapports obligatoires, qui vous sont soumis dans le cadre, à la fois du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite de la consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, et dans le cadre des dispositions du CGCT qui prévoit les rapports qui sont faits concernant les établissements de coopération intercommunale, auxquelles participent les communes.

Ce rapport général, avec les différentes motions qui l'accompagnent, puisqu'il y en a plusieurs, est évidemment assez vaste puisqu'il recouvre les Délégations de Service Public classiques sur le stationnement, le chauffage urbain, le Palais Omnisport les Arènes et le Golf de Metz Technopôle.

Le rapport annuel sur la qualité du Service de l'Eau, le rapport d'activités de la CA2M et de l'ancien SMAM, sur les prix et la qualité des Services d'Assainissement et de Traitement des Déchets, y compris les déchetteries gérées par Somergie.

Les rapports d'activités des SEM locales qui concernent la FIM, Metz Métropole et Somergie.

Ce rapport général a été tenu à votre disposition, et vous avez pu le décortiquer, si je puis dire.

Je ne vous en résume que les points significatifs, en rappelant que ces rapports concernent l'exercice 2004 exclusivement.

Si les questions, très ou trop pointues, ça c'est une précaution que je me permets de prendre, vous semblent opportunes, vous me permettrez, si elles sont trop pointues, de renvoyer les réponses, après examen, compte tenu de la densité de ce rapport.

Donc, vous avez d'abord les délégations de Service Public concernant les parkings et le stationnement.

Pas d'observation particulière, sauf à rappeler que pour le Parking Coislin, il y a eu un changement de délégataire, à dater du 1er Novembre.

Que pour la Place de la République, le Contrat d'Affermage initial, qui avait été conclu pour 30 ans, et renouvelé en 94, pour 10 ans, a été renouvelé pour 3 ans, avec à l'échéance la perspective d'un réaménagement total de cette place et de sa libération.

Pour l'ensemble des parcs, des variations sur les chiffres de sortie, en 2004, en plus ou moins, mais qui ne semblent pas suffisamment significatifs pour en tirer des conclusions.

Et pour le stationnement sur voirie, le renouvellement du délégataire, la SANEMA, qui a été retenu à dater du 14 Février, ce qui se traduit notamment par un renouvellement des équipements, et une amélioration significative de la gestion.

Pour le chauffage urbain, concernant la STEB, à Borny, l'échéance du contrat a été au 30 Juin 2004.

Deux point importants méritent d'être notés :

- une baisse des tarifs au cours de la période, pour le chauffage et l'eau chaude
- et l'échéance de cette concession, en Juin 2005.

Donc nous serons amenés à revenir dessus, puisque la nouvelle DSP l'a confiée, à partir du 1er Juillet 2005, à la Régie Municipale d'Electricité.

Pour le Palais Omnisport, on notera une croissance d'activités, qui se poursuit, avec 54 manifestations, pour 153 000 spectateurs en 2004, contre 95 000 en 2003.

Et un chiffre d'affaires en progression, ainsi que le résultat d'exploitation, et à une baisse des charges.

Pour le Golf de Metz Technopôle, si le rapport 2004 n'appelle pas d'observations particulières, on sait ce qu'il en est des événements survenus en 2005 qui conduisent à remettre en œuvre une nouvelle DSP.

Pour la Délégation du Service des Eaux, la DSP a été renouvelée en 2003, avec une baisse significative du prix de production et de distribution.

La qualité du service, puisqu'il y a un rapport spécifique là-dessus, s'est maintenue, sans interruption dans la distribution avec, pour ce qui concerne la qualité de l'eau, sur le plan sanitaire, des exigences renforcées, en Décembre 2003. Quasiment tous les contrôles effectués donnent des résultats conformes aux limites, et généralement très en-deça.

La seconde partie du rapport concerne les rapports de la CA2M, sur les activités concernant l'assainissement et le traitement des déchets.

Ces rapports ont été largement débattus, et leur contenu également, dans les différentes réunions de la CA2M.

Pour les rapports qui concernent les Sociétés d'Economie Mixte, je relève simplement que pour les SAEML Technopôle et CESCO, la réussite de la fusion, qui a conduit à une rationalisation et à une activité plus lisible et efficace.

Pour la SAEML Foire Internationale de Metz, une progression en 2004 de plus de 13 % du chiffre d'affaires, et un résultat net de 107 000 euros.

Enfin pour Somergie, une activité toujours parfaitement organisée, avec un résultat net de 324 000 euros.

Motions en conséquence.

Motion 1

OBJET : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2004 – RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2004 HORS EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.1411-3,

Vu l'examen en date du 12 octobre 2005 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des délégués de service public,

Vu les rapports annuels produits par les délégués et les synthèses de ces rapports produites à l'appui de la présente délibération,

PREND ACTE

du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégués de service public pour l'exercice 2004 et de la note de synthèse desdits rapports.

Motion 2

OBJET : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2004 – RAPPORT RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.1411-3 et L.2224-5,

Vu l'examen en date du 12 octobre 2005 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des délégués de service public,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2004,

DECIDE

d'adopter le rapport présenté.

Motion 3

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.5211-39,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour l'exercice 2004,

Considérant que le Maire doit présenter devant le Conseil Municipal le rapport d'activité de la CA2M pour communication,

PREND ACTE

du contenu, pour communication, du rapport d'activité 2004 de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Motion 4

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DES SAEML FIM, METZ TECHNOPOLE ET SOMERGIE POUR L'EXERCICE 2004

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rapports présentés par les représentants des SAEML FIM, METZ TECHNOPOLE et SOMERGIE sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2004,

DECIDE

d'adopter les rapports présentés.

M. le Maire – Monsieur DAP !

M. DAP – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je viens de lire cet intéressant rapport annuel, et il m'est revenu en mémoire, Monsieur le Maire, les arguments que vous avanciez lors de la campagne municipale de 2001.

Vous craigniez alors que la création d'une Communauté d'Agglomérations ne se traduise par une redondance des structures, et donc par une augmentation des coûts, tant en personnel qu'en fonctionnement.

Les frais de fonctionnement de la CA2M, tels qu'ils apparaissent dans ce rapport, sont de 25 millions d'euros par an, soit presque 20 % du Budget de l'agglomération.

Ma question est la suivante : y a-t-il eu des économies dans le Budget de la Ville de Metz, en personnel et en fonctionnement, depuis la création de la CA2M ?

Je vous remercie.

M. NAZEYROLLAS – Alors la réponse ...

M. le Maire – Attendez.

Oui, Monsieur TRITSCHLER ?

M. NAZEYROLLAS – Ah, pardon !

M. TRITSCHLER – Non, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Ah non ! C'est bon.

Alors, réponse à Monsieur ...

M. NAZEYROLLAS – Alors la réponse est oui, il y a eu des économies, ça c'est la première réponse, puisqu'il y a des gens qui sont partis.

La deuxième réponse, c'est que ces rapports ne concernent pas le fonctionnement de l'ensemble de la CA2M, dans toutes ses activités, mais exclusivement les activités assainissement, traitement des déchets, avec les différentes composantes.

Et si vous avez bien lu le rapport, vous avez exactement les chiffres, avec le niveau auquel ont été contenus les frais de gestion, avec une progression, je crois, de 0,85 %. Ce qui est pas mal.

Et en ce qui concerne l'exploitation des déchets, des niveaux de fonctionnement tout à fait corrects.

En ce qui concerne l'assainissement et le SMAM, c'est un tout autre problème, il a été longuement débattu en CA2M.

Mais là-dessus, comme il y a eu le transfert de la totalité des effectifs, et de l'activité, il n'y a pas de problème particulier.

M. le Maire – J'en profite pour dire quand même, en deux minutes, que j'avais accepté il y a un an de prendre la présidence d'HAGANIS, en disant, tout de même, que ce serait le temps de redresser la société.

Malheureusement, pour la redresser, il a fallu augmenter de 26 % le prix de la taxe sur l'eau.

Mais on a diminué de 22 % les frais de fonctionnement.

Alors je souhaite qu'il y en ait un qui me dise où il a vu réaliser une telle opération.

Et si vous voulez savoir comment cela a été réduit, je peux vous dire que ça a été réduit de manière drastique :

- en supprimant des véhicules de service pour le personnel qui ne pourra plus l'utiliser pour rentrer chez eux
- en supprimant le véhicule de service du Directeur Général
- en supprimant les chèques de vêtements qui allaient au-delà du remplacement des vêtements de travail
- en supprimant les trois quarts des téléphones personnels
- etc. ..., etc. ...

Eh bien cela a été voté à l'unanimité, y compris par le représentant de la Gauche au Conseil d'Administration, et y compris par le représentant du personnel au Conseil d'Administration.

Alors on peut toujours avoir des idées sur la gestion, mais à condition de les appliquer.

Sur le rapport de Monsieur NAZEYROLLAS, vous m'en donnez acte ?

Je vous en remercie.

POINT 18 – Décisions diverses sur les Marchés Publics.

Rapporteur : Mme LUX, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Motion 1

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2122-21,

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 pris en son article 49-1,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat (CE 13 octobre 2004, n° 254007, Commune de Montélimar),

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 septembre 2005, 30 juin 2005 et 27 janvier 2005, autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à lancer, conformément

aux dispositions du Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres pour les marchés suivants :

- Aménagement du tronçon 3 de la piste cyclable Véloroute,
- Surveillance du Pôle des Lauriers,
- Assistance et Conseil financier dans la perspective de la cession partielle d'une entité économique.

Vu le Budget Primitif 2005,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels des contrats à intervenir, au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de ceux-ci, tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché, mais aussi le montant exact et l'identité de l'attributaire,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés repris dans le tableau annexé à la présente, conformément au classement établi par la Commission d'Appel d'Offres, et tout document contractuel s'y rapportant, notamment les avenants dans les limites prévues par l'article 19 du Code des Marchés Publics,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à assurer l'exécution des marchés correspondants.

D'IMPUTER les dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget de l'exercice concerné,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération.

Motion 2

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en son article 35 II 1°,

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 pris en son article 49-1,

Vu le marché n°050242 du 4 novembre 2005 conclu avec la société CRISTINI portant sur le lot n°1 Terrassement – Gros Œuvre pour la construction de la salle de répétitions de la rue de Belletanche,

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux, pris notamment en son article 49, applicable au marché susvisé,

Considérant la demande de la société CRISTINI, titulaire du marché Terrassement – Gros Œuvre, de voir le marché être résilié du fait de son impossibilité technique à pouvoir l'exécuter,

Considérant que cette demande émane de l'entreprise chargée du lot Terrassement - Gros œuvre qui a également pour mission d'assurer la coordination des entreprises intervenant sur le chantier,

Considérant que les marchés des 14 autres lots que comporte cette opération ont été notifiés et ont connu un début d'exécution,

Considérant que la défection de l'entreprise chargée du Terrassement – Gros Œuvre peut entraîner des conséquences graves, tant sur l'organisation du chantier que sur les conditions mêmes d'exécution des autres marchés qui lui sont nécessairement liés,

Considérant la nécessité impérieuse de recourir à une procédure de consultation qui permette de trouver, après mise en concurrence mais en urgence, une entreprise chargée de suppléer la défaillance de l'entreprise CRISTINI,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à résilier le marché n°050242 avec la société CRISTINI,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics afin de pallier les conséquences graves de la défaillance du titulaire du marché n°050242,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à venir, après mise en concurrence, ainsi que les avenants éventuels dans les limites prévues par l'article 19 du Code des Marchés Publics,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à assurer l'exécution du marché correspondant,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et, notamment, l'acte de résiliation du marché avec la société CRISTINI,

D'IMPUTER les dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants au budget de l'exercice concerné.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 19 – Rapports d'activité des services pour l'exercice 2004.

Rapporteur : Mme APAYDIN-SAPCI, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu l'article L. 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire sur l'activité des services municipaux pour l'exercice 2004,

DECIDE d'adopter le rapport présenté.

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT !

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme chaque année nous sommes destinataires de ce document qui est le reflet de l'activité des services municipaux.

Ce document, je tiens à le souligner, comme l'année précédente, est un s tableau de bord des services.

Je pourrais reprendre des secteurs d'activité, ou des chiffres relevés, mais je pense que les prochains Conseils me donneront l'occasion de le faire.

Mais ce soir, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voulais mettre en avant cette véritable entreprise car, avec ses 2 000 agents, il est indéniable que les services municipaux prouvent tous les jours leur capacité à gérer la Ville.

Il est à souligner également, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, que si parfois, je ne partage pas les choix et orientations de la Majorité municipale, sur la qualité du travail des services municipaux, je pense que nous sommes d'accord.

Et je souhaiterais, en cette fin d'année, si vous me le permettez, témoigner au Directeur Général des Services qui, à plusieurs reprises, a déjà été mis à l'honneur cette année, ma satisfaction.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. FOUCAULT – En effet ...

Comme quoi !

En effet, j'ai toujours apprécié la qualité de l'accueil de tous ses services, et vous en conviendrez, quels qu'ils soient, et plus encore les réponses de mes attentes et interrogations.

Qui sait, c'est peut-être cette qualité, et la compétence de ces femmes, de ces hommes, et de ces services, qui font que la Ville de Metz soit gérée de cette manière, Monsieur le Maire, vous en conviendrez sûrement, il ne suffit pas d'avoir la baguette pour que la qualité de la musique d'un orchestre soit bonne.

Merci.

M. – Alors nous on est mauvais, eux ils sont bons !

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Le rapport est adopté, oui.

POINT 20 – Adhésion des communes d'Ars-sur-Moselle et d'Ay-sur-Moselle au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique (SIVT) du Pays Messin.

Rapporteur : M. MARTIN, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 1986 décidant l'adhésion de la Ville de Metz au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin (S.I.V.T.),

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.V.T du 19 septembre 2005 décidant l'adhésion des communes d'Ars-sur-Moselle et Ay-sur-Moselle

VU les articles L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adhésion des communes dans les syndicats.

ACCEPTE :

- l'adhésion des communes d'Ars-sur-Moselle et Ay-sur-Moselle au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin.

M. le Maire – Merci.

Pas d'observation ?

Adopté.

POINT 21 – Communication sur les Conseils de Quartiers des Cantons I, II, III et IV.

Rapporteur : M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire

M. TRITSCHLER - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est la communication sur les Conseils de Quartiers qui se sont réunis, donc, durant le quatrième trimestre de l'année.

Le Quartier du Canton I, dont le Rapporteur est Madame GENET, la réunion a eu lieu le 29 Novembre, et donc s'est réunie afin de faire un point sur l'orientation à donner aux prochaines rencontres du Canton.

Il a été prévu de réfléchir sur l'organisation des prochaines réunions, et aux thèmes à développer, en invitant les intervenants spécialisés dans le sujet retenu.

La prochaine réunion du Canton, du Conseil de Quartier, se déroulera donc au mois de Janvier, sur un thème "Rôle des associations, et attente des habitants", en présence de l'Adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports.

Pour le Canton II, donc Rapporteur Monsieur GREGOIRE, le Conseil de Quartier qui s'est réuni le 28 Novembre 2005 était consacré au Quartier de Bellecroix.

Les habitants, et les membres d'associations de ce quartier avaient été invités à venir dialoguer.

Cette réunion a permis également, à certaines associations, de se rencontrer, et donc de se connaître.

Pour le Quartier, le Canton, donc, III, dont le Rapporteur est Madame STEMART, s'est réuni début Décembre, et a opté pour des rencontres thématiques.

Le Conseil de Quartier s'est réuni, donc, le 6 Décembre, sur le thème suivant : "L'école et l'environnement scolaire", en présence d'habitants et de parents d'élèves, de directeurs d'écoles maternelles et primaires.

L'Adjointe Déléguée aux Affaires Scolaires était également présente, pour prendre note des observations et propositions à formuler.

Enfin le Canton IV, Rapporteur Docteur JACQUAT, le Conseil de Quartier qui s'est réuni, donc, le 2 Novembre, était consacré au Quartier de la Grange-aux-Bois. Ont été invités à cette nouvelle séance de travail, dont l'Ordre du Jour était le suivant, tous les Présidents, donc, des Associations, et l'Ordre du Jour était l'examen des dossiers en cours, et réponses apportées aux questions soulevées lors de la dernière réunion.

Le recensement des nouvelles doléances, les problèmes soulevés lors de cette réunion, ont été transmis aux services concernés, afin d'essayer de les régler.

Motion en conséquence.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la Démocratie de Proximité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son nouvel article L 2143-1,

VU sa délibération en date du 27 février 2003

PREND ACTE que chaque Conseil de Quartier s'est réuni en séance plénière au cours du quatrième trimestre, aux dates suivantes :

- le 29 novembre 2005 pour le Conseil de Quartier du Canton I,
- le 28 novembre 2005 pour le Conseil de Quartier du Canton II
- le 6 décembre 2005 pour le Conseil de Quartier du Canton III
- le 2 novembre 2005 pour le Conseil de Quartier du Canton IV

PREND CONNAISSANCE des travaux des Conseils de Quartiers dont la synthèse est présentée par chacun des Rapporteurs.

M. le Maire – Merci.

Monsieur PLANCHETTE !

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, chers Collègues, je déplore une fois encore que vous fassiez une application minimum de la loi, et qu'en fait, vos Conseils de Quartiers, qui sont pour vous d'ailleurs des Conseils de Canton, ne sont qu'un simulacre de conseils.

Alors je suis déçu parce que je pensais qu'il serait tenu compte de l'observation que j'ai faite plusieurs fois, et en particulier la dernière fois ...

M. le Maire – On n'est pas Colonel partout, hein !

M. PLANCHETTE - ... en tant qu'Elu du quartier, je ne suis pas invité dans ces réunions-là.

Il me semble quand même qu'en tant qu'Elu, ma présence est légitime, là-dedans.

Donc je voudrais vous dire que la prochaine fois je m'inviterai tout seul, et que je n'en sortirai que par la force des baïonnettes !

- rires -

M. le Maire – Bien.

Sur le rapport lui-même, pas d'observation ?

M. PLANCHETTE – D'autres l'ont dit avant moi, au Jeu de Paume.

M. le Maire – Il est adopté.

POINT 22 – Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux de la commune

<u>OBJET</u>	<u>DATE DU RECOURS</u>	<u>JURIDICTION COMPETENTE</u>
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " SOTRAMEUSE " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003 réglementant le stationnement sur le site	16 novembre 2005 23 novembre 2005 30 novembre 2005	Tribunal de Grande Instance de Metz
Demande de désignation d'un expert judiciaire afin d'examiner le bâtiment des Archives	10 novembre 2005	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues par les diverses juridictions

<u>JURIDICTION COMPETENTE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE DE LA DECISION</u>	<u>DECISION</u>
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " Sotrameuse " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003	17 novembre 2005 24 novembre 2005 1 ^{er} décembre 2005	L'expulsion est ordonnée.

Cour Administrative d'Appel de Nancy	Demande d'annulation d'un jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 10 avril 2001 portant annulation d'un permis de construire en date du 11 mars 1998	17 novembre 2005	La requête est rejetée.
Cour Administrative d'Appel de Nancy	Demande d'annulation d'un jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 10 avril 2001 portant rejet d'une demande d'annulation d'un refus de permis de construire	17 novembre 2005	La requête est rejetée.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation d'un arrêté de péril imminent en date du 9 février 2005	22 novembre 2005	L'arrêté est annulé. La Ville de Metz est condamnée à payer aux requérants la somme de 750 Euros au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.
Tribunal Correctionnel	Violence sur une personne chargée d'une mission de service public suivie d'une incapacité n'excédant pas huit jours	2 août 2005	La résiliation est acquise à compter du 19 octobre 2005.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation d'un arrêté en date du 10 mars 2004 portant refus d'un permis de construire	17 novembre 2005	Désistement du requérant.

3°

Le Maire de la Ville de METZ,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2002,

DECIDE de rembourser par anticipation des emprunts contractés auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

- emprunt emprise SNCF
Convention du 24/05/1996
capital + frais : 1 395 525.05 €

- emprunt emprise CHR
Convention du 30/04/1996
capital + frais : 413 624.66 €

- emprunt CTPM2
Convention du 05/05/1998
capital + frais : 236 356.95 €

2ème cas

Décisions prises par M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire

Décisions prises par Monsieur TRITSCHLER, Adjoint au Maire, relatives à des locations de salles. (Voir tableau ci-joint).

3ème cas

Communication d'actes administratifs pris par M. GREGOIRE, Adjoint au Maire

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ET PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales pris en son article 195 et modifiant notamment l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres des 9, 16 et 23 novembre 2005,

PREND ACTE des décisions prises par la Personne Responsable du Marché pour les marchés passés par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour le mois de novembre 2005 dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

PREND ACTE des décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres dans ses séances des 9, 16 et 23 novembre 2005 pour les marchés passés par voie d'appel d'offres ouvert dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

M. le Maire – Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

Monsieur Thierry JEAN !

M. JEAN – Monsieur le Maire, la rubrique relative aux recours contentieux ne pose pas de problèmes particuliers, mais c'est plutôt une information que j'ai entendue sur les ondes, cette après-midi, qui motive ma question.

Vous auriez, selon cette radio qui citait comme source la Mairie de Metz, Monsieur le Maire, déposé, vendredi, 3 plaintes contre une association de la cité.

Deux plaintes pour diffamation, et une plainte pour propagation de fausses nouvelles, de nature à troubler la paix publique.

C'est ce que j'ai capté au vol.

Alors, j'aimerais en savoir plus.

D'abord, est-ce que cette information est exacte ?

Et si oui, de quoi s'agit-il ?

Et est-ce qu'on n'a pas affaire à une forme de délit d'opinion ?

M. le Maire – A une forme de ?

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. – De délit d'opinion.

M. le Maire – Ce n'est pas inscrit à l'Ordre du Jour.

Je n'ai pas besoin de répondre, ce n'est pas dans les éléments du rapport.

Alors tout d'abord, est-ce que sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'autres questions ?

Non ?

Alors, dont acte.

Alors je veux bien répondre à cette question-là, très rapidement.

En France, il n'y a pas de loi, véritablement, qui protège jusqu'à présent les sites Internet.

Ce qui fait que, théoriquement, tout le monde peut prendre le nom de tout le monde, pour créer un site Internet.

Seulement, quand il s'agit de l'Etat, d'un service officiel ou d'une collectivité, cela peut créer véritablement des confusions très graves.

Or, nous avons, depuis le début de l'Internet - nous étions les premiers - le site `www.mairie-metz-point.fr`, et il y a une association qui a déposé `mairie-metz-point.com`, en laissant planer une confusion, très claire, là-dessus.

Donc, nous leur avons demandé de cesser.

Ils n'ont pas voulu cesser.

Ou alors ils ont dit qu'ils cesseraient, à condition qu'ils pourraient remettre officiellement ce sigle-là, comme un cadeau, à la Mairie de Metz.

J'ai refusé parce que ça n'a rien à voir avec une jurisprudence à créer.

Résultat : j'ai porté plainte tout d'abord pour cela, en espérant que je provoquerais ainsi une jurisprudence.

Et je crois que c'est normal parce qu'autrement, vous pourriez, les uns et les autres, déposer un site "procureur de la république metz point e u", et déblatérer complètement le tribunal, et tous les jugements.

Ou vous pourriez déposer un truc, en mettant "préfecture moselle", ou "parti socialiste point org", et vous pouvez raconter n'importe quelle bêtise sur le parti socialiste.

Ça ne me paraît pas convenable.

Donc, il me semble normal d'aller devant les tribunaux, pour obtenir une jurisprudence.

Ça, c'est le premier point.

Et le deuxième point, eh bien le deuxième point, c'est le fait d'avoir organisé un concours, sur la quetsche, ou la mirabelle, ou je ne sais plus quoi, avec la mise en exergue des PV, et en récompensant celui qui a le plus de PV.

Alors, ça a d'abord blessé terriblement les policiers municipaux, qui ne l'ont pas accepté et qui me l'ont fait savoir.

Et deuxièmement, c'est une véritable incitation à l'incivilité.

C'est comme si moi, demain, je déposai un concours, le concours des "plus de 200 à l'heure", et chacun qui me prouverait qu'il a roulé à plus de 200 à l'heure, sur l'autoroute, il reçoit une borne kilométrique en nougat. Ou alors le concours du meilleur fraudeur de feux rouges, et chacun qui passerait à un feu rouge, ou qui passerait plus de feux rouges gagnerait.

Ça ne me semble pas convenable non plus.

Donc, j'ai déposé plainte pour cela.

Et, en outre, je suis pratiquement convaincu, après une enquête extrêmement précise, que ces prix ont été délivrés d'une manière pas du tout normale, c'est-à-dire que c'est de l'invention pure, et qu'ils n'ont jamais existé, parce qu'on n'en a retrouvé aucune trace.

On a retrouvé aucune trace d'un bonhomme qui s'appelle, je ne sais plus comment, et qui a fait plus de 120 PV, et qui a eu un PV en or.

On n'a retrouvé aucune trace d'une boulangère, dont le nom a été dit, elle n'existe pas à Metz, qui a reçu cela, et cela.

Alors c'est de l'incitation à l'incivilité.

C'est exciter les gens contre les policiers municipaux.

Et le Maire de Metz ne peut pas accepter cela, Monsieur.

Ces points divers étant terminé, on passe aux autres points divers, mais je vous signale qu'après les points divers, on reste encore quelques instants, parce qu'il y a un point en réunion confidentielle, à huis clos.

POINT 23 – Questions Orales

M. le Maire – Alors, d'abord les questions orales.

Monsieur JEAN !

Question Orale n° 1, posée par Monsieur JEAN, Conseiller Municipal, concernant la stratégie municipale quant à l'avenir de l'UEM.

M. JEAN – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons attribué, il y a quelques minutes, je crois que c'était dans le cadre du point numéro 18, à la Banque Rothschild, une mission d'accompagnement et de conseil pour ce qui concerne l'avenir de l'UEM.

Qui dit accompagnement, dit, lorsqu'on a besoin d'accompagnement, ça veut dire qu'on connaît la direction.

Et c'est ça l'objet de ma question.

Quelle est la stratégie, Monsieur le Maire, que vous préconisez ?

Quelle est votre vision des choses, et en particulier de l'avenir de l'UEM ?

M. le Maire – Alors Monsieur JEAN, je l'ai déjà dit, en Conseil Municipal, il s'agit de défendre à la fois l'intérêt de la Ville, à un moment où la libéralisation des fournitures d'électricité va porter un très rude coup à l'Usine d'Electricité, peut même la compromettre et la mettre hors-jeu.

Mais je ne peux pas aller plus loin que de vous dire cela car, quand vous avez des négociations qui portent sur des sommes considérables, si vous dévoilez en public, devant le Conseil Municipal et la Presse vos stratégies, vous pouvez reprendre vos gaules, rentrer chez vous, et vous êtes tout de suite mort.

Alors on a pris, on a ouvert, maintenant, un appel d'offres pour être accompagné par un organisme financier important qui nous donnera ses conseils. Et la stratégie sera élaborée, confidentiellement, après.

Et quand je serai prêt à proposer un projet, qui devra concilier à la fois les intérêts de la Ville, du personnel de l'Usine et de tout le monde, si j'y arrive, eh bien à ce moment-là, je le dévoilerai, mais pas avant.

Bon.

M. GROS – Monsieur le Maire, vous pourriez tordre le cou à la rumeur, concernant ENEL

M. le Maire – S'il vous plaît ?

M. GROS – Vous pourriez tordre le cou à la rumeur concernant ENEL.

Puisque, dans la Revue de Presse que vous avez fait passer, il est indiqué que la société, l'ancien opérateur historique d'Italie, ENEL, ...

M. le Maire – Oui.

M. GROS - ... a, d'ores et déjà décidé de prendre une participation dans l'UEM.

Donc vous pourriez peut-être quand même ...

M. le Maire – Eh bien je dirai que Monsieur ENEL a peut-être décidé de prendre une participation de l'UEM, mais pour le moment, il n'y a absolument pas eu de réponses.

Mais il n'est pas le seul.

Il y a beaucoup de gens qui se présentent.

Il y en a qui font de la publicité en disant "je voudrais bien manger un morceau", et il y en a qui ne le disent pas !

C'est toute la différence.

M. GROS – C'est clair.

Mais merci de l'avoir dit.

M. le Maire – Ah, c'est très clair !

M. le Maire - Oui ?

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, j'ai transmis une question orale, j'ai eu la confirmation vendredi matin de la réception ...

M. le Maire – Mais je vais vous donner la parole !

M. FOUCAULT – Ah, d'accord !

Non, non, mais ...

M. le Maire – Ecoutez, ne mélangez pas tout !

Vous êtes pressé de rentrer ! Je vous libère ! Non ? Bon.

Bon, allez-y !

Question Orale n° 2, posée par Monsieur FOUCAULT, Conseiller Municipal, concernant la demande d'informations sur le projet de Centre de Rétention Administrative sur le territoire messin.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, un projet de Centre de Rétention a été abandonné dans une commune de Meurthe et Moselle.

L'Etat a ensuite décidé de son emplacement provisoire dans une caserne à Devant-les-Ponts.

M. – Non, non, ce n'est pas la même chose.

M. FOUCAULT – Comment ?

Ah, j'ai cru le lire.

Eh bien ça ne fait rien, vous me donnerez la réponse, alors.

Il a été aujourd'hui décidé de le créer définitivement, paraît-il, à proximité de la prison de Metz Queuleu.

Avez-vous des informations à ce sujet et qu'en pensez-vous, Monsieur le Maire ?

M. le Maire – L'Etat étudie depuis près de deux ans les conditions de la création d'un Centre de Rétention Administrative à côté de la prison de Queuleu sur un terrain qui lui appartient, à lui l'Etat.

En attendant la réalisation de ce projet, l'Etat a recherché des solutions provisoires.

C'est ainsi que, propriétaire de la Caserne Desvallières, parce que c'est toujours l'Etat, il a décidé d'utiliser temporairement ce site, le temps d'y concevoir et édifier la structure près de la rue de la Seulhotte.

M. JACQUAT – Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Oui.

M. JACQUAT – Le Centre, sur Metz Queuleu, qui est déjà en gestation depuis un certain nombre d'années, est un Centre Gendarmerie.

Celui qui était en Meurthe et Moselle, n'a rien à voir ...

M. le Maire – Oui.

Non, mais ...

M. JACQUAT - ... c'est un Centre de Police d'Etat.

M. le Maire – Oui, d'accord.

M. JACQUAT – Il n'y a pas de compensation.

M. le Maire - Bon.

Eh bien je vous souhaite un joyeux Noël !

Et puis je vous dis que ...

Ah non ! Non, non ! Stop ! Huis clos !

Alors je demande à tout le public et à la Presse de sortir, en les remerciant, et je demande au Conseil de rester 30 secondes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 50'.

Le Président :

signé Jean-Marie RAUSCH

ANNEXES AUX POINTS

1 - 7 - 8 - 9 - 10 -

11 - 13 - 15 - 16 -

17 - 18 - 22

PF 1(1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES -1 732 909,18

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES 153 702,40

CHAP. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

DEPENSES 6 033 068,35

RECETTES 6 011 843,66

CHAP. 19 - DIFFERENCES S/REALISATIONS D'IMMOBILIS.

DEPENSES 331 127,17

RECETTES 281 263,12

CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DEPENSES 6 880,78

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES 883 452,58

RECETTES 2 066 421,01

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES -486 276,85

RECETTES -164 442,72

CHAP. 24 - IMMOBIL. AFFECTEES, CONCEDEES, AFFERMEEES

RECETTES 121 494,32

CHAP. 28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

RECETTES 30 879,42

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

<u>DEPENSES</u>	321 108,93
-----------------	------------

CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

<u>DEPENSES</u>	3 900,00
-----------------	----------

CHAP. 022 - DEPENSES IMPREVUES

<u>DEPENSES</u>	-20 000,00
-----------------	------------

CHAP. 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	-1 732 909,18
-----------------	---------------

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

<u>DEPENSES</u>	89 256,20
-----------------	-----------

CHAP. 66 - CHARGES FINANCIERES

<u>DEPENSES</u>	-20 624,69
-----------------	------------

CHAP. 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

<u>DEPENSES</u>	1 935 022,44
-----------------	--------------

CHAP. 68 - DOTATIONS AUX AMORTISS. ET PROVISIONS

<u>DEPENSES</u>	30 879,42
-----------------	-----------

CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES

<u>RECETTES</u>	270 000,00
-----------------	------------

CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

<u>RECETTES</u>	1 539,57
-----------------	----------

CHAP. 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

<u>RECETTES</u>	333 806,21
-----------------	------------

CHAP. 79 - TRANSFERTS DE CHARGES

<u>RECETTES</u>	1 287,34
-----------------	----------

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

021	01	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 732 909,18
-----	----	-----	--	---------------

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES

13	020	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1,00
13	3241	1381	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-2 000,00
13	5244	1381	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	120 688,05
13	810	1385	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	35 013,35

CHAP. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

DEPENSES

16	01	1641	EMPRUNTS EN UNITES MONETAIRES ZONE EURO	21 224,69
16	01	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	6 000 000,00
16	01	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	11 843,66

RECETTES

16	01	16449	OPER.AFFER.OPTION TIRAGE S/LIGNE TRESOR.	6 000 000,00
16	01	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	11 843,66

CHAP. 19 - DIFFERENCES S/REALISATIONS D'IMMOBILIS.

DEPENSES

19	01	192	REALISATIONS POSTERIEURES AU 1.01.1997	331 127,17
----	----	-----	--	------------

RECETTES

19	01	192	REALISATIONS POSTERIEURES AU 1.01.1997	281 263,12
----	----	-----	--	------------

CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DEPENSES

20	020	2031	FRAIS D'ETUDES	-4 913,22
20	020	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS	10 000,00
20	8221	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS	1 794,00

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES

21	020	2111	TERRAINS NUS	-1 609 999,00
21	020	2112	TERRAINS DE VOIRIE	465 641,69
21	020	2115	TERRAINS BATIS	1 712 300,00
21	0201	21571	MATERIEL ROULANT	303 785,00
21	020	2158	AUTRES INSTAL.MATERIEL,OUTIL.TECHNIQUES	3 879,04
21	814	2158	AUTRES INSTAL.MATERIEL,OUTIL.TECHNIQUES	-944,00
21	322	2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	4 910,00
21	0201	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	-384 680,00
21	020	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	-9 300,00
21	020	2184	MOBILIER	2 971,49
21	020	2188	AUTRES	196 929,04
21	0201	2188	AUTRES	76 465,00
21	01	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	121 494,32

RECETTES

21	01	2115	TERRAINS BATIS	272 295,30
21	01	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 455 844,62
21	01	2135	INSTAL.GLES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	2 415,92
21	01	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	335 865,17

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES

23	8221	2312	TERRAINS	-1 590,00
23	020	2313	CONSTRUCTIONS	-90 746,11
23	421	2313	CONSTRUCTIONS	3 300,00
23	5242	2313	CONSTRUCTIONS	-81 343,42
23	8243	2313	CONSTRUCTIONS	-3 320,00
23	020	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-332 741,32
23	4132	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	11 800,00
23	823	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 364,00
23	90	2315	INSTAL.MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6 000,00

RECETTES

23	323	2313	CONSTRUCTIONS	-198 183,72
23	020	238	AVANC.ACOMP.VERSES SUR CDES IMMOB.CORP.	33 741,00

CHAP. 24 - IMMOBIL. AFFECTEES, CONCEDEES, AFFERMEES

RECETTES

24	01	2423	MISE A DISPO.D'ETABLISSEMENTS PUBLICS	121 494,32
----	----	------	---------------------------------------	------------

CHAP. 28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

RECETTES

28	01	2802	AMORT.FRAIS D'ETUDES DOCUMENTS URBANISME	2 108,73
28	01	28031	AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	8 278,28
28	01	28181	AMORT.INSTAL.GLES,AGENCEM.,AMENAG.DIV.	20 492,41

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

DEPENSES

011	411	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	-300,00
011	0201	60622	CARBURANTS	200 000,00
011	020	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	-1 087,00
011	2130	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 500,00
011	020	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-3 550,00
011	0201	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 430,00
011	2130	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	8 330,00
011	412	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-95,00
011	8221	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	437,34
011	020	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	-700,00
011	2130	6067	FOURNITURES SCOLAIRES	2 718,71
011	020	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	-765,00
011	2130	6135	LOCATIONS MOBILIERES	70,00
011	823	6135	LOCATIONS MOBILIERES	-1 078,00
011	020	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	-7 960,43
011	321	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	-900,00
011	020	61521	TERRAINS	-3 300,00
011	412	61521	TERRAINS	-60,00
011	020	61522	BATIMENTS	2 640,00
011	321	61522	BATIMENTS	-700,00
011	412	61522	BATIMENTS	-330,00
011	4132	61522	BATIMENTS	-115,00
011	412	61523	VOIES ET RESEAUX	-125,00
011	4132	61523	VOIES ET RESEAUX	-600,00
011	020	6156	MAINTENANCE	4 544,80
011	251	6156	MAINTENANCE	1 500,00
011	412	6156	MAINTENANCE	-70,00
011	020	617	ETUDES ET RECHERCHES	-11 800,00
011	020	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	-24,00
011	020	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	30 000,00
011	33	6228	DIVERS	1 946,21
011	020	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	-1 400,00
011	020	6232	FETES ET CEREMONIES	-23 200,00
011	2130	6232	FETES ET CEREMONIES	800,00
011	823	6232	FETES ET CEREMONIES	-767,00
011	020	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	44 000,00
011	2130	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	5 000,00
011	321	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	-100,00
011	020	6288	AUTRES	68 918,30
011	2130	6288	AUTRES	2 500,00
011	321	6288	AUTRES	-2 200,00

CHAP. 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILESDEPENSES

012	321	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	3 850,00
012	321	64131	REMUNERATION PRINCIPALE	50,00

CHAP. 022 - DEPENSES IMPREVUESDEPENSES

022	01	022	DEPENSES IMPREVUES	-20 000,00
-----	----	-----	--------------------	------------

CHAP. 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENTDEPENSES

023	01	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 732 909,18
-----	----	-----	--	---------------

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTEDEPENSES

65	4132	651	REDEV.CONCESS.BREVETS,LICENCES,PROCEDES	115,00
65	8222	651	REDEV.CONCESS.BREVETS,LICENCES,PROCEDES	40 000,00
65	823	651	REDEV.CONCESS.BREVETS,LICENCES,PROCEDES	-519,00
65	020	654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	-2 000,00
65	020	6555	CONTRIBUT.CNFPT (PERSON.PRIVE D'EMPLOI)	1 400,00
65	020	65718	SUBV.EQUIPT AUTRES ORGANISMES DIVERS	-44 000,00
65	020	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS	55 200,00
65	2130	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS	-25 418,71
65	255	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS	-8 918,30
65	33	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS	-1 946,21
65	5242	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS	81 343,42
65	90	6574	SUBV.FONCT.ASSOC.ET ORGANISMES DIVERS	-6 000,00

CHAP. 66 - CHARGES FINANCIERESDEPENSES

66	01	668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	-20 624,69
----	----	-----	----------------------------	------------

CHAP. 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLESDEPENSES

67	01	6714	BOURSES ET PRIX	980,00
67	01	6718	AUTRES CHARGES EXCEPT.S/OPERATIONS GEST.	2 000,00
67	01	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTER.)	50 000,00
67	01	67441	SUBV.VERSEES AUX BUDGETS ANNEXES	-465 641,69
67	01	6741	SUBV.OU DOTATIONS D'EQUIPT EN NATURE	1 544 139,92
67	01	675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOB.FINANCIERES	489 696,09
67	01	676	DIFFER.SUR REALISATIONS TRANSF.EN INVEST	313 848,12

CHAP. 68 - DOTATIONS AUX AMORTISS. ET PROVISIONSDEPENSES

68	01	6811	DOT.AMORTISS.DES IMMOB.INCORP.ET CORP.	30 879,42
----	----	------	--	-----------

CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTESRECETTES

70	8222	70321	DROITS STATIONMT ET LOC. S/VOIE PUBLIQUE	270 000,00
----	------	-------	--	------------

CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTERECETTES

75	71	758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 539,57
----	----	-----	-------------------------------------	----------

CHAP. 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELSRECETTES

77	01	775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 679,04
77	01	776	DIFF.S/REALIS.REPRISES AU CPTÉ RESULTAT	331 127,17

CHAP. 79 - TRANSFERTS DE CHARGESRECETTES

79	01	7911	INDEMN.SINISTRES DESTRUCTION PARTIELLE	1 287,34
----	----	------	--	----------

Pr 1/2)

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<u>RECETTES</u>		47 668,33
CHAP.	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
<u>RECETTES</u>		-429 378,69
CHAP.	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
<u>DEPENSES</u>		-28 876,44
CHAP.	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
<u>DEPENSES</u>		-229,48
CHAP.	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	
<u>DEPENSES</u>		-352 604,44

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>		47 668,33
CHAP.	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
<u>RECETTES</u>		47 668,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

021	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	47 668,33
-----	-----	---------------------------------------	-----------

CHAP. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

RECETTES

13	13111	AGENCE DE L'EAU	35 657,60
13	13118	AUTRES	606 941,63
13	1312	REGIONS	-164 949,25
13	1313	DEPARTEMENTS	97 247,62
13	1314	SUBV.EQUIPT - COMMUNES	-6 222,20
13	1318	SUBV.EQUIPT - AUTRES	-998 054,09

CHAP. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DEPENSES

20	201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	-28 876,44
----	-----	-----------------------	------------

CHAP. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEPENSES

21	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	-229,48
----	------	------------------------------------	---------

CHAP. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES

23	2315	INSTALLATIONS, MAT.ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-352 604,44
----	------	---	-------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	47 668,33
-----	-----	--	-----------

CHAP. 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

RECETTES

75	758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	47 668,33
----	-----	-------------------------------------	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 010 - STOCKS

<u>DEPENSES</u>	1 179 562,37
<u>RECETTES</u>	1 179 562,37

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

<u>DEPENSES</u>	1 179 562,37
-----------------	--------------

CHAP. 713 - VARIATION DES STOCKS

<u>RECETTES</u>	1 179 562,37
-----------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP. 010 - STOCKS

DEPENSES

010	01	3351	TERRAINS	1 179 562,37
-----	----	------	----------	--------------

RECETTES

010	905	3351	TERRAINS	465 041,69
010	01	3351	TERRAINS	714 520,68

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

DEPENSES

011	905	6015	TERRAINS A AMENAGER	465 041,69
011	01	7133	VARIATION EN-COURS PRODUCTION DE BIENS	714 520,68

CHAP. 713 - VARIATION DES STOCKS

RECETTES

713	01	7133	VARIATION EN-COURS PRODUCTION DE BIENS	1 179 562,37
-----	----	------	--	--------------

Pl 1(4)

10 - VILLE DE METZ
15 BUDGET ANNEXE DU GOLF

DECEMBRE 2005

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	
<u>DEPENSES</u>		2 794,00
CHAP.	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
<u>DEPENSES</u>		-1 794,00
CHAP.	66 - CHARGES FINANCIERES	
<u>DEPENSES</u>		-1 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

DEPENSES

011	6063	FOURNITURES ENTRETIEN ET PETIT EQUIPT	2 000,00
011	618	DIVERS	794,00

CHAP. 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

DEPENSES

65	651	REDEV.POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES	-1 794,00
----	-----	---	-----------

CHAP. 66 - CHARGES FINANCIERES

DEPENSES

66	668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	-1 000,00
----	-----	----------------------------	-----------

77

AVENANT
à la Convention de partenariat de l'année 1997

ENTRE

La Société « Maison de la Lorraine à Paris », Société Mixte Locale au capital de 228 673,53 euros inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le n° B 402 943 526, représentée par Monsieur Jean-Pierre MASSERET, Président de la S.E.M ci-après dénommée « la Société »,

d'une part,

ET

La ville de Metz représentée par Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de Metz, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____, ci-après dénommée la « ville de Metz »,

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

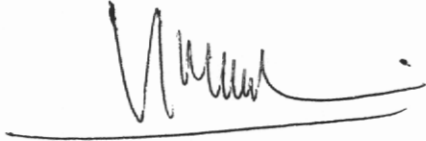
Article unique

Conformément aux termes de l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention signée en 1997, la convention est prorogée par reconduction expresse pour l'année 2005.

Les prestations fournies par la Société en 2005 feront l'objet d'un paiement forfaitaire annuel par la ville de Metz d'un montant maximal de 13 002,50 euros Hors Taxes, soit **15 551 euros Toutes Taxes Comprises**.

Fait à Metz, en deux exemplaires,
Le 21 novembre 2005

Le Maire de Metz,
Jean-Marie RAUSCH



Le Président,
Jean-Pierre MASSERET

§ 12 Prise de décision de l'assemblée générale

L'assemblée générale élit le/la président(e) de l'assemblée parmi les personnes présentes. L'assemblée générale pourra décider de procéder à un rajout à l'ordre du jour fixé par le comité, mais cela ne vaut ni pour un changement des statuts ni pour les élections du comité. Dans la mesure où les statuts ne stipulent pas le contraire, c'est la majorité des votes exprimés valables qui décide lors d'une prise de décision de l'assemblée générale. Un changement des statuts exige une majorité des deux tiers. Le vote doit se faire par écrit, si un tiers des membres présents lors du vote respectif le demandent. L'assemblée générale a atteint le quorum, si au moins un dixième des membres de l'association provenant d'au moins quatre nations sont représentés. Les membres représentés par procuration au sens du § 10 comptent également parmi les „membres représentés“.

Si le quorum n'est pas atteint, le comité est obligé de convoquer endéans huit semaines une deuxième assemblée générale avec le même ordre du jour, cette assemblée aura la capacité de statuer indépendamment du nombre des membres représentés. Ce fait doit être signalé sur l'invitation. Un procès-verbal des décisions de l'assemblée générale doit être établi, il sera signé par le/la président(e) de l'assemblée et le/la rédacteur(trice) du procès-verbal. Il comportera les indications suivantes : le lieu et la date de l'assemblée, le nom du/de la président(e) de l'assemblée et du/de la rédacteur(trice) du procès-verbal, le nombre des membres présents, l'ordre du jour, les résultats des différents votes et le genre des votes. En cas de changement des statuts, le texte sera cité in extenso.

§ 13 Dissolution de l'association et dévolution

La dissolution de l'assemblée ne peut être décidée que par une assemblée générale, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Si l'assemblée générale n'en décide pas autrement, deux membres du comité désignés par l'assemblée générale sont conjointement liquidateurs avec droit de représentation. Les dispositions qui précèdent s'appliquent également au cas où l'association serait dissoute pour une autre raison ou perdrait sa capacité juridique.

Les présents statuts ont été adoptés au cours de l'assemblée constitutive du 30 mars 1991.

Le dernier changement a été effectué par l'assemblée générale du 14 octobre 2004 à Bruxelles.



CLIMATE ALLIANCE | KLIMA-BÜNDNIS | ALIANZA DEL CLIMA e.V.
European Secretariat
Galvanistrasse 28 | D-60486 Frankfurt am Main
fon: +49-69-71 71 39-0 | fax: +49-69-71 71 39-93
europe@klimabuendnis.org | www.klimabuendnis.org

Statuts

§ 1 Nom, Siège, Exercice

L'association porte le nom de „Klima-Bündnis der europäischen Städte mit indigenen Völkern der Regenwälder / Alianza del Clima e.V.“ et elle est inscrite au registre des associations. Le siège de l'association est établi à Francfort-sur-le-Main. L'exercice de l'association correspond à l'année civile.

§ 2 Le but de l'association

Le but poursuivi par l'association est la promotion de la protection de l'environnement au sens du § 52 du code fédéral de la fiscalité. L'association poursuit des buts qui sont exclusivement et directement d'intérêt public, au sens du paragraphe „buts bénéficiant d'avantages fiscaux“ du code fédéral de la fiscalité. Le but des statuts est réalisé notamment à travers les mesures suivantes:

- Réduction des émissions de CO2 des communes, le but poursuivi étant la réduction de moitié d'ici l'an 2010
- Une réduction très importante des tous les gaz responsables de l'effet de serre dans le secteur communal
- Renoncement aux bois exotiques dans le secteur communal
- Échange d'informations entre les communes et élaboration d'expertises communes concernant les sujets cités ci-devant
- Soutien des peuples indigènes à travers la promotion de projets
- Soutien de l'intérêt des peuples indiens de la région de l'Amazone à sauvegarder la forêt tropique équatoriale, leur base de vie, à travers la qualification et l'exploitation durable de leurs territoires
- Information du grand public sur lesdits objectifs et promotion de mesures d'économie d'énergie dans le secteur privé.

L'association agit de façon désintéressée, elle ne poursuit pas en première ligne des buts dans son intérêt propre. Les moyens de l'association ne peuvent être affectés qu'aux buts conformes aux statuts. Les membres ne perçoivent aucune part de bénéfice, et en leur qualité de membre ils ne perçoivent également aucune autre allocation provenant des moyens de l'association. Aucune personne ne sera favorisée par des dépenses étrangères au but de l'association ou par une rémunération excessivement élevée. En cas de dissolution de l'association ou de disparition du but poursuivi jusqu'à ce moment-là, la fortune sera transmise à „Brot für die Welt“ pour être consacrée à un projet dans la forêt tropique équatoriale. Chaque décision sur un changement des statuts est à présenter à l'administration des finances compétente, avant toute inscription auprès du bureau d'enregistrement.

§ 3 Devenir membre

Peuvent devenir membres: des collectivités communales européennes ainsi que des organisations de peuples indigènes de l'Amazonie et d'autres régions de la forêt équatoriale, qui ont approuvé le manifeste des villes européennes en faveur d'une alliance avec les peuples indiens de l'Amazonie du 3 décembre 1990. Les communes comptant moins de 5000 habitants, les Länder allemands ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) peuvent devenir membres associés, de cette façon ils auront le droit de participer aux activités de l'association et ils jouiront du droit d'information. Le comité décidera de la demande écrite.

178

§ 4 Fin de l'affiliation à l'association

L'association peut être quittée à tout moment. L'annonce du départ se fait moyennant une déclaration écrite adressée à un membre du comité. Un membre pourra être exclu de l'association, si son comportement s'oppose fondamentalement aux intérêts de l'association. L'exclusion est décidée par l'assemblée générale, une majorité aux trois quarts des votes exprimés est requise.

§ 5 Cotisations

La cotisation annuelle payable par chaque commune et par chaque „Landkreis“ (district) s'élève à 0,006 € par habitant(e), avec un minimum de 180,00 € et un maximum de 15.000 €. Les communes et districts des pays de l'Europe centrale et de l'Est* paient une cotisation qui s'élève à 50% de la cotisation régulière. Cette réduction sera applicable jusqu'en 2009. Les peuples de la forêt équatoriale ne sont pas soumis à cotisations. Les cotisations des membres associés sont fixées par le comité.

§ 6 Les organes de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) le comité
- b) l'assemblée des membres

§ 7 Le comité

Le comité de l'association comporte un minimum de huit et un maximum de dix membres, à savoir

- le/la président(e),
- le/la vice-président(e),
- le/la trésorier(ière)
- le/la secrétaire et
- quatre à six autres personnes.

L'association est représentée judiciairement et extrajudiciairement par deux membres du comité, dont le/la président(e) ou le/la vice-président(e).

Le comité atteint le quorum, si au moins quatre de ses membres sont présents. La prise de décision se fait par décision votée à la majorité. La prise de décision du comité peut se faire également par écrit.

En cas de démission d'un membre du comité, le „comité restant“ élit lui-même un successeur.

* Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Estonie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie et Monténégro, République Slovaque, Slovénie, République Tchèque, Ukraine, Hongrie, Biélorussie

§ 8 La compétence du comité

Le comité a les devoirs suivants:

- 1. Préparation de l'assemblée générale et élaboration de l'ordre du jour;
- 2. Convocation de l'assemblée générale;
- 3. Exécution des décisions de l'assemblée générale;
- 4. Élaboration de l'état prévisionnel pour chaque exercice, comptabilité; établissement d'un rapport annuel;
- 5. Conclusion et résiliation de contrats de travail;
- 6. Relations publiques;
- 7. Décision sur l'admission de membres;
- 8. Fixation des cotisations des membres associés;
- 9. Administration à titre fiduciaire de l'argent destiné à des projets.

§ 9 Durée du mandat du comité

L'assemblée générale élit le comité pour une durée de deux ans, à compter du jour de l'élection; le comité reste toutefois en fonctions jusqu'à la nouvelle élection du comité. Chaque membre du comité est élu individuellement. Un(e) Européen(ne) et un(e) non-Européen(ne) doivent occuper les tâches de président(e) et de vice-président(e). Les autres membres du comité seront de nationalités différentes.

§ 10 L'assemblée générale

Chaque membre est habilité à voter au cours de l'assemblée générale. Le droit de vote peut également être exercé à travers un autre membre au sens du § 3 phrase 1 ou par n'importe quelle autre personne physique, sous réserve d'une procuration par écrit. La procuration doit être renouvelée pour chaque nouvelle assemblée générale. Une personne ou un membre mandataires ne peuvent exercer le droit de vote pour plus de sept membres. L'assemblée générale est compétente pour toutes les affaires, pour autant que les statuts ne les assignent pas à un autre organe de l'association. Pour les affaires qui sont du ressort du comité, l'assemblée peut décider d'adresser des recommandations au comité. Le comité quant à lui peut demander l'avis de l'assemblée générale sur des affaires qui sont de sa compétence.

§ 11 Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans. Une assemblée générale doit en outre être convoquée si l'intérêt de l'association l'exige, ou bien si la convocation est exigée par un dixième des membres, qui doivent être originaires d'au moins quatre pays différents, ou bien par l'ensemble des peuples indigènes, la demande afférente doit être adressée au comité, les buts et les raisons de cette démarche sont à indiquer. Chaque assemblée générale fait l'objet d'une convocation par écrit de la part du/de la président(e) ou du/de la vice-président(e), un délai de convocation de six semaines est à respecter. L'ordre du jour fixé par le comité est à communiquer en même temps.

Chaque membre peut demander de rajouter un point à l'ordre du jour, cette demande écrite doit être adressée au comité et elle doit lui parvenir au plus tard une semaine avant l'assemblée générale, cette disposition ne vaut pas pour des changements de statuts et des élections du comité. La personne présidant l'assemblée doit annoncer le rajout au début de l'assemblée générale.



RD 955 - Déviation et mise à 2x2 voies entre la rocade Sud de METZ et le créneau ORNY-LIEHON - Convention relative au déplacement de conduites d'alimentation en eau potable appartenant à la Ville de METZ

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,
représenté par Monsieur Philippe LEROY, Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du _____ et désigné dans la présente convention sous la dénomination « le Département »

ET

LA VILLE DE METZ
représentée par Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de METZ, et désignée dans la présente convention sous la dénomination « la Ville de METZ »

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques relatives au déplacement de deux conduites d'alimentation en eau potable appartenant à la Ville de METZ en vue de la réalisation de la déviation et mise à 2x2 voies de la RD 955 entre la rocade Sud de METZ et le créneau ORNY-LIEHON.

Article 2 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

La Ville de METZ, maître d'ouvrage des travaux sur ses réseaux, se charge des études et travaux, tant au point de vue administratif que technique.

Le Département de la Moselle, maître d'ouvrage de l'opération routière, indemniserà la Ville de METZ suivant l'article 6 de la présente convention.

Pour assurer la maîtrise d'œuvre des études et des travaux, la Ville de METZ fera appel au maître d'œuvre de son choix, en l'occurrence la Société Mosellane des Eaux.

Article 3 - Description des travaux (plan de situation en annexe 2)

Les travaux consistent en la fourniture et la pose de l'ensemble des éléments nécessaires au déplacement des réseaux d'adduction d'eau potable suivants :

➤ Conduite de diamètre 80 mm sur une longueur approximative de 510 m, entre la RD 155B à PELTRE et le bâtiment d'EMMAUS. Au droit de l'OA2, cette conduite sera implantée dans un fourreau de diamètre 200 mm situé sous le trottoir de la rive gauche de la chaussée (sens Metz Sarrebourg) à une profondeur de 1.00m sous le niveau de l'arase de terrassement. Ces travaux sont programmables pour la fin du premier trimestre 2006 après l'achèvement de l'OA 2.

➤ Conduite de diamètre 200 mm sur une longueur approximative de 530 m, entre la RD 155B au droit de la ZA de PELTRE JURY et le giratoire actuel de JURY. Ces travaux s'effectueront, hors circulation, après le raccordement de la RD 155 B sur le giratoire Ouest de l'échangeur de Jury Peltre. Ces travaux sont programmables à compter du second semestre 2006.

La Ville de METZ fournira au Département un dossier d'exploitation sous chantier relatif aux éventuelles restrictions de circulation générées par les travaux. Le cas échéant, l'obtention de l'arrêté de restriction de circulation provisoire ne pourra être obtenue qu'après validation par le Département du dossier d'exploitation sous chantier précité. La composition type de ce dossier est jointe en annexe 1.

Le Maître d'Ouvrage fournira les levés topographiques des voiries projetées.

Article 4 - Domanialité

Les nouvelles installations implantées sur le futur domaine public départemental devront recevoir l'accord du service gestionnaire de la voirie (Département) et respecter les contraintes particulières liées à la voirie.

Le dossier projet sera validé par le Département avant démarrage des travaux.

Article 5 - Délais d'exécution

La durée des études et travaux est estimée à 5 mois. Le déplacement des conduites devra être achevé au plus tard pour la fin du premier trimestre 2007.

Article 6 - Dispositions financières

Au regard de la jurisprudence en ce qui concerne la prise en charge des déplacements de réseaux liées à une opération routière, le Département de la Moselle indemniserà la Ville de METZ pour le déplacement des deux réseaux, puisqu'ils sont situés entre la rocade Sud de METZ et le futur échangeur de JURY dans la partie en tracé neuf du projet de mise à 2x2 voies de la RD 955 .

	Cout estimé en €
<i>Section PELTRE - EMMAUS</i>	
* Raccordements	3 537,57 €
• Canalisation principale diamètre 80 mm	47 000,00 €
<i>Section ZA PELTRE - JURY</i>	
• Raccordements	5 244,82 €
• Conduite principale diamètre 200 mm	86 200,00 €
Ingénierie pour les 2 sections	10 086,25 €
TOTAL	152 068,64 €

Les montants de la présente convention ne sont pas assujettis à la T.V.A.

Le Département indemniserà la Ville de METZ à hauteur de 152.068,64 €, sur présentation de justificatifs.

En cas de dépassement prévisible de ce montant, la Ville de METZ informera le Département au plus vite du nouveau montant des dépenses, afin qu'un avenant à la présente convention soit établi, si les dépenses supplémentaires sont justifiées.

Le Département se libérera des sommes dues au titre de la présente convention à la fin des travaux et à la réception des pièces justificatives par versement au compte de la Ville de METZ.

Article 7 - Gestion et entretien de l'ouvrage

La Ville de METZ assurera la gestion, la maintenance et l'entretien ultérieur de son réseau. Le plan de récolement de la nouvelle canalisation sera transmis au Département.

Article 8 - Responsabilités

La Ville de METZ assure l'entière responsabilité de l'aménagement objet de la présente convention, tant dans la phase travaux que durant la vie du réseau.

La présente convention est faite en deux exemplaires originaux.

A METZ,
Le

Pour le Département de la Moselle
Le Président du Conseil Général

A METZ,
Le

Pour la Ville de METZ
Le Maire

MAIRIE DE METZ
07 SEP. 2005
Route de Thionville

REÇU LE
N°
07 SEP 2005
4
DIRECTION DE L'URBANISME

Metz, le - 6 SEP. 2005

LE DIRECTEUR

à

Monsieur le Maire
de la commune de METZ
D.G.U.D.
144 route de Thionville
57050 METZ

10
RH
A insin
en octobre
→ cas. P4

direction
départementale
de l'Équipement
Moselle



service
Aménagement et
Habitat

objet : Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles

référence : SAH/ADS - CE/DS

affaire suivie par : Christiane ENGEL
tél 03.87.34.34.54, fax 03.87.34.34.19
mél. christiane.engel@equipement.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 12 juillet 2005, le Conseil Général de la Moselle vous a informé de l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2005 de la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles.

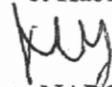
Vous procédez déjà à la liquidation des taxes d'urbanisme et la loi rapproche la procédure d'assiette, de liquidation et de recouvrement de la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles de celle prévue pour les taxes d'urbanisme.

Il vous appartient donc de prendre une délibération établie sur le modèle ci-joint afin que M. le Préfet puisse, par arrêté, vous transférer cette compétence.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter préalablement toute information à ce sujet à vous-même ainsi qu'à vos services.

En vous remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
Le Chef du Service Aménagement
et Habitat


Katy NARCY

P.J. : modèle de délibération

ZAC RENE CASSIN

RAPPORT DE PRÉSENTATION

en vue de la suppression

de la ZAC

Sommaire :

- I – Rappel historique et objectifs de l'opération**
- II – Programmes de construction et des équipements publics**
- III – Commercialisation**
- IV – Evaluation de l'opération**

I – RAPPEL HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le 1^{er} juillet 1996, le Conseil Municipal approuvait l'objectif de réaffecter et d'ouvrir à l'urbanisation les emprises anciennement occupées par le dépôt des TCRM, route de Thionville, d'une superficie totale de 1,40 ha environ.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) René Cassin a été créée par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Metz du 4 juillet 1997, qui approuvait un programme global de construction et décidait de concéder l'aménagement de la zone à une société d'économie mixte.

Un projet de Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) a été mis à l'enquête publique et a fait l'objet de conclusions favorables du Commissaire Enquêteur.

Le PAZ définitif a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 1999 en intégrant les remarques des riverains de réduction du programme de construction et la création de places de stationnement publiques supplémentaires.

Par ailleurs, au regard de la petite taille de l'opération, de la maîtrise foncière du site assurée par la Ville et l'état avancé de la pré-commercialisation des terrains, le Conseil Municipal a également décidé, par délibération du 28 mai 1999, de réaliser l'opération en régie directe.

Les objectifs de la ZAC René Cassin étaient de poursuivre la requalification de la friche urbaine constituée de l'ancien dépôt des TCRM, qui avait commencé par l'implantation du Lycée René Cassin, de renforcer l'offre en logements dans le quartier de Metz-Nord – La Patrotte et de constituer un espace public en cœur d'îlot.

II – PROGRAMMES DE CONSTRUCTION ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

1) Programme de construction :

- Programme initial :

- construction de 5 immeubles R+3 d'habitation et de commerces ou bureaux en rez-de-chaussée ;
- réhabilitation de deux bâtiments accolés à l'ancienne villa TCRM en vue d'accueillir du logement, des bureaux ou de l'activité commerciale.

- Programme réalisé :

- construction de 4 immeubles R+3 aux 4, 6, 8 et 10 rue René Cassin de 12 logements chacun, soit 48 logements en tout ;
- réhabilitation, par le CCAS, d'un ancien bâtiment, en vue de créer une structure d'accueil pour la petite enfance.

- Programme à réaliser :

- construction d'un immeuble de R+3 au 12 rue René Cassin, à l'angle de la route de Thionville et de la rue René Cassin, de 42 logements. Le chantier démarrera à la fin novembre 2005.

2) Programme des équipements publics

- Programme initial :

- voirie servant de contre-allée ;
- stationnement public
- espace vert en cœur d'îlot
- plantations de végétaux

- Programme de travaux réalisés :

En 2001 : réalisation, essentiellement, des travaux de viabilisation (voirie et réseaux) en vue de la construction des immeubles de logements collectifs.

En 2003 : réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics centraux : cheminement piéton, espaces verts, plantations, éclairage public.

En 2004 – 2005 : réalisation de travaux de création d'un parking public, près de la gare de Metz-Nord, et de plantations.

- Programme de travaux restant à réaliser :

La mise en œuvre du programme des équipements publics est achevée.

III – COMMERCIALISATION

- Prix unitaire de la charge foncière des terrains à bâtir :

- 91,47 € HT/m² SHON

- Commercialisation au 15/11/2005 :

Terrains à bâtir vendus en 2002 et 2004	704 226 €
Terrain bâti vendu en 2002	59 600 €
Terrain disponible	0 €
TOTAL	763 826 €

- Avancement de la commercialisation

L'ensemble des terrains commercialisables de la ZAC a été vendu.

IV – EVALUATION DE L'OPERATION

La mise en œuvre de l'opération d'aménagement de la ZAC René Cassin a rempli ses objectifs :

- traiter une friche urbaine et, ainsi, améliorer l'image du quartier en intégrant un espace urbain requalifié dans le tissu existant ;
- renforcer le marché immobilier messin en créant 91 logements supplémentaires ;

- conforter les équipements publics sociaux et culturels du quartier : crèche, salles de répétition musicale ;
- aménager un espace public central paysagé de convivialité, permettant également d'assurer et de sécuriser les liaisons piétonnes, notamment vers le lycée René Cassin ;
- créer du stationnement public supplémentaire, permettant de désengorger les abords de la route de Thionville.

ZAC RENÉ CASSIN

BILAN FINANCIER DEFINITIF 2000 - 2005
(€ TTC)

BILAN STATIQUE

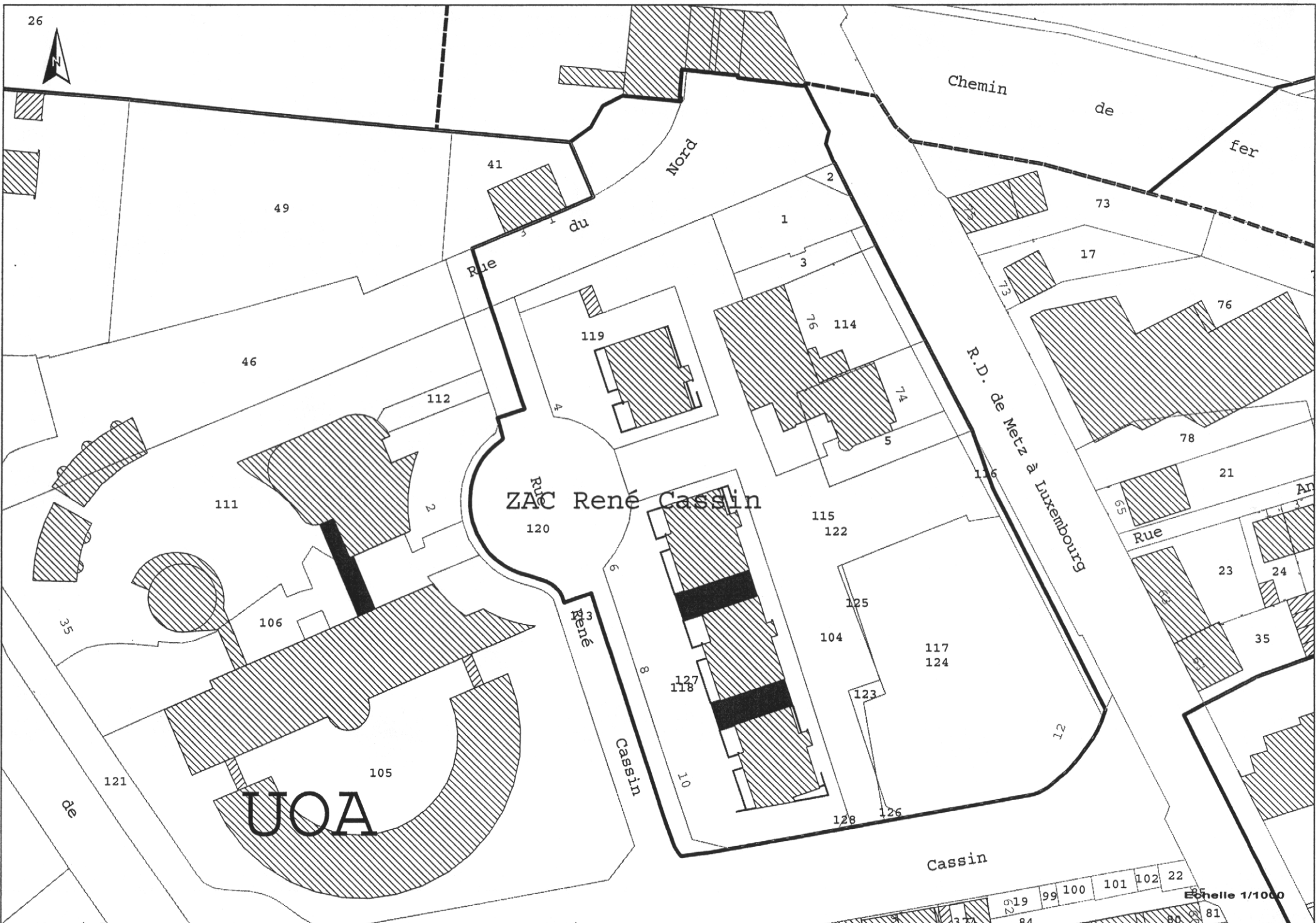
Rubriques	Bilan global actualisé
DÉPENSES	
Acquisitions	598 107,40
Etudes générales	0,00
Travaux d'infrastructures	603 789,05
Honoraires techniques	2 332,20
Frais divers	4 243,07
Villa CCAS	6 073,01
Solde de TVA	14 686,63
TOTAL DEPENSES	1 229 231,36
RECETTES	
Cessions	763 836,83
Subvention d'équilibre	465 394,53
Travaux primaires	0,00
Divers (participation constructeur)	0,00
TOTAL RECETTES	1 229 231,36

ZAC RENÉ CASSIN

BILAN FINANCIER DEFINITIF 2000 - 2005
(€ TTC)

BILAN RECAPITULATIF ECHELONNÉ DANS LE TEMPS

Rubriques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Bilan global actualisé
DÉPENSES							
Acquisitions	0,00	598 107,40	0,00	0,00	0,00	0,00	598 107,40
Etudes générales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux d'infrastructures	0,00	188 012,98	0,00	287 321,75	118 278,99	10 175,32	603 789,05
Honoraires techniques	0,00	0,00	0,00	1 243,84	1 088,36	0,00	2 332,20
Frais divers	693,91	181,35	0,00	1 498,90	1 311,41	557,50	4 243,07
Villa CCAS	4 011,24	2 061,77	0,00	0,00	0,00	0,00	6 073,01
Solde de TVA	-715,29	-31 163,22	64 904,99	-47 370,85	30 658,00	-1 627,00	14 686,63
TOTAL DEPENSES	3 989,86	757 200,28	64 904,99	242 693,64	151 336,77	9 105,82	1 229 231,36
RECETTES							
Cessions	0,00	0,00	455 662,32	0,00	308 174,50	0,00	763 836,83
Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 394,53	465 394,53
Travaux primaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers (part° constructeur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	0,00	0,00	455 662,32	0,00	308 174,50	465 394,53	1 229 231,36



ZAC René Cassin

UOA

Chemin de fer

Nord

Rue du Nord

R.D. de Metz à Luxembourg

Rue René Cassin

Rue

Cassin

Pf 13

METZ

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

WOIPPY
Ville dynamique

**CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN
ŒUVRE DE L'OPERATION DE RENOVATION URBAINE
DE METZ-NORD (BOILEAU) / WOIPPY**

**VERSION PROJET
07 / 11 / 05**

CONVENTION (VERSION STABILISEE 2005)

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION	4
PREAMBULE	4
Historique et contexte général du projet	4
Objectifs généraux du projet	7
TITRE I - LES DEFINITIONS.....	10
TITRE II - LE PROJET	11
Article 1 - Le contenu du projet urbain	11
Article 2 - L'organisation de la conduite du projet.....	11
Article 3 - La concertation et l'information sur le projet.....	14
TITRE III - LE PROGRAMME SUBVENTIONNE PAR L'ANRU	14
Article 4 - Les opérations subventionnées par l'ANRU	14
Article 5 - Les contreparties à la Foncière.....	19
Article 6 - L'échéancier de réalisation.....	21
Article 7 - Le plan de financement des opérations subventionnées par l'ANRU	21
TITRE IV - LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME CONTRIBUANT A LA REUSSITE DU PROJET	21
Article 8 - Les opérations non subventionnées par l'ANRU.....	21
Article 9- Le plan de relogement.....	22
Article 10 - Les mesures de développement économique et social	23
Article 11 - Les mesures d'insertion par l'économie et l'emploi des habitants	27
TITRE V - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES.....	28
Article 12 - Les engagements financiers des signataires.....	28
TITRE VI- L'EVALUATION ET L'EVOLUTION DU PROJET ET DES OPERATIONS	29
Article 13 - Les modalités de compte-rendus	29
Article 14 - Les missions d'évaluation	30
Article 15 - Les avenants à la convention	31
Article 16 - Les conséquences du non respect des engagements	31
TITRE VII - DISPOSITIONS DIVERSES.....	33
Article 17 - Archives filmographiques et photographiques.....	33
Article 18 - La clause de renégociation de la convention	33
Article 19 - Le traitement des litiges.....	33
Article 20 - La signalétique des chantier	33

COMPOSITION DES ANNEXES : 36

Annexe 1 : Composition du programme physique : localisation des opérations

Annexe 2 : Tableau A- Planning de réalisation des opérations

Tableau B- Plan de financement

24

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Il est convenu entre,

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après dénommée l'ANRU ou l'Agence,

Les Communes de Metz et Woippy, représentée par M. Jean-Marie RAUSCH et M. François GROSDIDIER, Maires, ci-après dénommés les porteurs de projet,

L'Association Foncière Logement, représentée par son Président, ci-après désignée Foncière Logement,

LogiEst représenté par M. le Président de la société LogiEst,
Opac de Metz représenté par M. le Président de l'Opac de Metz, dénommés les maîtres d'ouvrage,

la Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par M. le Directeur Régional et

l'Etat, représenté par le Préfet, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le département,

ce qui suit :

PREAMBULE

Historique et contexte général du projet

Les villes de Metz et de Woippy comprennent respectivement 127 500 et 13 758 habitants. Elles appartiennent toutes les deux à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M). Avec une population de 230.000 habitants, cette structure intercommunale constitue une composante majeure du sillon mosellan.

Leur urbanisation s'est développée depuis les années 50 par la création de nouveaux quartiers.

Pour la ville de Metz, la reconstruction entreprise dès le lendemain de la guerre concerne un nouvel espace, situé sur la rive gauche de la Moselle prolongeant Metz le long de la route de Thionville : le quartier de Metz-Nord.

Le dynamisme de Metz touche la petite commune de Woippy dont le caractère agricole (culture de la fraise) est présent, malgré le développement industriel lié à la sidérurgie.

La réhabilitation du quartier du Pontiffroy à Metz entraîne le déménagement d'une partie de sa population vers un nouveau quartier de Woippy : le quartier St-Eloy.

L'augmentation de la population dans les années 70 favorise la création d'un nouveau quartier : Boileau – Pré Génie.

Enfin, un troisième quartier émerge dans les années 60, lié à l'activité ferroviaire de la gare de triage : le quartier du Roi.

La réalité actuelle de la commune de Woippy repose sur une juxtaposition de quartiers sans lien entre eux.

En juillet 2003, une convention est signée. Elle montre l'engagement de l'Etat, des villes de Metz et Woippy, des bailleurs et de la Caisse des Dépôts et Consignations pour s'investir dans une réflexion urbaine globale et cohérente : l'Opération de Rénovation Urbaine de Metz-Nord / Woippy. Le quartier de Boileau s'étendant sur les deux communes.

La création de l'ANRU mobilise des acteurs locaux et permet de mettre en place une réelle restructuration en réfléchissant de manière cohérente aux aménagements et au développement équilibré des territoires urbains (déplacement, logement, éducation, etc.) des quartiers Boileau-Pré Génie, St-Eloy et quartier du Roi.

Pour tous ces territoires, le projet urbain regroupe l'ensemble des actions visant à stabiliser un équilibre urbain et social de ces quartiers.

ORU Metz-Nord (Boileau) / Woippy : Trois quartiers sont concernés par l'ORU

Cette opération est une véritable opportunité pour réduire les disparités entre les quartiers. Elle intervient sur des territoires messins et woippyciens considérés relevant du Contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération messine.

Les trois quartiers retenus sur Metz et Woippy représentent 15 500 habitants (respectivement 6.100 habitants et 9.400 habitants) sont :

- le quartier de St-Eloy caractérisé par des maisons en bandes et de petits immeubles collectifs.
- le quartier Boileau – Pré Génie, composé d'immeubles comprenant le plus souvent des cours intérieures.
- le quartier du Roi, ancien quartier réservé aux cheminots. Il regroupe les immeubles les plus hauts de Woippy. Il sera rattaché dans les prochains mois à un projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Les quartiers St-Eloy et Pré Génie se situent à l'Est du village de Woippy. Ces quartiers sont des grands ensembles de logements sociaux, construits respectivement dans les années 60 et 70.

Ces dernières années des travaux ont déjà été menés.

L'Opac de Metz a réalisé sur le quartier St-Eloy près de 216 réhabilitations.

LogiEst pour sa part, a réalisé près de 774 réhabilitations sur les quartiers ORU.

Le quartier du Roi, au Nord du village, a connu une grande phase de réhabilitation, ces 10 dernières années ; ce qui explique qu'aujourd'hui peu d'actions concernant le bâti sont prévues.

Metz et Woippy : villes coupées par des axes de transports

Cette coupure physique est due à la présence :

- du passage au cœur de la ville de voies ferrées,
- d'une route nationale à forte circulation : l'avenue de Thionville.

Cet état des lieux cloisonne les quartiers ORU par rapport à Metz Centre, Woippy village et au reste de l'agglomération.

Urbanisme et aménagement manquent de structurer les espaces

L'aménagement des espaces publics et l'architecture des bâtiments de Woippy génèrent des contraintes :

- une mauvaise fluidité au niveau de la circulation, accès difficile des équipements, rues surchargées, stationnements illicites, circulation à double sens difficile, impasses dues à une mauvaise hiérarchisation des voiries, manque de sécurité pour les piétons,
- un manque de traitements qualitatifs des rues et espaces collectifs qui ne permet pas de fixer des limites claires entre les différents espaces (publics, privés, semi-privés, etc.),
- un manque de valorisation des atouts environnementaux (ruisseau, gravières),
- des architectures créant des zones propices au développement d'actes de délinquance.

Metz et Woippy : villes aux fortes caractéristiques sociales

- Woippy possède une proportion importante de logements sociaux (plus de 70 %). La ville de Metz en possède 28 %.
- La population woippycienne est particulièrement jeune (plus de 31 % des habitants ont moins de 20 ans). Il en est de même pour la partie messine.
- La population en âge de travailler connaît un fort taux de chômage (près de 18 % pour l'ensemble de la ville de Woippy et 29 % pour le quartier messin). La précarité économique et sociale touche fortement cette population : 80 % des demandeurs d'emploi sur Woippy se trouve dans les trois quartiers ORU ; le taux de chômage de la population des quartiers ORU s'élève à 27 % et plus de 90 % des personnes percevant le RMI à Woippy se situent dans les trois quartiers ORU.
- Les personnes habitant les quartiers classés en ZUS cumulent un certain nombre d'handicaps dont un manque de qualification et une image de marque très négative qui dépasse largement les limites de l'agglomération.
- La population d'origine immigrée est totalement concentrée dans les quartiers du périmètre de l'ORU.
- Une délinquance importante, un fort sentiment d'insécurité, des trafics de drogues sont présents dans ces quartiers.

Les dispositifs Politique de la ville appliqués sur Metz-Nord (Boileau) et Woippy

Metz-Nord (Boileau) :

- Contrat de ville de l'agglomération messine,
- ZUS-ZRU
- Zone Franche Urbaine (ZFU)
- Opération de Rénovation Urbaine (ORU).

Woippy :

- Opération Habitat et Vie Sociale (HVS) dès le début des années 80,
- Banlieue 89,
- Développement Social de Quartier,
- Plan de relance pour la ville,
- Contrat de ville de l'agglomération messine,
- Zone Franche Urbaine (ZFU)
- Opération de Rénovation Urbaine (ORU).

Objectifs généraux du projet

Le programme de l'Opération de Rénovation Urbaine : résulte d'une réflexion globale

Des études urbaines ont été menées sur chaque quartier en 2003, et ont abouti au constat suivant :

Les quartiers sont éloignés des centres-villes et insuffisamment reliés au reste du tissu urbain. De nombreuses impasses existent.

Ils possèdent une typologie diverse de logements.

La qualité et la sécurité des équipements sont très faibles.

La qualité environnementale est peu élevée malgré le potentiel existant.

Concernant la dimension économique, les cellules commerciales, peu nombreuses, sont en très mauvais état ou vides.

Sur la base de ces diagnostics, les axes de travail suivants ont été définis :

1^{er} axe : Le bâti : une nécessité de rénover, de construire et de démolir pour aérer, diversifier, améliorer les conditions de vie dans les logements dans tous les quartiers

Les villes de Metz et Woippy comprennent un nombre de logements sociaux important. Certains ne demandent qu'une restructuration, une réhabilitation, des aménagements de résidentialisation. D'autres nécessitent d'être démolis pour que le terrain puisse accueillir de nouvelles constructions permettant des parcours résidentiels.

2^{ème} axe : Une nouvelle organisation de la voirie pour un désenclavement, une sécurisation et une meilleure insertion des quartiers dans la ville

Woippy possède de nombreuses petites rues surfréquentées et de multiples impasses le plus souvent propices à des pratiques, des regroupements ou d'échanges illicites.

Ce contexte conduit à prévoir, dans un premier temps, la mise en place de nouveaux sens de circulation, de carrefours giratoires, de traitements de voiries, de ralentisseurs et d'autre part, de percer des impasses pour créer de nouvelles voies.

S'ajoute la difficulté de plus en plus grandissante pour les habitants tant messins que woippyens de stationner. Le nombre de places étant insuffisant, il devient très urgent de créer des places de stationnement et ainsi éviter le développement de stationnements illicites afin d'améliorer la sécurité des enfants, des poussettes et diminuer les conflits de voisinage.

3^{ème} axe : Le traitement des espaces extérieurs pour une meilleure valorisation des quartiers et une amélioration du cadre de vie

Les quartiers ORU disposent d'atouts environnementaux (présence de gravières, d'un ruisseau, d'espaces verts, etc.) ; cependant, ce potentiel est insuffisamment mis en valeur. La population de ces quartiers a le droit de bénéficier d'une valorisation de ces éléments, qui augmentera l'attractivité des quartiers.

Les actions envisagées pour résorber ce problème sont de plusieurs ordres : utiliser des aménagements minéraux / harmonisation du mobilier urbain pour les places et les rues ; des aménagements végétaux qui structureraient les espaces (cheminements piétonniers, places de stationnement avec une intégration paysagère, etc.).

4^{ème} axe : L'amélioration des équipements pour accompagner une dynamique sociale

La population étant pour l'essentiel composée de jeunes, il est nécessaire d'implanter des jeux et espaces de détente, afin de développer une socialisation positive de ce public.

D'autre part, pour accompagner les démarches éducatives et associatives, des équipements publics doivent être restructurés, afin d'accueillir dans de meilleures conditions de sécurité, les habitants : jeunes, femmes issues de l'immigration qui souhaitent alimenter leurs connaissances personnelles et participer à la vie de la cité.

§§

5^{ème} axe : Attirer de l'activité économique

Les quartiers ORU connaissent depuis quelques années une diminution des activités commerciales. Depuis janvier 2004, le dispositif Zone Franche Urbaine (ZFU) renforce l'Opération de Rénovation Urbaine.

Afin de dynamiser et améliorer l'offre des services aux habitants, les actions choisies ont pour objectif d'installer dans des cellules de qualité les commerçants existants et d'accueillir de nouvelles activités au sein d'un pôle de centralité.

Objectifs de développement durable au sein du projet

Dans ce contexte, les villes de Metz et Woippy s'engagent à donner une nouvelle dynamique aux quartiers ORU. Ce processus d'évolution appelé plus communément développement durable conduit les communes à privilégier dans le montage de leur projet :

LE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DE L'ENVIRONNEMENT

Les villes visent dans l'ensemble de leurs actions, la préoccupation du maintien de la nature dans les quartiers, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques, notamment par le maintien des habitats essentiels aux espèces. La valorisation du ruisseau de Woippy, l'aménagement d'une zone de loisirs nautiques comprenant des îles pour y favoriser la nidification des espèces spécifiques à ce milieu illustrent parfaitement bien ce volet du développement durable.

Aussi, la ville de Woippy souhaite rendre accessible les aspects les plus simples de la nature. Cet objectif sera en partie atteint avec la création de jardins et mini-ferme pédagogiques. Le travail sur l'intégration paysagère des aménagements, la multiplication des places et des placettes participe à la création et au maintien de petits écosystèmes urbains. La venue du Transport en Commun en Site Propre, la multiplication des voies cyclistes participent à une meilleure prise en compte de l'écologie urbaine.

Un autre aspect de l'environnement est également à considérer : la consommation d'énergie se traduit par l'exigence d'utilisation de certains matériaux de construction et par la mise en place de dispositifs d'éclairage économiseurs d'énergie.

L'AMELIORATION DE L'EQUITE SOCIALE

Les villes visent à satisfaire les besoins essentiels des populations. Des actions sont conduites pour améliorer le suivi de l'emploi (suivi individualisé par les professionnels de la Maison de l'Emploi et de la Formation), à l'éducation (dispositif de réussite éducative, rénovation des écoles, des équipements périscolaires, sportifs), en veillant à la participation des habitants aux différents processus de prise de décision.

L'AMELIORATION L'EFFICACITE ECONOMIQUE

La dimension économique constitue également un point capital du projet urbain. Maintenir une activité commerciale, développer la dimension économique d'un territoire participe à conserver et développer une certaine attractivité.

Pour lutter contre son taux de chômage important, Woippy a pour ambition de mobiliser tous ses services pour permettre un suivi individualisé et ainsi faciliter un retour à l'emploi de chaque demandeur.

Pour que l'équilibre soit présent dans la réalisation du projet urbain, il est prévu de reconstituer une place commerçante, afin de permettre l'existence et le développement des commerces. Aussi cette place offrira de nouvelles cellules pour accueillir de nouvelles activités et ainsi utiliser le dispositif de Zone Franche Urbaine (ZFU).

La volonté de réaménager la place Jean Perrin pour y occuper les locaux situés au rez-de-chaussée adaptés à des activités tertiaires s'ajoute aux dispositifs et équipements déjà présents.

Le projet urbain s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Plan Local d'Urbanisme. Cette opération prend en compte nombres d'objectifs du Plan Local de l'Habitat de la CA2M :

- engager une réflexion sur la dé densification : l'idée étant de détruire, à terme, des immeubles caractérisés par une qualité urbaine médiocre. La démolition de 294 logements et la reconstitution d'un habitat individuel en bande ainsi qu'en petits collectifs sont prévues (136 reconstructions sur site).
- solliciter l'association foncière afin de développer une offre locative privée concourant à un objectif de mixité sociale. Les contacts avec l'association foncière se sont multipliés et un accord a été trouvé.
- favoriser la diversité de l'habitat par le biais du PLU. Des opérations en diffus et surtout par le lancement de la ZAC des Coteaux, des Terrasses et celle des Chiloux sur Woippy, donnent la possibilité aux promoteurs d'implanter un habitat individuel en accession à la propriété. Cette démarche engendre une diversification du statut d'occupation mais aussi de la morphologie de l'habitat de la commune.
- inciter à la construction de logements sociaux individuels. Des pavillons à 100.000 € en accession sociale à la propriété sont prévus.

Titre I - LES DEFINITIONS

- Le projet : il représente la dimension à la fois urbaine et sociale de rénovation urbaine du quartier et comprend l'ensemble de toutes les actions à mener sur le quartier pour garantir sa transformation en profondeur et son inscription dans les objectifs de développement durable de la ville, de l'agglomération ou du territoire auquel il se rattache : les opérations aidées par l'ANRU et les opérations complémentaires menées par d'autres partenaires.
- Le programme : il représente l'ensemble des opérations et actions pour lesquelles l'ANRU apporte une subvention.
- L'opération physique : elle est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique et une action précise.
- L'opération financière regroupe plusieurs opérations physiques concernant une même famille d'opérations subventionnées et un même maître d'ouvrage.
- La typologie de l'habitat : elle décrit les diverses composantes de l'habitat par :
 - le type d'habitat : collectif, individuel, intermédiaire.
 - le statut du logement : locatif public (PLAI, PLUS, PLS, PLAI) ; logements foyers, locatif privé ; propriétaire occupant ; accession ; location-accession ; accession sociale.

Titre II - LE PROJET

Article 1 - Le contenu du projet urbain

Le projet qui sert de base à la conclusion de la présente convention est celui examiné le lundi 9 mai 2005 par le Comité d'Engagement de l'ANRU.

La présente convention en reprend les principales caractéristiques sur lesquelles s'engagent les parties. Elles sont reprises dans l'annexe 1 qui comporte :

- Un plan de situation faisant apparaître les périmètres d'intervention de l'ANRU.
- Un plan état des lieux et un plan état du quartier en fin de mise en œuvre de la présente convention illustrant la transformation en profondeur du quartier. Ces deux plans font apparaître :
 - la typologie de l'habitat,
 - la localisation de toutes les opérations figurant dans le programme, la localisation des contreparties Foncière Logement.
- Un plan « avant » et « après », mettant notamment en évidence la réorganisation de la domanialité (espaces à statut public, espaces à statut privé et pour ceux-ci le schéma de l'organisation parcellaire à terme).
- Un tableau comparant les types et les statuts de logements présents sur le quartier « avant » et « après », mettant en évidence la diversification introduite par le projet et la mixité sociale créée.
- Une note sur la reconstitution globale de logements locatifs sociaux, en articulation avec le plan de cohésion sociale dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.
- Une note sur la stratégie de relogement explicitant notamment le diagnostic (nombre de familles concernées), les stratégies de relogement envisagées (parcours résidentiel proposé), leur articulation avec les dispositifs existants (politique locale du logement et logement des plus démunis) et la structuration des partenariats constitués (bailleurs, communes, EPCI, services sociaux, Etat, ...)
- Une note sur les besoins résultant de l'insertion des familles et individus présentant des caractéristiques spécifiques, notamment issus de l'immigration, et cumulant plusieurs handicaps.
- Une note déclinant les objectifs de développement durable du projet.
- Une note déclinant des objectifs de développement économique du quartier et les moyens d'y parvenir

Article 2 - L'organisation de la conduite du projet d'ensemble (cf annexe n°1, document 12)

2-1 Le comité de pilotage du projet d'ensemble

La conduite du projet est partenariale et est organisée comme suit :

Les villes de Metz et Woippy s'occupent du pilotage stratégique de leur projet urbain.

Le pilotage du projet d'ensemble est assuré par le comité de pilotage qui se compose comme suit :

- Les Maires, les adjoints et élus en charge du dossier, les directeurs généraux des services, les directeurs des services techniques,
- Le chef de projet ORU Metz (Boileau) / Woippy,
- Les représentants de la Préfecture, Sous-Préfecture et de la DDE,
- Les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Les représentants des bailleurs sociaux :
 - Opac de Metz
 - LogiEst
 - HLM du Nord-Est
 - Batigère

Ce comité de pilotage se réunit à chaque étape décisive du projet.

Le chef de projet organise, anime et suit les réunions du comité de pilotage en assurant la programmation, la mise au point de l'ordre du jour et la rédaction des comptes-rendus. Selon les besoins, il programme également la tenue de comité de pilotage restreint, chargé d'examiner des points particuliers ne faisant pas nécessairement l'objet d'un comité de pilotage complet. Un compte-rendu est cependant envoyé à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Ce comité de pilotage pourra réaliser des réunions d'information avec les partenaires suivants :

- Les représentants des associations des villes,
- Les représentants des centres sociaux.

2-2 Le pilotage opérationnel du projet (Ordonnancement-pilotage-coordination)

2.2.1. Comité de suivi

Le pilotage opérationnel et technique du projet est assuré par le service ORU Metz (Boileau) / Woippy qui coordonne les interventions des différents maîtres d'ouvrage. Il est chargé de mettre en place et d'animer un groupe partenarial de projet regroupant les différents maîtres d'ouvrage. Ce groupe de suivi suit le projet dans le détail des différentes opérations. Il en assure la cohérence d'ensemble, sur le contenu comme sur le déroulement opérationnel. Ce comité pourra se réunir une fois par trimestre avec les services techniques de l'Etat, la CDC, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération.

Concernant les maîtres d'ouvrage, un chef de projet par maître d'ouvrage est identifié et participe au groupe partenarial de projet.

2.2.2. Comité de coordination

Pour un suivi plus précis, des réunions mensuelles seront à prévoir entre les maîtres d'ouvrage plus strictement et le service ORU Metz (Boileau) / Woippy.

2-3 Les maîtrises d'ouvrage d'opérations

Pour la mise en oeuvre du projet et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrages ont décidé chacun en ce qui le concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante.

Ville de Metz

La ville de Metz a recours à sa Direction de l'Urbanisme, à sa Direction des Services Opérationnels et à sa Direction Politique de la ville. Une relation constante existe entre les services de la ville de Metz et le service ORU Metz (Boileau) / Woippy.

Ville de Woippy

La ville de Woippy a constitué un service ORU, composé de la manière suivante : Chef de projet ORU qui a pour mission de coordonner les informations des diverses actions, technicien ORU, agent spécialisé dans les marchés publics et assistante ORU. Ce service est rattaché directement à la Direction Générale des Services et aux Services techniques.

Un groupe «projet » sera également constitué afin que les services techniques, financiers, administratifs et fonciers travaillent en parfaite cohérence.

D'autres professionnels viendront soutenir cette ingénierie pour traiter des aspects plus spécifiques.

La ville sera assistée dans sa maîtrise d'ouvrage par les architectes qui ont déjà travaillé sur les quartiers, une SEM, et d'autres interlocuteurs selon les besoins des dossiers.

LogiEst

LogiEst confie à son GIE « CLE Développement », le projet de construction de logements, en tant que maître d'ouvrage délégué. Le suivi administratif et technique lié aux démolitions et réhabilitations est réparti entre les services de LogiEst en lien étroit avec les villes.

Pour l'ensemble des actions, LogiEst désigne un interlocuteur propre au projet.

Opac de Metz

L'Opac de Metz assure le suivi administratif et technique des différentes actions de réhabilitation et de démolition.

2-4 Le choix et l'organisation de la maîtrise d'œuvre urbaine

Afin d'assurer la cohérence de l'Opération de Rénovation Urbaine, les réflexions architecturales et la qualité des projets, les villes de Metz et Woippy travaillent en cohérence. Ce travail est également possible grâce au travail continu et régulier des équipes d'architectes.

Un travail est également mené avec des personnes ressources qui travaillent dans les quartiers concernés. Ces dernières interviennent de manière différente et ont un regard sur ces territoires qui permet d'affiner le projet urbain au mieux. Les partenaires sont la police municipale et nationale, les pompiers, les services propreté de la Communauté d'Agglomération, l'Agence d'urbanisme, les associations d'handicapés moteurs et de non-voyants, les comités de quartiers et les associations de locataires.

Article 3 - La concertation et l'information sur le projet

3.1 – Outils de concertation du porteur de projet

- Présentation du projet urbain aux comités de quartiers,
- Présentation du projet en Mairie,
- Organisation de commissions thématiques,
- Visites de quartier,
- Envoi de courriers réguliers pour recenser les avis des habitants,
- Pérennisation du travail des référentes de quartier,
- Organisation de réunions publiques,
- Diffusion de Vivre à Metz et Woippy Magazine,
- Informations par la Chaîne TV Woippy.

3.2 – Outils de concertation des bailleurs

- Journaux d'informations réalisés par le bailleur,
- Questionnaires,
- Réunions des locataires,
- Permanences pour faciliter les relogements.

TITRE III - LE PROGRAMME SUBVENTIONNE PAR L'ANRU

Article 4 - Les opérations subventionnées par l'ANRU

4-1 L'intervention de l'ANRU sur l'ingénierie de projet

Etudes préalables et expertises

- Etudes urbaines concernant le quartier Pré Génie, le quartier St-Eloy et le quartier du Roi.
- Assistanes à maîtrise d'ouvrage concernant les quartiers cités précédemment.
- Etude commerciale sur le secteur du Charcot.
- Futures études à prévoir selon les besoins : SEM, Compléments d'études urbaines concernant les différents quartiers ORU.

Pilotage stratégique et opérationnel

- Financement du poste de chef de projet ORU Metz-Nord / Woippy jusqu'au 1^{er} juillet 2005.
- Financement des postes du chef de projet ORU Metz (Boileau) / Woippy (du 1^{er} juillet 2005 à 2008), technicien VRD (26 mai 2005 à 2008), personnes réalisant les marchés publics (novembre 2005 à 2008) et assistante (11 juillet 2005 à 2008). Ses postes sont financés à hauteur de 60 % par l'ANRU et la CDC finance à hauteur de 20 %.
- Concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la communication et l'information à mettre en place, l'ANRU finance à hauteur de 50 %.

Pilotage opérationnel de projet (cf. 2-2)

4-2 L'intervention de l'ANRU dans le champ du logement locatif à caractère social

Démolition de logements sociaux

LogiEst

Immeubles 1-3-5-7-9 rue du Charcot à Woippy : démolition de 174 logements sociaux (action financée dans le cadre du dispositif « opération urgente » pour la 1^{ère} tranche et action également financée dans le cadre du dispositif « action pré-conventionnée » pour la 2^{ème} tranche).

Rue Curie – Rue des écoles : démolition de 16 logements sociaux

Rue des Hortensias : démolition de 6 logements

26-50 rue Corneille Agrippa : démolition de 90 logements (cette action fera l'objet d'un avenant à cette convention)

Opac de Metz

Rue du Chapitre-rue Sechehaye : démolition de 8 logements

Autres démolitions induites liées au logement (réseaux, équipements type chauffage urbain ou parkings) : Néant

Création de logements relais. (Hébergement provisoire pour du relogement) : Néant

Changement d'usage de logements sociaux : Néant

Reconstitution ou création de l'offre locative sociale (PLAI, PLUS, PLUS-CD, logement-foyer)

Constructions (sur et hors site)

LogiEst

20 logements collectifs PLUS-CD, rue Charcot au taux de 17%.

11 pavillons PLUS-CD, nouvelles rues (Charcot) au taux de 17%.

7 pavillons PLUS-CD, nouvelles rues (Charcot) au taux de 17%.

14 pavillons PLUS-CD, nouvelles rues (Charcot) au taux de 17%.

10 logements collectifs PLUS-CD, rue du Dr Charcot au taux de 17% (cette action est liée à un avenant concernant les commerces du Charcot).

24 logements collectifs PLUS, plaine Charcot au taux de 5% (cette action est liée à un avenant concernant les commerces du Charcot).

14 logements collectifs PLUS, plaine Charcot au taux de 5% (cette action est liée à un avenant concernant les commerces du Charcot).

Opac de Metz

8 pavillons PLUS-CD, emplacement à déterminer, au taux de 17 %.

Autres

60 logements PLUS, ZAC des Coteaux au taux de 5%.

10 logements PLUS, rue du Dr Charcot au taux de 5% (cette action est liée à un avenant concernant les commerces du Charcot).

26 logements PLUS, rue Poulmaire au taux de 5% (cette action est liée à un avenant concernant la démolition de l'immeuble 26-50 rue C. Agrippa).

90 logements PLUS, à situer au taux de 5% (cette action est liée à un avenant concernant la démolition de l'immeuble 26-50 rue C. Agrippa).

Le nombre de logements PLUS-CD à construire a été déterminé en fonction du nombre de logements occupés lors du dépôt de dossier de demandes de financement pour la démolition des immeubles du Charcot d'une part et de la prévision de démolition de 8 logements rue Sechehaye d'autre part.

Aussi cette demande de logements PLUS-CD permettra de présenter un loyer qui sera égale à 90% du plafond autorisé pour les PLUS-CD.

Afin de permettre d'atteindre les objectifs de production de logements sociaux dans le respect du Plan Local de l'Habitat (PLH), la ville de Woippy s'engage à programmer la construction de 10 % de logements sociaux dans toute nouvelle opération de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Toutes les opérations de reconstitution ou création de logements sociaux lancées durant les trois premières années d'exécution de la présente convention sont localisées précisément dans la note prévue à cet effet dans l'annexe 1.

Une modification de l'annexe 1 interviendra dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention afin de localiser la totalité de la reconstitution de l'offre.

Réhabilitations de logements sociaux conservés sur le site :

LogiEst

-Ville de Metz

Rue Emile Roux : réhabilitation de 96 logements.

Rue Pierre et Marie Curie : réhabilitation du foyer soleil : 36 logements.

-Ville de Woippy

7 à 11 rue Cornelle Agrippa : réhabilitations de 52 logements (action financée dans le cadre du dispositif « opération urgente »).

137-138 rue Pierre et Marie Curie : réhabilitations de 151 logements (action financée dans le cadre du dispositif « opération urgente »).

26-50 rue Cornelle Agrippa (2 plots) : réhabilitations de 24 logements.

26-50 rue Cornelle Agrippa (barre) : mise en sécurité et salubrité de 90 logements (action présentée dans le cadre du dispositif « action pré-conventionnée »).

Opac de Metz

Rues Jean-Pierre Pêcheur, Jaslon et du Chapitre : réhabilitations de 92 logements (action financée dans le cadre du dispositif « opération urgente »).

Rue des Tulipes, rues Roget et Fort Gambetta : réhabilitations de 96 logements (action financée dans le cadre du dispositif « opération urgente »).

Pour permettre le relogement des foyers des immeubles Charcot ; 70 logements, dont la localisation est diffuse sur les villes de Metz et Woippy ont été remis en état.

Résidentialisation :

- le traitement des espaces privatifs en pied d'immeuble, jusqu'à la limite de l'espace public/privé.

Ce domaine d'intervention sera étudié par LogiEst et la ville de Woippy. Un travail de rétrocession d'espaces est engagé et va se poursuivre. Cela dans le but de rendre tous les espaces résidentialisés au bailleur et que les autres espaces soient propriétés de la ville de Woippy. Ainsi l'entretien pourra être réalisé de manière égale sur l'ensemble de ces espaces.

Petits aménagements et petits travaux non éligibles à la réhabilitation et à la résidentialisation et générés par l'existence d'une gestion urbaine de proximité, telle que décrite au 10-2. : néant

4-3 L'intervention de l'ANRU sur d'autres logements

Reconstitution ou création de logements autres

La ville de Woippy s'engage à prévoir dans son projet une quinzaine de logements sociaux en accession à la propriété à 100 000 € ; à condition que la participation de l'ANRU soit proportionnelle ou constante, à savoir 10 000 € par logement.

Traitement des copropriétés dégradées : néant

Traitement des centres anciens : néant

4-4 L'intervention de l'ANRU sur les espaces et les équipements

Aménagement et création des espaces publics

- Nouvelles voies et voies requalifiées

Créations de 2 nouvelles rues secteur Charcot, de la rue desservant l'arrière des commerces, de la rue reliant rue Curie-avenue de Thionville, de la rue reliant rue Curie-rue des écoles, de la rue reliant rue du Chapitre-rue Secheyay, de la rue prolongeant rue Corneille Agrippa, de la rue prolongeant rue Gabriel Poulmaire, de la rue rejoignant le parking de la Chapelle et la rue Roget

- Création de giratoires

Avenue de Thionville-rue du Fort Gambetta-rue Maisons Neuves, rue Curie-rue du Dr Charcot, nouvelle rue Charcot et rue du Fort Gambetta, rue Jean-Pierre Pêcheur-avenue de Thionville, rue Agrippa-rue du Fort Gambetta, rue Ryneck-rue Roget-rue des Hortensias, rue de Ladonchamps-rue des Ardennes (avenant concernant le quartier du Roi).

- Requalifications

Requalifications des rues Roget, Poulmaire, Secheyay, du Chapitre, Corneille Agrippa, Jean-Pierre Pêcheur, rue Ryneck, rue Jaslon, rue des Hortensias, rue Poulain, rue du Fort Gambetta, rue du Dr Charcot, rue Curie, Allées des Bégonias, des Anémones, des Tulipes, impasse Paul Verlaine.

Dans le quartier du Roi, les rues sont : rues Schumann, des Ardennes, d'Alsace, de Bourgogne, de Champagne de Franche Comté, de Lorraine, de Provence.

Réseaux

- Réalisation du réseau d'assainissement (réseaux d'eaux pluviales, réseaux d'eaux usées)

Toutes les nouvelles rues citées précédemment, la rue du Dr Charcot, rue Curie, avenue de Thionville, rue des écoles, rue du Chapitre, rue Sechehaye, rue Corneille Agrippa, rue Gabriel Poulmaire, rue de la Chapelle et la rue Roget, rue du Fort Gambetta, rue Jean-Pierre Pêcheur, rue Ryneck, rue des Hortensias, rue Jaslon, rue Poulain, Allées des Bégonias, des Anémones, des Glaïeuls, des Œillets, des Dahlias, impasse Paul Verlaine, rue Emile Roux, impasse Bonne Fontaine, rue des tulipes, rue de la Petite Ryneck, place Jaslon, place Jean Perrin.

Dans le quartier du Roi, les rues sont : rues Schumann, des Ardennes, d'Alsace, de Bourgogne, de Champagne de Franche Comté, de Lorraine, de Provence, rue de Ladonchamps et rue des Ardennes, place des Ardennes (avenant concernant le quartier du Roi).

- Réfection du réseau d'éclairage public

Toutes les nouvelles rues citées précédemment et la rue du Dr Charcot, rue Curie, avenue de Thionville, rue des écoles, rue du Chapitre, rue Sechehaye, rue Corneille Agrippa, rue Gabriel Poulmaire, rue de la Chapelle et rue Roget, rue du Fort Gambetta, rue Jean-Pierre Pêcheur, rue Ryneck, rue des Hortensias, , rue, rue Jaslon, rue Poulain, Allées des Bégonias, des Anémones, des Glaïeuls, des Œillets, des Dahlias, impasse Paul Verlaine, rue Emile Roux, impasse Bonne Fontaine, rue des tulipes, rue de la Petite Ryneck, place Jaslon, place Jean Perrin.

Dans le quartier du Roi, les rues sont : rues Schumann, des Ardennes, d'Alsace, de Bourgogne, de Champagne de Franche Comté, de Lorraine, de Provence, rue de Ladonchamps et rue des Ardennes, place des Ardennes (avenant concernant le quartier du Roi).

- Enfouissement des réseaux aériens

Les enfouissements aériens des réseaux seront réalisés sur toutes les nouvelles voiries et nouveaux giratoires. Selon l'ampleur des restructurations des places, des voiries, et des aménagements, l'enfouissement pourra être prévu.

Places de quartier, espaces verts, jardins

- Aménagement des places Jean Perrin, du Chapitre, de France et des multiples placettes qui se situent dans les quartiers ORU,
- Valorisation du ruisseau,
- Aménagement du parc urbain de la Sapinière.

Autres aménagements de requalification du quartier et aménagements exceptionnels

- Aménagement d'une zone de loisirs nautiques,
- Liaison renforcée entre Woippy Centre et le quartier Boileau - Pré Génie.

Autres démolitions d'équipements publics ou privés permettant la libération d'emprises

- Démolition des cellules commerciales rue du Dr Charcot (action à insérer dans l'avenant lié au pôle de centralité du Charcot),
- Démolition de l'école Maisons Neuves située rue Corneille Agrippa,
- Démolition de maisons déjà en ruines rue de Ladonchamps (action à insérer dans l'avenant lié au quartier du Roi).

Equipements publics

- Equipements publics de proximité,
 - Centre interculturel,
 - Aménagement de jardins et mini-ferme pédagogiques,
 - City-stades, terrain de foot synthétique, terrain de foot gazonné, terrain de foot à 7, mise en sécurité de certains espaces de détente actuels,
 - Groupe scolaire Verlaine, groupe scolaire Curie, écoles la cerisaie, les rossignols, Jean-Yves Cousteau, école maternelle quartier du Roi (action à insérer dans l'avenant lié au quartier du Roi),
 - Gymnase du quartier du Roi (action à insérer dans l'avenant du quartier du Roi), COSEC,
 - Foyer et cantine scolaire et périscolaire,
 - Aires de jeux pour enfants (action à insérer dans l'avenant du quartier du Roi)

Equipements de développement économique, commercial ou artisanal

- Réorganisation des espaces commerciaux, artisanaux et d'activités : démolition des cellules commerciales du Charcot et reconstruction de nouvelles cellules pour accueillir les activités existantes ainsi que de nouvelles activités.

Article 5 - Les contreparties cédées à Foncière Logement

Outil majeur de la diversification de l'offre de logement dans les quartiers éligibles à l'intervention de l'ANRU, les contreparties cédées à Foncière Logement et sur lesquelles elle réalise des logements locatifs libres constituent un élément indissociable du projet de rénovation urbaine : elles contribuent de fait à la nécessaire diversification sociale de ces quartiers. Les cessions des contreparties sont réalisées à titre gratuit et interviendront par le biais de cessions à l'euro symbolique.

Les logements construits doivent répondre aux objectifs de Foncière Logement.

Au total, les contreparties cédées représentent : 31,6 % des m² SHON créés par le projet de rénovation urbaine sur le site du projet.

Elles sont décrites ci-après :

	Site 1	Site 2	Site 3
Adresse	Rue du Fort Gambetta	Rue J.-P. Pêcheur – rue C. Agrippa	Rue C. Agrippa-rue G. Poulmaire
Situation en ZUS ? (oui/non)	oui	oui	oui
Propriétaire(s) du terrain	Actuellement Grand frais, à terme la ville de Woippy	ville de Woippy	Sonacotra
Utilisation actuelle du terrain	Commerce présent	Ecole désaffectée	Immeuble de logements sociaux
Surface du terrain (m ²)	1 652 m ²	4 342 m ²	3 084 m ²

SHON (m ²)	864 m ²	2 788 m ²	2 170 m ²
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	2006	2005	2008-2009
Références cadastrales (ou localisation précise sur plan)	Section 7 Parcelles : 138 (en partie), 144 (en partie), 145 (en partie) Voir Annexe 1, document n°13	Section 6 Parcelle 25 (en partie) Voir annexe 1, document n°13	Section 6 Parcelles : 8 (une partie), 32 Voir Annexe 1, document n°13
Eléments prévisionnels relatifs au type d'habitat (1)			
*Nombre de logements individuels	8 pavillons	14 pavillons	14 pavillons
*Nombre de logements collectifs			

(1) Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie.

Il est précisé que le transfert de propriété est effectué sous la condition suspensive et résolutoire que :

- Le terrain cédé soit libre de toute construction – y compris en infrastructures, dépollué, constructible et viabilisé.
- Le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Foncière Logement se réserve le droit de faire réaliser une étude de sols, de sous-sols et une analyse des risques naturels avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, les frais de réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et Foncière Logement pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du Directeur Général de l'ANRU qui saisira le Comité d'Engagement pour avis et, si nécessaire, le Conseil d'Administration.

Les contreparties des sites 1 et 3, étant soumises à la réalisation des avenants précisés dans l'article 15, sont de fait susceptibles d'être modifiées. La superficie des deux terrains cédés à Foncière Logement et les droits à construire afférents seront néanmoins maintenus. Foncière Logement sera informée de ces évolutions et validera toute modification. En cas de modification substantielle du volume des droits à construire ou de la superficie du ou des terrains, Foncière Logement se réserve le droit de solliciter une rectification de l'emprise foncière à céder ou une substitution du ou des terrain(s).

Sur les terrains ainsi cédés, Foncière Logement doit pouvoir arrêter en toute indépendance, le choix des opérateurs publics ou privés et des maîtres d'œuvres qui réaliseront ses opérations, et ce dans le respect d'un cahier des charges techniques qui sera déterminé en concertation avec les partenaires locaux du projet.

La non-cession des contreparties à Foncière Logement pourra conduire à la suspension des engagements de l'Agence (cf VI-16).

Article 6 - L'échéancier de réalisation

L'échéancier de réalisation physique des opérations subventionnées par l'ANRU décrites au titre III ainsi que celui des opérations non subventionnées énumérées au titre IV, est celui indiqué dans le tableau A de l'annexe 2 et repris dans le tableau B. Il est établi sur les années d'application de la convention suivant la date de signature de celle-ci. Il engage les maîtres d'ouvrage.

Article 7 – Le plan de financement des opérations subventionnées par l'ANRU

Le tableau B de l'annexe 2 donne, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, la liste des dépenses et des recettes. Les participations financières des signataires de la présente convention y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Il fait également apparaître les besoins de prêts renouvellements urbains (PRU) de la CDC.

Les subventions de l'Agence résultent, opération par opération, de l'application du taux contractuel de subvention tel que défini dans le tableau B de l'annexe 2 appliqué au coût de l'opération, elles sont plafonnées opération financière par opération financière telles que définies dans le même tableau. Elles sont fermes et définitives.

L'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global ferme et définitif de 36 924 125 € répartis selon la programmation prévisionnelle qui ressort des tableaux A et B de l'annexe 2.

L'engagement de la Région Lorraine s'entend pour un montant de 1 million d'euros.

TITRE IV - LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME CONTRIBUANT A LA REUSSITE DU PROJET

Article 8 - Les opérations non subventionnées par l'ANRU

Sur les quartiers ORU, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

L'installation de containers pour favoriser le tri sélectif.

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M) a la compétence du ramassage des ordures ménagères. Dans le cadre de cette compétence, elle finance sur les quartiers la mise en place de 6 containers enterrés pour le papier et le verre.

La ville de Woippy aura à sa charge les travaux d'aménagement liés à ces implantations.

Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

La CA2M a la compétence des transports urbains. Dans le cadre de cette compétence, elle finance sur l'ensemble de l'agglomération la mise en place du tracé du TCSP.

Sur le reste de la ville de Woippy, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les actions suivantes :

Création d'une salle omnisports à proximité des quartiers ORU et du centre ville.

Cette salle financée par le Conseil Général de la Moselle et la ville de Woippy a pour but d'offrir à tous les enfants de Woippy un maximum d'activités sportives aujourd'hui fortement demandé par les jeunes, dans un même lieu. Cet équipement favorisera les rapports entre les jeunes de l'ensemble de la ville.

Cette installation sera utilisée à hauteur de 70 % par la population issue des quartiers ORU.

Lancement de plusieurs ZAC : ZAC des Coteaux, ZAC des Chiloux, ZAC des Terrasses

La ZAC des Coteaux intégrera le quartier du Roi au centre de la ville, puisque cette zone a pour objectif le développement d'une extension raisonnée du tissu urbain.

La ZAC des Chiloux et la ZAC des Terrasses diversifieront le parc de logements à Woippy.

Un projet d'aménagement et de développement pour requalifier l'espace industriel Rolanfer

Cet espace accueille des logements en accession à la propriété et des cellules pour des activités tertiaires. Il constitue véritablement le trait d'union entre les quartiers ORU et le centre ville. Ce projet contribue à améliorer l'image de ces friches et valoriser une des entrées de la ville de Woippy.

Article 9- Le plan de relogement

Le plan de relogement relatif à la démolition des 174 logements des immeubles du Charcot arrive à sa fin puisque début novembre 2005, seulement 3 familles restent à reloger.

La démarche adoptée est de constituer un diagnostic permettant de connaître la typologie des familles à reloger.

Une enquête auprès de chaque locataire est réalisée afin de recenser les souhaits des familles.

Le plan de relogement nécessite un partenariat entre les collectivités territoriales, leur CCAS, les bailleurs et les associations de locataires et le tissu social des quartiers et les autres partenaires comme : la structure intercommunale, le Fond de Solidarité au Logement, la DDE et le Conseil Général.

Ce partenariat permet de constituer une commission de relogement qui se réunit régulièrement

Concernant les démolitions envisagées dont le maître d'ouvrage sera LogiEst, un avenant au protocole d'accord déjà réalisé pour la démolition des immeubles du Charcot pourra être constitué.

Concernant les 8 démolitions de logements de l'Opac de Metz, le bailleur envisage de reconstruire 8 pavillons qui permettront d'accueillir prioritairement les 8 familles délogées, si elles le souhaitent. Sinon un relogement pourra être envisagé dans le reste du patrimoine du bailleur sur d'autres quartiers de l'agglomération.

Article 10 - Les mesures de développement économique et social

10-1 Les actions de développement économique et social

Les quartiers ORU s'inscrivent dans le Contrat de ville de l'Agglomération Messine (CVAM) qui concerne 3 communes : Metz, Woippy et Montigny-lès-Metz et regroupe plus de 160 000 habitants.

-VILLE DE METZ

Face aux dysfonctionnements socio-économiques (chômage, délinquance, échec scolaire, difficulté d'intégration sociale, professionnelle, culturelle), la ville de Metz a créé, a initié, a soutenu et soutient encore des actions telles que :

La Mission Locale : aider les jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle

La Mission Locale, de nature associative, effectue une prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans, afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus en difficultés. Elle assure l'information, l'orientation et le suivi social et professionnel des jeunes sortis du système scolaire et en voie d'insertion professionnelle.

Son action repose sur un suivi individualisé des personnes concernées, avec pour outil principal, l'entretien individuel.

Une antenne, ouverte tous les jours, est installée depuis plusieurs années, sur le quartier et accueille un public nombreux.

L'espace rencontre « Le Château » favorise les liens entre les habitants

Outre les services usuels que propose le CCAS (aide à l'accès au logement, aide aux personnes handicapées, aide d'une Conseillère en Economie Sociale et familiale) communs à l'ensemble des messins, le CCAS de la ville gère cet équipement.

La mise en place du projet social de ce centre a permis de regrouper une halte garderie et une ludothèque en un même lieu.

Pour parvenir à conduire des opérations répondant aux besoins des habitants, un travail partenarial est conduit avec les divers partenaires que sont les associations (association caritative : Equipe St-Vincent, association de prévention de la délinquance : APSIS) et les institutions (Education nationale, mission locale, centre d'information juridique, Ecole des parents et des éducateurs, CAF).

Le travail de coordination mené sur l'ensemble du territoire de Metz-Nord permet de conduire des actions de soutien à la parentalité (aider les parents à remplir leurs fonctions parentales), organiser des réunions « rencontres-débats » sur des thèmes liés à l'enfant.

La conduite de ces actions vise à rompre l'isolement des familles et ainsi participer à la mixité sociale culturelle.

La Battucada : proposer aux jeunes des activités

Cette association a été créée en 1994. Elle constitue un lieu de réflexion et d'observation sur le rôle de la musique et de l'action culturelle en général dans le processus d'insertion sociale et professionnelle.

Son objectif principal est de faire émerger l'expression des pratiques culturelles minoritaires liées aux jeunes, notamment ceux des quartiers relevant de la Politique de la ville, qui tendent à rester dans un espace clos et à mener des pratiques intuitives en marge des règles contractuelles.

-VILLE DE WOIPPY

Woippy développe, en liaison avec le tissu associatif et le club de prévention, diverses actions en direction des habitants jeunes et adultes les plus en difficultés afin d'éviter des situations d'exclusion irréversibles.

Confrontée à un taux de chômage important touchant en particulier les jeunes de moins de 25 ans et les femmes, malgré un environnement économique diversifié, la ville de Woippy a créé et soutient diverses formes de réponses face à cette problématique telles que :

La Maison de l'Emploi et de la Formation (M.E.F.)

La M.E.F située au cœur du territoire de la Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU), et dans le cadre d'une convention signée avec l'ANPE, accueille informe et met en œuvre un suivi individualisé des demandeurs d'emploi. Elle assure en liaison avec le Conseil Général un suivi spécifique des personnes bénéficiaires du RMI, dans le cadre d'un tutorat technique.

Elle met en outre gratuitement, et ce, tous les jours de la semaine, à disposition du public : des moyens de communication : (Internet, fax, photocopieuse, affranchissement des envois de C.V. et des réponses à des offres d'emploi), des bureaux pour des intervenants extérieurs.

Woippy REGIE

La régie de quartier, association d'insertion de quartier, employant en moyenne 60 personnes (en majorité en Contrat Emploi Solidarité (CES) ou Contrat Emploi Consolidé (CEC)) issues des quartiers sensibles de la commune, sans qualification ni formation professionnelle, est un outil apprécié et efficace d'insertion vers le marché du travail « de droit commun ».

Elle intervient en tant que prestataire de service principalement dans le domaine de l'entretien des espaces verts, des communs, de la voirie et de la rénovation de logements.

« Accueil Ecoute et Soins »

Un lieu spécifiquement destiné à recevoir un public en souffrance psychologique ou psychique a été ouvert depuis quelques années par le CCAS dans la ZRU.

Un accueil du public de tous âges y est fait quotidiennement par des professionnels de santé (infirmière, psychologue, psychomotricien, etc.). Des intervenants spécialisés sont à la disposition des habitants pour des entretiens psychologiques individuels ou familiaux, qu'ils orientent, le cas échéant, vers des structures adaptées.

La ville de Woippy est également confrontée aux problèmes de la délinquance, de la toxicomanie, de la violence et à des formes d'incivilités diverses, générateurs d'un profond sentiment d'insécurité. Diverses actions sont mises en œuvre de façon partenariale par le biais du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (Opération ville Vie Vacances (OVV), action de sensibilisation et de lutte contre la consommation de drogue etc.)

La Maison de Justice et du Droit

Implantée au cœur de la ZRU, la Maison de Justice et du Droit a pour objet de développer des réponses adaptées pour lutter contre la petite et moyenne délinquance et le sentiment d'impunité. Elle constitue le cadre privilégié pour mettre en œuvre des mesures de médiation et de conciliation judiciaire en matière civile pour mener des actions d'aide aux victimes et d'aide d'accès aux droits.

Elle a, à la fois une mission judiciaire et une mission d'accueil, d'information juridique et d'orientation du public, notamment des victimes.

Des permanences régulières sont tenues dans ses locaux par des associations partenaires spécialisées (médiation sociale, familiale, aide aux victimes, droit au bail etc.).

Le Contrat Educatif Local (CEL)

Enfin la ville de Woippy, s'implique à divers titres dans le domaine de l'éducation des enfants. Elle a signé un CEL et apporte un soutien financier notamment aux associations menant des actions d'accompagnement scolaires, d'aide aux devoirs en étroite liaison avec les écoles et les collèges, et conduit plusieurs actions dans le domaine périscolaire.

Le Groupe Local de Sécurité (GLS)

Le GLS, présidé par le Principal du Collège Jules Ferry, suit, en liaison avec le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), l'évolution de la situation dans les différents pôles scolaires (violences verbales, intrusions, agressions, absentéismes), les actions de prévention menées (santé, hygiène, culture) ainsi que la mise en place de partenariats avec les associations du quartier, les organisateurs professionnels et les entreprises.

Concernant le domaine économique, la ville de Woippy mettra en place une école de la 2^{ème} chance et créera de nouvelles cellules commerciales qui participeront à améliorer l'attractivité des quartiers.

Rendre les services publics plus accessibles

- Permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Permanence de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Ces permanences ; entre autre, se font dans la maison des services publics qui se situe au cœur du quartier St-Eloy.

Afin d'évaluer le suivi et les résultats des mesures de développement économique et sociale sur la période de la convention, les indicateurs suivants ont été définis :

- Evaluation chiffrée du taux de chômage sur les quartiers,
- Evaluation chiffrée du nombre d'actes de dégradation ou de vandalisme ainsi que leur nature,
- Evaluation chiffrée de la vacance d'appartement,
- Evaluation chiffrée du nombre des nouveaux arrivants,
- Enquête de satisfaction réalisée par les bailleurs.

10-2 Les actions en faveur de l'éducation et de la culture

La ville de Woippy s'investit fortement dans l'éducation et la culture en adaptant les équipements au public de Woippy.

L'engagement de la ville a permis de regrouper deux sites scolaires et de réhabiliter plusieurs écoles, notamment celle qui accueillera des élèves handicapés.

Le dispositif de réussite éducative mis en place sur l'ensemble des établissements scolaires de la ville montre que la ville s'engage en faveur de l'éducation des enfants.

La mise en place des services périscolaires, les partenariats avec les collèges permettant d'organiser des réunions régulières permettent de suivre les écoliers dans leur parcours.

Les partenariats existants avec la CAF, Jeunesse et Sports ou encore le Bureau d'Actions

Urbaines du Conseil Général de la Moselle permettent de réaliser des activités sportives qui peuvent être initiées par les jeunes eux-mêmes.

L'ouverture de structures culturelles telles : l'espace livres permet d'ouvrir à l'ensemble de la population des lieux culturels qui permettent aujourd'hui d'être fréquentés par la population des quartiers.

La création de jardins et mini-ferme pédagogiques permettra de sensibiliser les enfants à l'environnement.

10-3 La gestion urbaine de proximité

Dans le cadre du projet, le souci de répondre aux problèmes rencontrés quotidiennement par les habitants a été pris en compte.

En effet, des contacts réguliers sont réalisés entre les bailleurs, les services des collectivités locales pour le ramassage des ordures ménagères par exemple.

Aussi, afin de rendre active la population par rapport aux projets urbains, des référents de quartier entretiennent des liens privilégiés avec les habitants. L'organisation de comités de quartiers et de réunions publiques permet aussi de recenser les besoins, les attentes et les propositions des habitants.

En soutenant les actions entreprises par les associations qui contribuent à la création de lien social, les collectivités et les bailleurs, notamment, participent à la pérennisation des investissements réalisés dans les infrastructures.

La volonté de mobiliser tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi accompagne le projet urbain. La Maison de l'Emploi et de la Formation, la mission locale, la mise en place d'une école de la 2^{ème} chance, la création de cellules commerciales répondant aux besoins des entrepreneurs dynamiques, les contacts réguliers avec les entreprises constituent un réseau pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche.

Les réhabilitations, les démolitions, les nouvelles constructions, les aménagements des espaces publics, la mise en sécurité des espaces de jeux publics, la création de nouvelles places de stationnement ont pour objectif d'améliorer leur qualité de vie et l'image de leur quartier.

Un travail sur le foncier est actuellement mené afin que les bailleurs et les collectivités aient une visibilité de leurs propriétés. Des échanges ou des cessions sont envisagés afin de faciliter l'entretien des espaces. L'application du principe de résidentialisation est un des objectifs de la réflexion urbaine.

Une gestion urbaine de proximité est mise en place par l'action conjointe de la collectivité locale et des bailleurs sociaux notamment. Les engagements des divers partenaires sont décrits dans le projet. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à signer des conventions spécifiques dans le délai de six mois à compter de la signature de la présente convention. L'Agence est partie prenante dans cette convention dès l'instant qu'elle aura été sollicitée financièrement pour la réalisation de petits équipements facilitant cette gestion de proximité.

Article 11 - Les mesures d'insertion par l'économie et l'emploi des habitants

Les signataires de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre les dispositions prévues par la charte d'insertion de l'ANRU. Conformément à la charte, ces dispositions feront l'objet d'un plan local d'application dont la finalisation doit intervenir dans un délai de six mois à compter de la signature de la présente convention.

Principaux objectifs d'insertion des habitants dont se dotent les collectivités :

Les communes de Metz et Woippy ont fait du développement de l'emploi et de l'insertion, un de leurs objectifs prioritaires. En partenariat avec les collectivités territoriales et les associations elles ont mis en place de nombreuses actions d'insertion dans tous les domaines, et secteurs porteurs.

L'objectif étant de rapprocher les demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux du monde du travail, et de permettre aux entreprises d'avoir accès aux compétences disponibles.

Principales actions décidées à la date de la signature de la présente convention :

Un accompagnement vers la professionnalisation des femmes, issues des quartiers dits "sensibles", qui ont souvent le sentiment d'être stigmatisées dans leurs recherches d'emploi du fait de leur sexe, de leur origine culturelle ou de leur domiciliation, est mis en place.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, la commune de Woippy signera une convention d'objectifs pour les contrats d'avenir, a destination de 10 bénéficiaires de l'Allocation Spécifiques de Solidarité (ASS) et de l'Allocation de Parents Isolés (API).

30 contrats d'avenir et Contrat d'accompagnement vers l'emploi seront signés avant la fin 2005 pour les bénéficiaires du RMI.

Un chantier d'insertion axé sur les travaux de voiries et espaces verts doit également être mis en place avant la fin 2005.

Acteurs impliqués dans le dispositif présent ou futur :

La commune de Woippy est dotée d'une Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) agréée ANPE. Cette structure municipale compte 7 employés, dont un tuteur technique en charge des contrats aidés.

Des locaux sont mis à disposition gratuitement de tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi, la formation et l'insertion.

Un atelier de recherche d'emploi en délégation de service de l'ANPE fonctionne tous les jours au sein de cette structure.

La Mission Locale en charge du suivi des jeunes assure des permanences quotidiennes.

Deux Entreprises de travail temporaire d'insertion (ID'EES Intérim et AIDE Intérim) sont des partenaires actifs de la MEF et sont impliqués dans les actions d'insertion.

L'Association « TRAVAILLER EN MOSELLE » est aussi un partenaire actif.

La MEF compte mettre en place une bourse de l'emploi pour tous les métiers du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) pour répondre aux demandes des entreprises effectuant des travaux dans le cadre de l'ORU. Ce dispositif permettra non seulement de proposer de l'emploi, mais aussi à l'issue des entretiens d'élaborer un parcours d'insertion et de formation pour les personnes n'ayant pas été retenues ou ayant un niveau insuffisant.

Une Régie de quartier agréée dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) fonctionne avec 60 emplois en contrats aidés. Cette structure sera partie prenante dans les futures actions à développer.

Principaux indicateurs proposés par le porteur du projet et permettant une évaluation du respect des engagements :

Pour l'ensemble de ces actions, les indicateurs sont fiables et incontestables. Les contrats signés entre l'Etat et la Collectivité pourront être produits.

Le chantier d'insertion entrant dans le cadre de l'IAE, les bénéficiaires seront sous le régime de Contrats d'accompagnements à l'Emploi ou en Contrat d'Avenir.

Un état des demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux ayant été contactés dans la cadre de ces actions sera produit, avec les suites données et les actions entreprises.

L'ensemble des offres d'emploi collectées auprès des entreprises travaillant dans le cadre de l'ORU sera comptabilisé et les suites données seront fournies.

Dans le cadre des négociations engagées avec les entreprises travaillant sur l'opération ORU, il leur sera demandé, dans les clauses du marché, d'employer des personnes qui résident dans les quartiers ORU et qui sont suivies par la MEF de Woippy.

TITRE V - LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

Article 12 - Les engagements financiers des signataires

12-1 Modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Agence

Les demandes de subvention visant à confirmer opération physique par opération physique les opérations conventionnées décrites dans le tableau B de l'annexe 2, sont déposées en vue de leur instruction auprès du Délégué Territorial de l'Agence.

Les modalités de paiement convenues pour le versement des subventions de l'Agence sont définies par le règlement financier et comptable de l'Agence.

A cet égard, toute demande d'avance renouvelable par le maître d'ouvrage qui ne sera pas suivie d'exécution dans les conditions définies par le règlement financier et comptable, autorise l'Agence à en obtenir le reversement éventuel par compensation légale des dettes réciproques liquides certaines et exigibles qui seront nées entre eux conformément aux dispositions de l'article 1290 du code civil.

12-2 Modalités d'attribution et de versement des prêts de la CDC

La mise en œuvre du programme nécessite une enveloppe de prêts « PRU » de la Caisse des Dépôts et Consignations estimée à 17 691 565 €

Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents de la CDC et sous réserve de la disponibilité des enveloppes de prêts PRU.

Par ailleurs, les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

Les modalités de mise à disposition des fonds et de leur remboursement sont définies aux termes des contrats de prêt PRU de la CDC. A cet égard, il est rappelé que les prêts PRU doivent obligatoirement faire l'objet d'une garantie à 100% soit par une collectivité locale, soit par la CGLLS, soit par une caution bancaire selon l'objet de financement du prêt.

TITRE VI- L'EVALUATION ET L'EVOLUTION DU PROJET ET DES OPERATIONS

Article 13- Les modalités de suivi, de compte-rendu et de contrôle

13-1

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention conviennent de se réunir dans le délai maximum de un mois après signature de la présente convention pour arrêter les modalités de suivi opérationnel du déroulement de l'opération et notamment de suivi du planning. Ils tiennent le Délégué Territorial de l'Agence informé de ces modalités ; par la suite ils le tiennent régulièrement informé des difficultés susceptibles de générer un retard de mise en œuvre du programme convenu.

Les maîtres d'ouvrages répondront favorablement à toute demande du Délégué Territorial relative au planning et fourniront à l'ANRU les échéanciers physiques et financiers mis à jour au 30 novembre de chaque année. Ces informations seront transmises à la Direction régionale de la CDC.

13-2

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs de la présente convention notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.

Le cas échéant, les maîtres d'ouvrages faciliteront également le contrôle sur place réalisé, dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le Directeur Général, le signataire de la convention est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le Directeur Général peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

Les maîtres d'ouvrages signataires certifient avoir adopté un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

13-3

Lorsque la demande leur en sera faite, les maîtres d'ouvrage signataires transmettront, au Délégué Territorial tout document et information dont la production serait jugée nécessaire à l'Agence dans le cadre du projet.

Ils présenteront au Délégué Territorial de l'ANRU, chaque année avant le 31 janvier, un bilan portant sur :

- le respect de l'échéancier de réalisation du projet,
- le respect du programme financier du projet,
- la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- la mise en œuvre effective des contreparties à la Foncière Logement,
- l'état d'avancement du plan de relogement.

Ce bilan portera également sur les engagements pris en terme de gestion urbaine de proximité, d'accompagnement social, d'insertion par l'économie et d'évaluation des incidences environnementales.

En outre, dès le démarrage des opérations, les bailleurs sociaux transmettront au Délégué Territorial tout document et information sur le relogement permettant une évaluation de l'impact du projet de rénovation urbaine sur les habitants.

13-4

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage fourniront à l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire des ZUS, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre et d'autre part les indicateurs de performance requis dans le cadre de la LOLF.

Article 14 - Les missions d'évaluation

14-1

Le Délégué Territorial de l'Agence diligente chaque année une évaluation partenariale du projet qui porte notamment sur le respect du programme physique, du programme financier, de la qualité urbaine, de l'accompagnement social, de l'incidence sur l'environnement; elle pourra comporter des enquêtes de satisfaction notamment auprès des habitants. Le résultat de cette évaluation sera porté à la connaissance des cosignataires de la présente convention et dans le cadre de l'information et de la concertation, selon des modalités à définir localement, à la connaissance des populations concernées.

14-2

Le Directeur Général de l'ANRU fera procéder à l'évaluation finale de chaque projet. Il peut aussi provoquer des missions d'audit et d'évaluation de sa propre initiative, à la demande du Délégué Territorial, d'un des signataires de la convention ou à celle des partenaires financiers de l'Agence. Le résultat de ces audits et évaluations sera porté à la connaissance des cosignataires de la présente convention et pourra, dans des modalités à convenir, être porté à la connaissance des acteurs locaux.

Pour ce faire, il peut faire appel aux agents de l'Agence, à des cabinets externes, ainsi qu'à toute inspection et agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration.

14-3

Les signataires de la présente convention s'engagent à faciliter le travail du Comité d'Evaluation et de Suivi de l'ANRU.

Article 15 - Les avenants à la convention

15-1-Avenants

Les signataires de la présente convention conviennent de faire un point d'étape, dans les deuxième et quatrième années et en fin de mise en œuvre de la présente convention, sur l'évolution du projet et ses conditions de financement. Les conclusions de ces points d'étape ainsi que les conclusions tirées de l'analyse du non respect de certains engagements visés à l'article 16 ci-dessous, peuvent donner lieu à un avenant.

Toute évolution dans la consistance d'une opération jugée importante par l'une des parties signataires de la convention, toute modification du taux d'intervention de l'Agence ainsi que tout déplafonnement d'une de ses subventions, devra faire l'objet d'un avenant.

La nécessité d'un avenant, en cas de changement du plan de financement d'une opération lié à la modification de la participation financière d'un des signataires de la présente convention, autre que celle de l'Agence, est laissée à l'initiative du maître d'ouvrage concerné et de ses financeurs.

Les avenants sont signés par tous les signataires initiaux.

La convention prévoit l'établissement des 3 avenants suivants :

- le quartier du Roi (à l'exception de l'école Cousteau qui figure dans le plan de financement ci-après),
- la démolition et reconstitution de cellules commerciales, l'aménagement du secteur Charcot faisant l'objet d'une Concession d'Aménagement,
- la démolition de l'immeuble 26-50 rue Corneille Agrippa et la reconstruction de l'offre de logements liée à cette démolition. Cette opération sera conduite indépendamment des autres programmes de travaux à réaliser par le bailleur.

15-2 – Avenants simplifiés

Entre les points d'étape visés au 15-1, il est convenu que tout ajustement nécessaire pourra se faire par la voie d'avenant simplifié signé avec le porteur de projet et les seuls maîtres d'ouvrage concernés par les modifications introduites.

Donnera lieu à renégociation par avenant simplifié :

- la mise en œuvre d'une disposition dont il est précisé dans la présente convention qu'elle devra se faire par voie d'avenant,
- la modification de l'échéancier de réalisation,
- le redéploiement de subvention de l'Agence entre opérations financières ou entre opérations physiques concernant les équipes,
- un changement de maître d'ouvrage.

Ces avenants simplifiés seront notifiés à leurs signataires et une copie sera adressée à tous les signataires de la présente convention et de ses avenants éventuels.

Le contenu de ces avenants simplifiés sera réintroduit dans les avenants ultérieurs.

Article 16 - Les conséquences du non respect des engagements

Les signataires de la présente convention, soucieux d'une réalisation complète du projet dans les délais sur lesquels ils se sont engagés, entre eux mais aussi à l'égard des populations concernées, sans que cela puisse porter atteinte à l'esprit dans lequel s'engagent les projets de rénovation urbaine, se fixent un certain nombre de jalons qui leur permettent de maîtriser toute évolution incontrôlée de leur mise en œuvre.

16-1

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'un suivi particulier dont la présente convention précise les conséquences :

a- Respect du programme physique

Toute modification du programme physique substantielle ou contraire aux objectifs poursuivis par l'Agence déclenche la procédure décrite au paragraphe 16-2.

b- Respect de l'échéancier

Tout retard constaté de plus d'un semestre dans l'engagement d'une opération, ou de plus d'un an sur la date prévisionnelle de fin du projet global de rénovation du quartier, déclenche la procédure décrite au paragraphe 16-2.

Par ailleurs, toute opération non engagée dans un délai de deux ans par rapport à l'échéancier prévisionnel est, pour ce qui concerne les engagements de l'Agence, après alerte préalable du porteur de projet et du maître d'ouvrage concerné, considérée comme abandonnée. De même, toute opération engagée qui n'a pas fait l'objet d'une demande de versement du solde correspondant à son achèvement physique, dans un délai d'un an après la date prévue, est considérée comme soldée d'office en l'état de ses règlements constatés à l'échéance, sauf dispositions explicitement prévues dans l'arrêté de subvention.

c- Respect de la reconstitution de l'offre

Tout retard constaté dans la reconstitution de l'offre locative sociale pourra déclencher la procédure décrite au paragraphe 16-2.

d- Respect des mises à disposition des contreparties à l'Association Foncière Logement

La diversification de l'offre locative sur le quartier est une des conditions de réussite du projet et conditionne le changement d'image à moyen terme du quartier et son intégration dans la ville.

En cas de non-cession des contreparties prévues à l'article III-5 de la présente convention, la procédure décrite au paragraphe 16-2 est déclenchée.

e- Respect des engagements pris en matière d'actions complémentaires et de développements sociaux énumérés au titre IV

L'absence de respect d'un de ces engagements déclenchera la procédure décrite au paragraphe 16-2.

f- Respect du plan de relogement des ménages

Le non-respect des dispositions du plan de relogement rappelées à l'article 9 de la présente convention déclenchera la procédure décrite au paragraphe 16-2.

g- Respect des engagements pris en matière de gestion urbaine de proximité

Le non-respect des dispositions mentionnées à l'article 10-2 de la présente convention donnera lieu au déclenchement de la procédure décrite au paragraphe 16-2.

16-2 Procédures mises en œuvre et suites données

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée localement par le Délégué Territorial de l'Agence. Le rapport de ce dernier, accompagné de toutes pièces que les signataires de la

convention voudront y joindre, est adressé au Directeur Général. Celui-ci prend éventuellement l'avis du Comité d'Engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, ou par délégation le Directeur Général, statue sur le rapport du Délégué Territorial. Il peut décider :

- la réduction du taux ou du plafond de subventions attribuées au maître d'ouvrage concerné, même si celles-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné lieu au constat ;
- le remboursement partiel ou total des subventions versées ;
- la re-discussion de la convention et la signature éventuelle d'un avenant ;
- la suspension, voire la résiliation de la convention.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires de la convention.

TITRE VII - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 17 - Archives filmographiques et photographiques

L'Agence, en collaboration étroite avec les porteurs de projet et maîtres d'ouvrage concernés, s'attachera à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisation filmographiques ou photographiques dits « travaux de mémoire ».

L'Agence fournira un cahier des charges à cet effet.

Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront notamment utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du Programme National de Rénovation Urbaine.

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet.

Article 18 – La clause de renégociation de la convention

La présente convention pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

Article 19 – Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Article 20 – Signalétique des chantiers

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de cette convention, en y faisant notamment figurer son logo.

COMPOSITION DES ANNEXES :

Annexe 1 : Composition du programme physique : localisation des opérations

Annexe 2 : A- Planning de réalisation des opérations
B- Tableau financier et échéancier.

SIGNATAIRES

Monsieur Philippe VAN DE MAELE
Directeur Général
de l'Agence Nationale pour la Rénovation
Urbaine

Monsieur Bernard HAGELSTEEN
Préfet de la Lorraine,
Préfet de la Moselle

Monsieur Jean-Marie RAUSCH
Maire de la ville de Metz

Monsieur François GROSDIDIER
Maire de la ville de Woippy

Monsieur Alain SIONNEAU
Président de l'Association Foncière
Logement

Monsieur Xavier ROLLAND-BILLECART
Directeur Régional de la
Caisse des Dépôts et Consignations

22
21

Monsieur Gérard HUGUIER
Président de LogiEst

Monsieur Denis JACQUAT
Président de l'Opac de Metz

COMPOSITION DES ANNEXES

ANNEXE 1

Document 1 : plan de situation faisant apparaître les périmètres d'intervention de l'ANRU.

Document 2 : plan état des lieux

Document 3 : plan état du quartier en fin de mise en œuvre de la présente convention illustrant la transformation en profondeur du quartier. Ces deux plans font apparaître :

- o la typologie de l'habitat,
- o la localisation de toutes les opérations figurant dans le programme, la localisation des contreparties Foncière Logement.

Document 4 : plan « avant » mettant notamment en évidence l'organisation de la domanialité

Document 5 : plan « après », mettant notamment en évidence la réorganisation de la domanialité (espaces à statut public, espaces à statut privé et pour ceux-ci le schéma de l'organisation parcellaire à terme)

Document 6 : tableau comparant les types et les statuts de logements présents sur le quartier « avant » et « après », mettant en évidence la diversification introduite par le projet et la mixité sociale créée.

Document 7 : note sur la reconstitution globale de logements locatifs sociaux, en articulation avec le plan de cohésion sociale dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Document 8 : note sur la stratégie de relogement explicitant notamment le diagnostic (nombre de familles concernées), les stratégies de relogement envisagées (parcours résidentiel proposé), leur articulation avec les dispositifs existants (politique locale du logement et logement des plus démunis) et la structuration des partenariats constitués (bailleurs, communes, EPCI, services sociaux, Etat, ...).

Document 9 : note sur les besoins résultant de l'insertion des familles et individus présentant des caractéristiques spécifiques, notamment issus de l'immigration, et cumulant plusieurs handicaps.

Document 10 : note déclinant les objectifs de développement durable du projet.

Document 11 : note déclinant des objectifs de développement économique du quartier et les moyens d'y parvenir.

Document 12 : Schéma présentant l'organisation de la conduite d'ensemble.

Document 13 : Plan situant les parcelles cédées à la Foncière Logement.

ANNEXE 2

Plan de financement et échéancier



Quartier du Roi

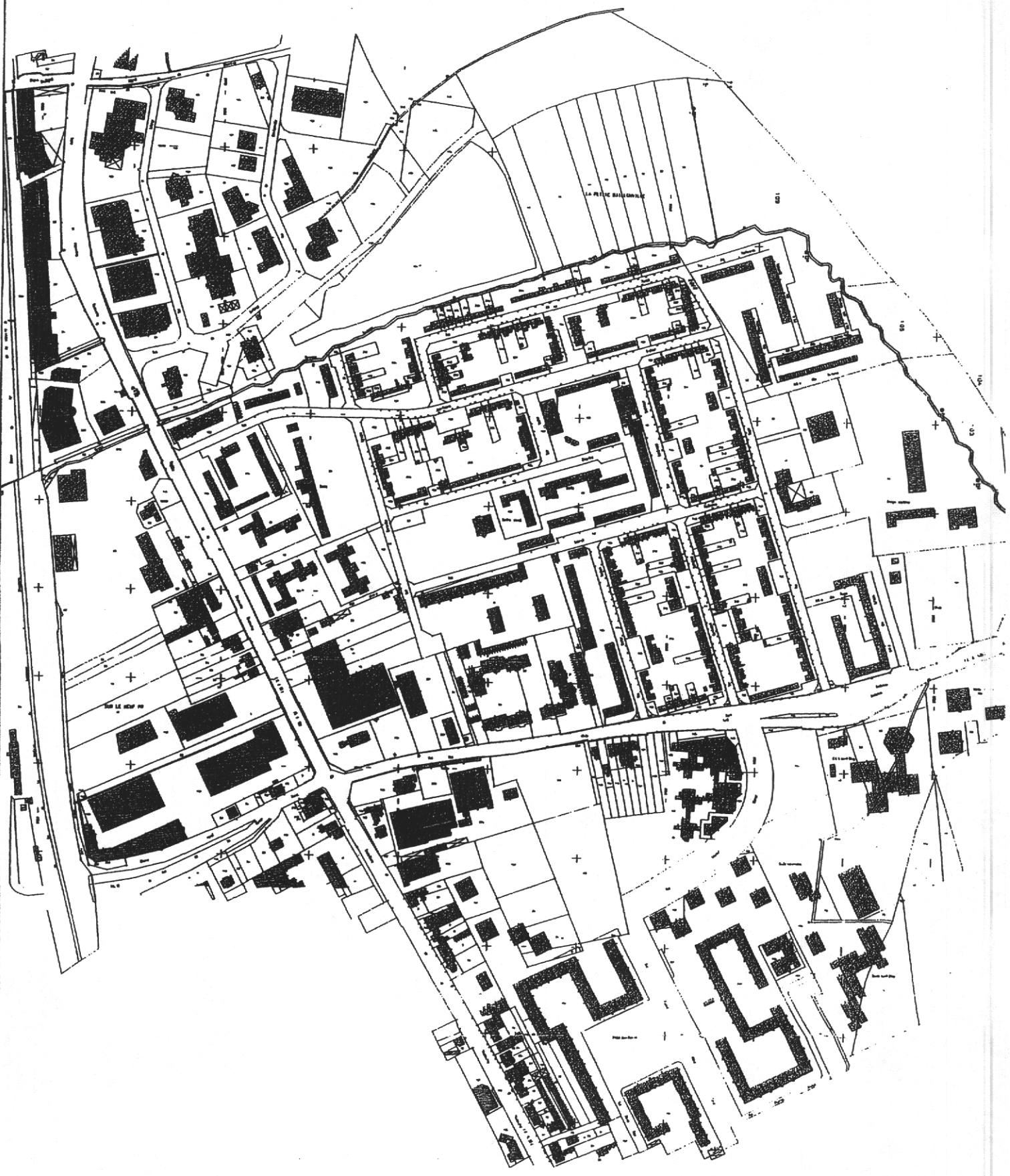
Quartier St-Eloy

WOIPPY

Quartier Pas-Genie

METZ

▲ Limites communales
■ Quartiers ORU
Fond cartographique: BDTOP0 de l'IGN
Réalisation: AGLURAM - septembre 2005

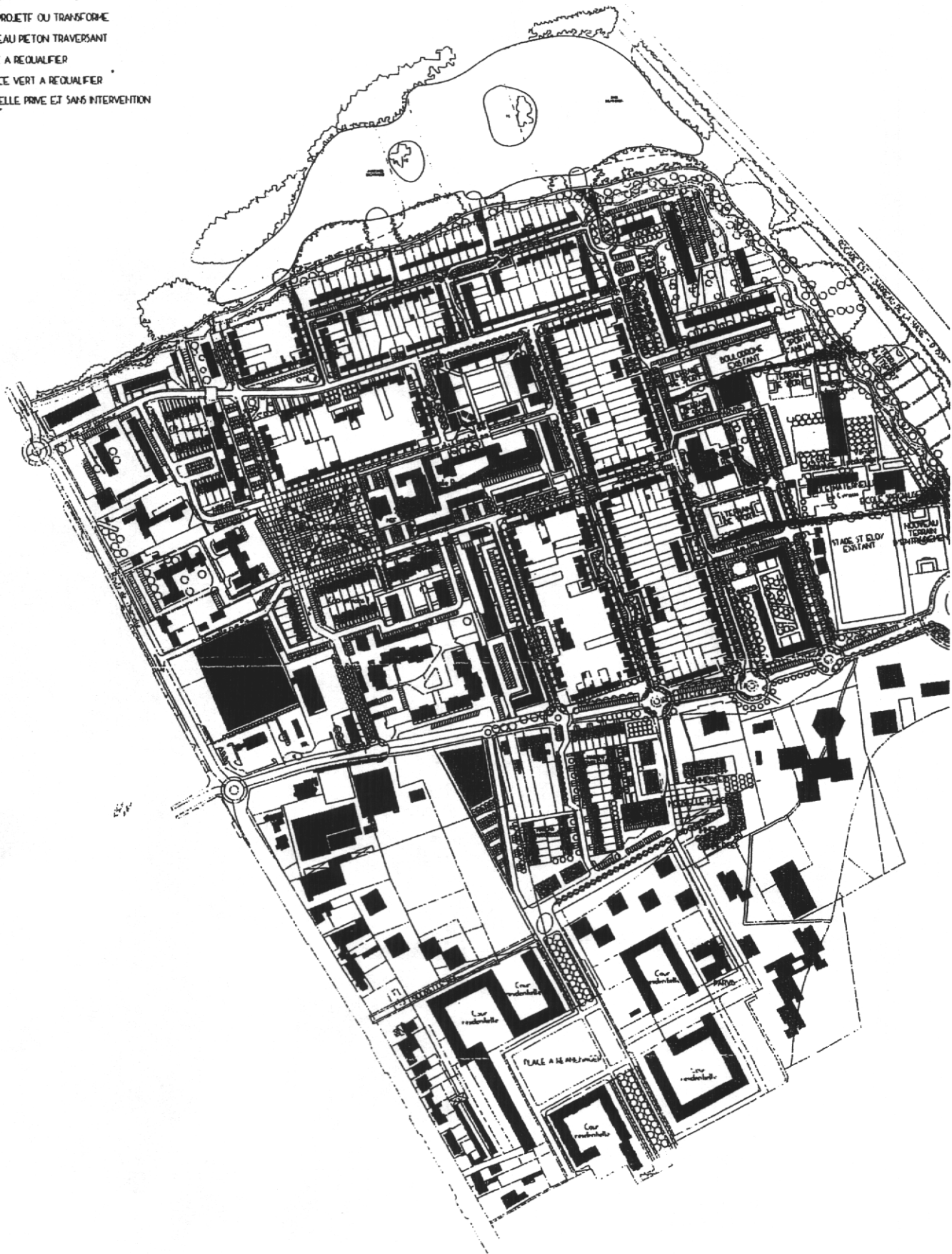


Echelle 1/4000

PLAN AVANT-PROJET

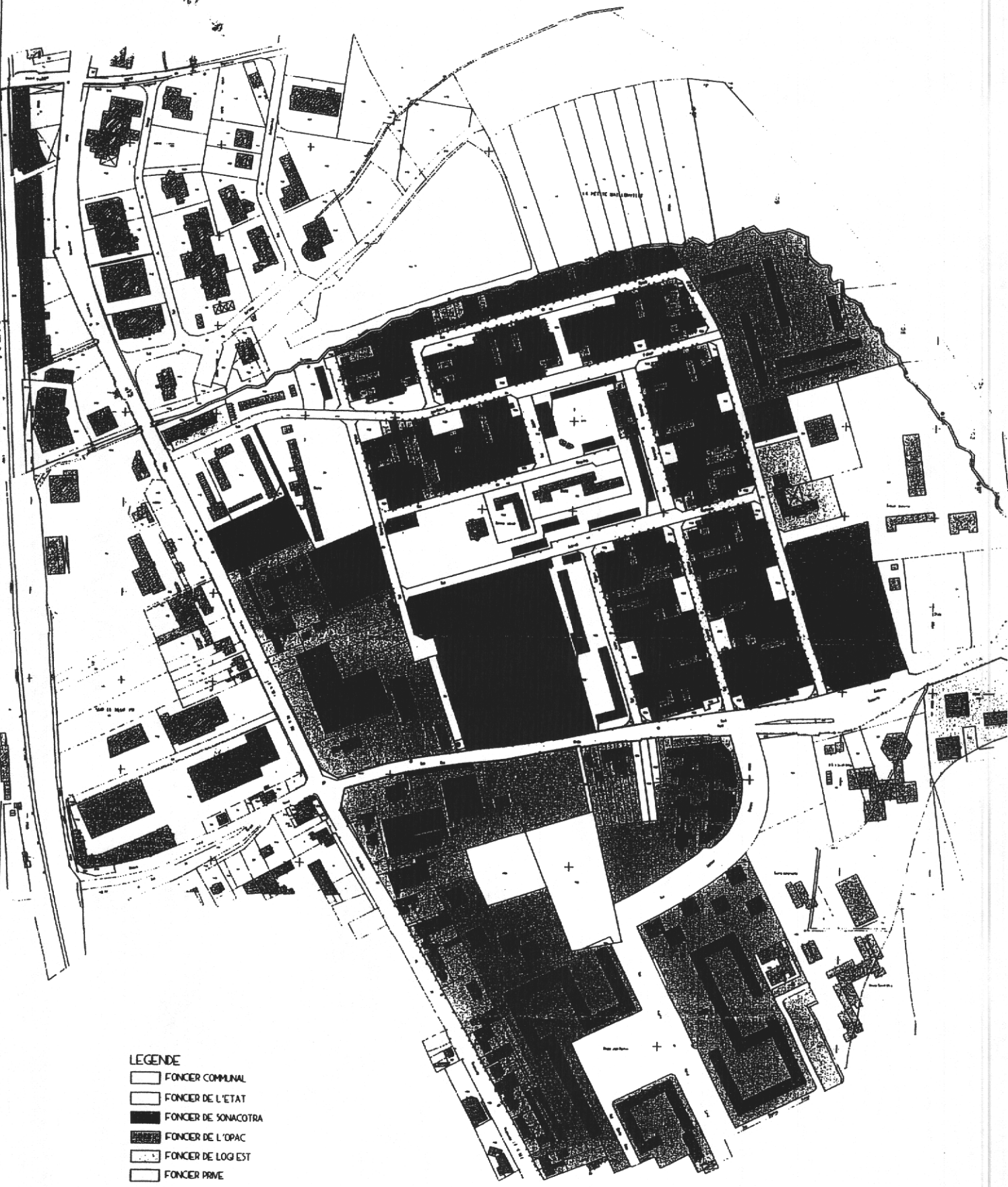
LEGENDE

- BATI EXISTANT
- BATI PROJETE OU TRANSFORME
- PLATEAU PIETON TRAVERSANT
- VOIE A REQUALIFIER
- ESPACE VERT A REQUALIFIER
- PARCELLE PRIVEE ET SANS INTERVENTION



Echelle 1/4000

PLAN ADRES PROJET

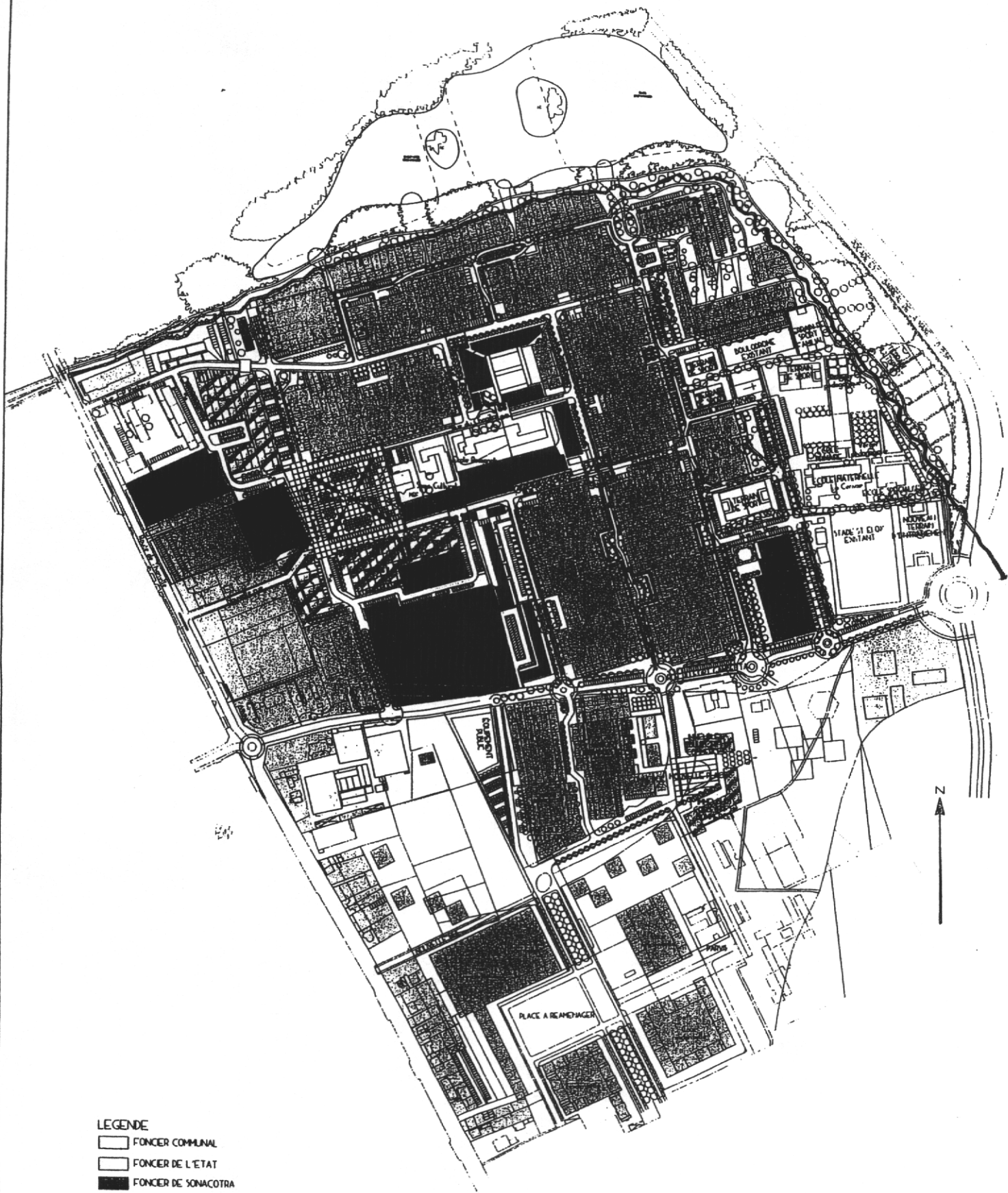


LEGENDE

- FONCIER COMMUNAL
- FONCIER DE L'ETAT
- FONCIER DE SONACOTRA
- FONCIER DE L'OPAC
- FONCIER DE LOG EST
- FONCIER PRIVE

Echelle 1/4.000

ATELIER A4 - CABINET SHONET - ATELIER CASARI



LEGENDE

- FONCIER COMMUNAL
- FONCIER DE L'ETAT
- FONCIER DE SONACOTRA
- FONCIER DE L'OPAC
- FONCIER DE LOGEST
- FONCIER PRIVE
- FONCIER DE L'ASSOCIATION FONCIERE DU LOGEMENT
- FONCIER D'UN BALLEUR SOCIAL

Echelle 1/4000

ATELIER AT - CABINET SIMONET - ATELIER CASARI

PLAN FONCIER PROJETE QUARTIER SAINT-ELOY ET PRE GENIE

Document 6 : tableau comparant les types et les statuts de logements présents sur les quartiers « avant » et « après », mettant en évidence la diversification introduite par le projet et la mixité sociale créée.

NATURE DES LOGEMENTS	AVANT	APRES
Logements sociaux collectifs	2 810	2 710
Logements sociaux individuels	194	38
Pavillons à 100 000 €	0	15
Logements privés	1326	1326
Vente Opac de Metz		186
Foncière Logement		36
TOTAL	4330	4311

Sources : HLM du Nord-Est, LogiEst, Opac de Metz, 2005.

44

Document 7 : note sur la reconstitution globale de logements locatifs sociaux, en articulation avec le plan de cohésion sociale dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Le projet urbain prévoit la démolition de 294 démolitions.

Tableau récapitulatif présentant le nombre de démolitions

LIEU	PROPRIETAIRE	NOMBRE DE LOGEMENTS DETRUITS	ECHEANCIER
Rue Charcot (Quartier Pré-Génie)	LogiEst	174	2004-2006
Rue des Hortensias (Quartier St-Eloy)	LogiEst	6	2008
Rue des écoles et rue Pierre et Marie Curie (Quartier Pré-Génie)	LogiEst	16	2007
Rue Sechehaye (Quartier St-Eloy)	Opac de Metz	8	2006
TOTAL		204	

204 démolitions sont prévues dans cette convention. Tandis que la démolition des 90 logements de l'immeuble 26-50 rue Corneille Agrippa fera l'objet d'un avenant.

La reconstruction du nombre de logements démolis sera organisée de la manière suivante :

- la reconstruction de 204 logements sociaux dans un premier temps.
- les 90 constructions à faire en contre partie des démolitions de l'immeuble 26-50 rue Agrippa feront l'objet d'un avenant.

Tableau récapitulatif présentant le nombre de constructions

LIEU	PROPRIETAIRE	NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS
Plaine Charcot (Quartier Pré-Génie)	LogiEst	20 logements en R+2 PLUS-CD
Plaine Charcot (Quartier Pré-Génie)	LogiEst	11 pavillons PLUS-CD
Plaine Charcot (Quartier Pré-Génie)	LogiEst	7 pavillons PLUS-CD
Plaine Charcot (Quartier Pré-Génie) Action liée à l'avenant concernant les commerces du	LogiEst	14 pavillons PLUS-CD

Charcot		
Plaine Charcot (Quartier Pré-Génie) Action liée à l'avenant concernant les commerces du Charcot	LogiEst	10 logements en R+2 PLUS-CD
Plaine Charcot (Quartier Pré-Génie) Action liée à l'avenant concernant les commerces du Charcot	LogiEst	24 logements en R+2 PLUS
Plaine Charcot (Quartier Pré-Génie) Action liée à l'avenant concernant les commerces du Charcot	LogiEst	14 logements en R+2 PLUS
A déterminer	Opac de Metz	8 pavillons PLUS-CD
Plaine Charcot (Quartier Pré-Génie) Action liée à l'avenant concernant les commerces du Charcot	Privé – bailleur (au-dessus de la surface commerciale)	10 logements en R+2
Rue Gabriel Poulmaire (Quartier St-Eloy) Action liée à l'avenant concernant la démolition de l'immeuble 26-50 rue Agrippa	Bailleur à déterminer	26 logements en R+1 / R+2
Woippy Bois ZAC des Coteaux 2 ^{ème} tranche	Bailleur à déterminer	60
TOTAL		204

A l'heure actuelle, le nombre de constructions qui peut être assuré pour les deux prochaines années s'élève à 136, soit un peu plus de la moitié des démolitions fixées (hors immeuble 26-50 rue Corneille Agrippa dit « Le Sono »). Ces réalisations se font toutes sur le territoire communal de Woippy.

Les deux prochaines années permettront à la ville de Woippy de déterminer avec exactitude la construction du nombre de logements sociaux restants.

La démarche de reconstruction sur le site « Charcot » répond parfaitement à la prérogative n°28 du PLH de l'agglomération messine. En effet, des logements sociaux individuels en bandes sont prévus.

L'application du principe « une démolition - une reconstruction » sera étudié pour la démolition de l'immeuble 26-50 rue Corneille Agrippa lorsque l'avenant sera réalisé.

REMISE DANS LE CIRCUIT DE 70 LOGEMENTS

Dans le cadre du plan de relogement lié à la démolition des 174 logements, il a été remis dans le circuit de l'offre de logements, 70 logements qui ont bénéficié de travaux de rénovation et de réhabilitation lourdes.

Document 8 : note sur la stratégie de relogement explicitant notamment le diagnostic (nombre de familles concernées), les stratégies de relogement envisagées (parcours résidentiel proposé), leur articulation avec les dispositifs existants (politique locale du logement et logement des plus démunis) et la structuration des partenariats constitués (bailleurs, communes, EPCI, services sociaux, Etat, ...).

Diagnostic

Un protocole d'accord permettant l'application du plan de relogement des immeubles Charcot a été mis en place.

La réalisation de ce plan de relogement fait suite à une étude réalisée par LogiEst en janvier 2003.

- 143 familles en septembre 2003 étaient concernées par le plan de relogement.
- 2 ménages avaient des ressources supérieures au plafond HLM.
- 128 ménages avaient des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM correspondant aux logements PLA intégration.
- 59 isolés soit un nombre supérieur au nombre de petit logement (45) ; cependant, les chiffres ne donnent pas le nombre de personnes séparées avec la possibilité de se voir attribuer un logement tenant compte de la garde même temporaire des enfants.
- 35 enfants majeurs déclarés.
- 42 logements vacants dans le patrimoine de Woippy – Metz – Nord ont été réservés, après réfection, aux locataires de la résidence Gambetta.
- Une capacité de plus de 200 logements libérés chaque année (répartition des types inconnue) dans le patrimoine de Woippy Metz-Nord.
- Une capacité complémentaire d'environ 350 logements sur le restant de l'agglomération messine (répartition des types inconnue).

Stratégies de relogement envisagées (parcours résidentiel proposé),

Préalablement au plan de relogement et afin de recueillir tous les éléments susceptibles d'aider à son élaboration, il a été réalisé une enquête auprès de tous les locataires encore présents dans les lieux.

Lors de cette enquête, les locataires ont fait connaître leurs souhaits en matière de futurs logements.

Pour ce faire, ils ont complété une demande de logement ordinaire avec fourniture des pièces nécessaires et ont répondu à un questionnaire spécifique à propos du futur logement. Chaque famille a apporté les renseignements supplémentaires qui lui semblaient pertinents, lors d'un entretien informel avec un représentant de LogiEst.

Un dossier personnalisé a été constitué pour chaque famille et chaque membre de famille ou co-résidant souhaitant accéder à un logement indépendant.

Cet entretien a permis également de repérer et/ou d'aborder, les difficultés inhérentes à chaque famille et de faire les constats ou les bilans correspondants dans les domaines suivants :

- Santé : prise en compte des difficultés liées à la santé d'un ou des membres de la famille.
- Hygiène : constat de l'hygiène générale du logement.
- Comportement : relation des conflits et de troubles de voisinage.

- Impayé de loyer: bilan et situation budgétaire de la famille.

Sauf cas de force majeure, chaque famille a un seul référent au sein de LogiEst pour tout ce qui concernera la phase de relogement.

Ce référent s'identifiait et décrivait son rôle vis à vis de la famille, apportait toutes les informations à propos du plan de relogement et abordait les difficultés qui peuvent surgir.

Structuration des partenariats constitués (bailleurs, communes, EPCI, services sociaux, Etat)

Les partenaires locaux de cette opération de rénovation urbaine étaient et sont avant tout la ou les collectivités locales et les représentations des locataires concernés.

Les collectivités locales intéressées étaient et sont les communes de Metz et plus particulièrement de Woippy où se trouvent les immeubles concernés.

Ces collectivités locales étaient et sont représentées par leur CCAS pour ce qui est de la politique sociale locale et / ou toutes structures impliquées dans la Politique de la ville.

La CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) et l'Amicale Charles FOURRIER affiliée à l'association familiale Le Phalanstère de la Moselle assuraient et assurent la représentation des locataires avec chacun un élu au sein du conseil d'administration de LogiEst.

Le tissu social du quartier : le Centre Médico-Social, le Centre Médico – Psychologique et l'espace Accueil, Ecoute et Soins (AES).

Les autres partenaires : la CA2M, le Fond de Solidarité au Logement (GIPDAL), la DDE et le Conseil Général de la Moselle.

Les signataires : l'Etat, la ville de Woippy, LogiEst, les associations représentatives des locataires : CLCV et Amicale Charles Fourier.

Et

Concernant les démolitions envisagées dont le maître d'ouvrage sera LogiEst, un avenant au protocole d'accord déjà réalisé pour la démolition des immeubles du Charcot pourra être constitué.

Concernant les 8 démolitions de logements de l'Opac de Metz, l'Opac de Metz s'engage à reloger les 8 foyers.

Document 9 : note sur les besoins résultant de l'insertion des familles et individus présentant des caractéristiques spécifiques, notamment issus de l'immigration, et cumulant plusieurs handicaps.

Pour une meilleure intégration des gens issus de l'immigration :

Apprentissage du français dans le cadre d'atelier mis en place dans les structures socio-culturelles : centre social de St-Eloy, MJC Boileau - Pré Génie.

Action contre l'illettrisme, avec la mise en place de l'espace Gambetta au quartier St-Eloy.

Organisation de déjeuners thématiques dans les écoles maternelles afin de diffuser des coutumes culinaires de chaque pays d'origine des familles des écoliers.

Cours de langue de cultures d'origine (turc, arabe, etc.).

Création de 2 groupes de paroles (un de filles et un de garçons) qui fonctionneront ponctuellement de façon mixte afin de favoriser la mixité sexuelle et de débattre de certains problèmes qui se posent dans les quartiers entre les genres (le non-respect de l'autre qui est différent de nous, l'altération de l'image féminine, etc.).

Accès à un soutien psychologique clinique aux jeunes porteurs d'une culture spécifique et aux femmes monoparentales : accéder au soin qui prendra en compte leur identité culturelle, ethnique, leur langue, leurs coutumes, leur système de représentation.

Mise en place d'un soutien psychologique au sens large du terme, pour les jeunes et les familles monoparentales : s'appuyer sur le réseau existant AES, PAEJ, Ecole de Parents.

Mise en place du programme de réussite éducative pour aider les enfants qui rencontrent de graves difficultés dans le domaine scolaire.

Aides financières et matérielles, de la part de la ville, aux associations : centre social St-Eloy, MJC Boileau – Pré Génie en mettant en œuvre des activités éducatives, des ateliers jeunes, des Opérations Ville Vie Vacances (OVVV) dont l'importance est liée aux difficultés de la population, des familles.

Pour une meilleure prise en compte des personnes handicapées, personnes âgées, personnes avec des facultés visuelles réduites :

Construction de logements adaptés à leurs facultés.

Construction des aménagements urbains adaptés aux différents publics pour leur faciliter la fréquentation des espaces publics.

Travail avec des associations d'handicapés, centre pour aveugles de Woippy, la Police, CCAS.

Construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Bien que située sur un terrain extérieur au périmètre ORU, cette structure sera ouverte également aux populations ORU.

Mise en place d'une structure d'accueil et d'orientation (Accueil Ecoute et Soins AES) pour les personnes (enfants et adultes) souffrant de difficultés psychologiques.

Document 10 : note déclinant les objectifs de développement durable du projet.

Le projet urbain mené par les villes de Woippy et de Metz a pour principal défi d'intervenir ou d'interagir de manière simultanée et équilibrée sur les trois objectifs suivants.

MAINTENIR L'INTEGRITE DE L'ENVIRONNEMENT

Les villes visent dans l'ensemble de leurs actions, la préoccupation du maintien de la nature dans les quartiers, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques, notamment par le maintien des habitats essentiels aux espèces. La valorisation du ruisseau de Woippy, l'aménagement d'une zone de loisirs nautiques comprenant des îles pour y favoriser la nidification des espèces spécifiques à ce milieu illustrent parfaitement bien ce volet du développement durable.

Aussi, la ville de Woippy souhaite rendre accessible les aspects les plus simples de la nature. Cet objectif sera en partie atteint avec la création de jardins et mini-ferme pédagogiques. Le travail sur l'intégration paysagère des aménagements, la multiplication des aménagements paysagers des places et des placettes participe à la création et au maintien de petits écosystèmes urbains.

Un autre aspect de l'environnement est également à considérer : celui de la consommation d'énergie. Cette volonté se traduira par l'exigence d'utilisation de certains matériaux de construction et par la mise en place de dispositifs d'éclairage économiseurs d'énergie.

AMELIORER L'EQUITE SOCIALE

Les villes visent à satisfaire les besoins essentiels des populations. Pour parvenir à cela, des actions sont apportées à l'amélioration de la qualité de vie, en améliorant le suivi par rapport à l'emploi (suivi individualisé par les professionnels de la Maison de l'Emploi et de la Formation), à l'éducation (rénovation des écoles, aménagements périscolaires), aux soins médicaux, aux services sociaux, à un logement de qualité, par la participation aux différents processus de prise de décision.

¶

AMELIORER L'EFFICACITE ECONOMIQUE

La dimension économique constitue également un point capital du projet urbain. En effet, maintenir une activité commerciale, développer la dimension économique d'un territoire participe à conserver ou développer une certaine attractivité.

En effet, avec le taux de chômage important, la ville a pour ambition de mobiliser tous ses services pour permettre un retour à l'emploi de chaque demandeur.

De plus, pour que l'équilibre soit présent dans la réalisation du projet urbain, il est prévu de reconstituer une place commerçante pour que les commerces existants puissent exercer dans des cellules en bon état. Aussi cette place offrira de nouvelles cellules pour accueillir de nouvelles activités et ainsi utiliser le dispositif de Zone Franche Urbaine (ZFU).

La volonté aussi est de réaménager la place Jean Perrin pour y occuper les locaux situés au rez-de-chaussée adaptés à des activités tertiaires.

Document 11 : note déclinant des objectifs de développement économique du quartier et les moyens d'y parvenir.

AIDER AU DEVELOPPEMENT DE MICROS-ENTREPRISES

Avec la mise en place du dispositif Zone Franche Urbaine :

De nouvelles cellules vont être construites afin de répondre à la demande de création de petites entreprises.

AIDER AU RETOUR A L'EMPLOI

Création d'une école de la 2^{ème} chance

Insertion de clauses d'embauches dans le cadre de l'ORU

Mise en place d'un suivi individuel des demandeurs d'emploi.

CREER UN PÔLE DE CENTRALITE

Création d'une place centrale, attractive (logements sociaux de qualité de faible hauteur, accessible par le TCSP, places de stationnement créées)

Conservation des commerces existants

Création de nouvelles cellules.

Document 12 : Schéma présentant l'organisation de la conduite d'ensemble

<p>1 fois / an</p>	<p>Instance décisionnelle</p> <p>Décide et communique sur le projet.</p>	<div data-bbox="992 378 1303 566" style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Comité de pilotage</p> </div>
<p>1 fois / trimestre</p>	<p>Regroupe tous les maîtres d'ouvrages</p> <p>Suit le projet dans le détail des différentes opérations, en assure la cohérence d'ensemble sur le contenu comme sur le déroulement opérationnel.</p>	<div data-bbox="992 692 1303 887" style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Comité de suivi</p> </div>
<p>1 fois / mois</p>	<p>Regroupe tous les maîtres d'ouvrage.</p>	<div data-bbox="978 1046 1288 1240" style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Comité de coordination</p> </div>
<p>1 fois / semaine</p>	<p>Regroupe les responsables de chaque service de Woippy concerné par l'ORU.</p>	<div data-bbox="978 1289 1288 1484" style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Equipe projet / équipe dans chaque structure</p> </div>
	<ul style="list-style-type: none"> -Chef de projet -Personne chargée des marchés publics -Technicien -Assistante 	<div data-bbox="978 1594 1288 1789" style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p>Service ORU</p> </div>

Document 13 : Plan situant les parcelles cédées à la Foncière Logement.

(Architecte doit le communiquer)

Annexe 2 : Plan de financement et échancier et bilans de démolition

24

PLAN DE FINANCEMENT 2004-2008

N° PROJET : 33										CONTRIBUTIONS										PRETS			ECHEANCIER							
ZONE INTERVENTION :																														
57751 / Metz/Woippy. / ZUS Quartier prioritaire / Prè Génie, Saint Eloy. 57751 / Woippy / Art 6 GPV/ORU approuvé / Roi 57463 / Metz-Nord / Art 6 GPV/ORU / Chemin de La MosellePatrotte																														
COMMENTAIRE	IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Ville	EPCI	Conseil Général	Conseil régional	Bailleur social y compris les prêts	Fonds propres CDC	Etat	Autres	ANRU	PRETS	Pour mémoire Prêt PRU	Pour mémoire Prêts CIL	Démarrage	Durée					
	NBR E	TYPE (MLR+)	NBR E	SHON	LOGT	M2																				A	S	S	S	S
Assistance Maîtrise Ouvrage Verlainne							057/COMMUNE DE WOIPPY/21570751400018	4 496	19,6%	5 377	4 496	2 248	50%								2 248	50%			2004	1	1			
Assistance Maîtrise Ouvrage Roi							057/COMMUNE DE WOIPPY/21570751400018	2 460	19,6%	2 942	2 460	1 230	50%								1 230	50%			2004	1	1			
Ingénierie de projet (conduite et pilotage)							057/COMMUNE DE WOIPPY/21570751400018	1 000 000	19,6%	1 196 000	1 000 000	200 000	20%				200 000	20%			600 000	60%			2005	1	10			
Assistance et frais annexes							057/COMMUNE DE WOIPPY/21570751400018	1 500 000	19,6%	1 794 000	1 500 000	750 000	50%								750 000	50%			2005	1	8			
Sous Total 12 INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET								2 561 391	19,6%	3 063 424	2 561 391	980 695	38%				200 000	8%			1 380 696	54%								
							19	###	39 650		78 468 112	88 647 143	89 716 930	11 836 551	15%	4 903 397	0%	1 000 013	1%	24 123 546	28%	200 000	0%	1 729 300	3%	36 924 125	66%	17 522 232	22%	17 522 232

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX

Etablie en application :

- des articles 61 à 63 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- du décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,
- de la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2005.

Entre les soussignés :

- La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, ci-après désignée par les termes la Ville de Metz,

d'une part,

et

- L'Association dénommée Amicale du Personnel Municipal (APM), association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local, située 2 route de Lorry à Metz, représentée par son Président Général, Monsieur Noël JOUAVILLE, ci-après désignée par les termes Amicale,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : L'Amicale a pour but d'organiser des activités à caractère social, culturel et sportif destinées au personnel municipal et aux retraités de la Ville de Metz. Ces activités complètent l'action des services publics locaux relevant de la Collectivité.

ARTICLE 2 : La Ville de Metz apporte à la réalisation des objectifs de l'Amicale le concours d'agents municipaux.

A la date d'effet de la présente convention, les agents mis à disposition de l'Amicale sont les suivants :

- 1 Agent Catégorie A
- 2 Agents Catégorie B
- 5 Agents Catégorie C

ARTICLE 3 : La totalité des rémunérations, indemnités et charges sociales des agents municipaux mis à disposition dans le cadre de la présente convention sera facturée par la Ville à l'Amicale à compter du 1^{er} janvier 2006, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2005. Cette facturation sera révisée à chaque augmentation des traitements et/ou des charges sociales y afférents.

ARTICLE 4 : Les agents municipaux mis à disposition continuent à percevoir les rémunérations et indemnités correspondant au grade occupé dans leur cadre d'emplois d'origine.

ARTICLE 5 : Les agents municipaux mis à disposition sont placés sous l'autorité du Président Général de l'Amicale, s'agissant de l'organisation de leur service et de leurs congés annuels.

ARTICLE 6 : Les agents municipaux mis à disposition demeurent soumis aux règles de gestion propres à leur collectivité territoriale d'origine : la Ville de Metz.

Positions statutaires

Les autorisations de travail à temps partiel, de congés pour formation professionnelle, de congés pour formation syndicale ou concernant toute autre position administrative de l'agent, sont délivrées par la Ville de Metz, après avis de l'Amicale.

Pouvoir disciplinaire

La Ville de Metz exerce le pouvoir disciplinaire et peut être saisie par l'Amicale.

Notation annuelle

La notation est établie par la Ville de Metz sur présentation des appréciations de l'Amicale sur la manière de servir de chaque agent mis à disposition. L'Amicale présente également une proposition de note.

Avancement

Les agents mis à disposition conservent le bénéfice de l'avancement d'échelon dans leur cadre d'emplois d'origine et concourent, au même titre que le personnel en activité dans la Collectivité d'origine, dans le cadre des avancements de grade.

Retraite

Ils continuent de bénéficier de leurs droits à pension auprès de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

ARTICLE 7 : La durée de la mise à disposition est fixée par les arrêtés individuels prononçant la mise à disposition.

ARTICLE 8 : L'Amicale établit annuellement un rapport sur les actions organisées dans le cadre de la présente convention et le transmet à la Ville de Metz lors du premier trimestre de l'année suivant l'année de référence.

ARTICLE 9 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature par les parties concernées. Elle sera reconduite tacitement pour des périodes d'une année sauf dénonciation notifiée par écrit trois mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 10 : La convention pourra être modifiée par avenant à tout moment, d'un commun accord entre les parties.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

Pour l'Amicale du Personnel Municipal :
Le Président Général :

Pour la Ville de METZ :
Le Maire :

Noël JOUAVILLE

Jean-Marie RAUSCH

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATIFS

Entre les soussignés :

1) Docteur Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire de la Ville de Metz, agissant au nom et pour le compte de cette collectivité en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2005, ci-après désigné par les termes le propriétaire,

d'une part,

Et

2) Monsieur Noël JOUAVILLE, Président Général de l'Association Amicale du Personnel Municipal (APM), association régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local, située 2 route de Lorry à Metz, ci-après désigné par les termes le preneur,

d'autre part,

qui sont convenus de ce qui suit :

Le propriétaire remet les lieux ci-après désignés, au preneur qui les accepte aux conditions suivantes :

- 1) **ADRESSE** : 2, route de Lorry à Metz
- 2) **CONSISTANCE** : Complexe immobilier affecté aux services municipaux faisant partie du domaine public de la Ville de Metz
- 3) **DESIGNATION DES LIEUX ET EQUIPEMENTS PRIVATIFS** : L'ensemble du bâtiment qui accueille entre autres les locaux de l'Amicale du Personnel Municipal, est implanté sur un terrain cadastré sous la section EH, parcelle 3.

Les locaux mis à la disposition de l'Amicale du Personnel Municipal ont une surface d'environ :

- 224,35 m2 au rez-de-chaussée
- 195,90 m2 au 1^{er} étage
- 354,50 m2 en combles.

- 4) **ENUMERATION DES PARTIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS** : Entrée et parking du complexe immobilier.

ARTICLE 1 - DUREE

La présente mise disposition est consentie et acceptée à compter de la date de signature de la présente convention pour une durée de douze ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

ARTICLE 2 – LOYERS ET CHARGES LOCATIVES

La présente location est accordée moyennant le versement à compter du 1^{er} janvier 2006 d'un loyer mensuel qui s'élève à :

En chiffres : 2 333 Euros

En lettres : deux mille trois cent trente trois Euros

Ce loyer est payable à l'avance, à la Trésorerie Principale de Metz-Municipale 6-8 place Saint Jacques à Metz (Banque de France de METZ compte n° 30001 00529 C570 0000000 16) sans avertissement préalable et au plus tard le 8 de chaque mois.

ARTICLE 3 – LOYERS ET CHARGES LOCATIVES

De même, à compter du 01/01/2006, l'Amicale est tenue de rembourser au propriétaire sa quote-part des charges, payable à l'avance à la Trésorerie Principale de Metz-Municipale 6-8 place Saint Jacques à Metz (Banque de France de METZ compte n° 30001 00529 C570 0000000 16) sans avertissement préalable et au plus tard le 8 de chaque mois.

Elles font l'objet d'une provision mensuelle de 950 Euros (neuf cent cinquante Euros) réajustable en janvier de chaque année en fonction des dépenses réelles exposées l'année précédente.

ARTICLE 4 – REVISION DES LOYERS

Le prix du loyer ainsi fixé sera révisé chaque année à la date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat et en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE. La dernière valeur de la moyenne associée connue à ce jour est le 2^{ème} trimestre 2005, valeur 1271,75.

Le retard dans la publication de l'indice n'autorisera pas le preneur à différer le paiement du loyer. Celui-ci devra être payé à l'échéance normale selon le montant de l'échéance précédente et sauf régularisation ultérieure en conséquence de la révision dont le caractère automatique est expressément précisé.

ARTICLE 5 – CONDITIONS GENERALES

- 1) Les locaux mis à disposition sont exclusivement affectés aux activités administratives, d'accueil et de siège social de l'association preneuse.
- 2) Le preneur accepte les locaux dans l'état où ils se trouvent, les entretiendra et les rendra tels en fin de jouissance.
- 3) La présente mise à disposition ne pourra être cédée, ni sous-louée.

- 4) Le preneur ne pourra exercer dans les lieux mis à disposition aucune activité commerciale même occasionnellement ou toute vente de quelque nature que ce soit. De même, tout buffet froid, lunch, repas et bal ouverts au public y sont interdits.
- 5) Le preneur ne pourra y effectuer aucune addition, installation ou modification, sans une autorisation écrite de la Ville de Metz, qui se réserve le droit de conserver en fin de jouissance et sans indemnité, les améliorations que l'occupant aurait apportées, ou d'exiger la remise des lieux dans leur état initial aux frais de ce dernier.
- 6) Le preneur souffrira des réparations et même des changements ou améliorations que la Ville de Metz pourrait estimer utiles dans le bâtiment, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ou compensation en raison de leurs inconvénients ou de leur durée, même si les travaux se prolongeaient au-delà de quarante jours.

De ce fait, il ne sera dû au preneur aucun dédommagement pour l'interruption dans la distribution d'eau, gaz et électricité par suite de réparation ou de gelée.

- 7) Il appartiendra au preneur de contracter les assurances nécessaires pour le garantir contre les risques d'incendie, d'explosion, de vol, dégâts des eaux, les recours des voisins et des tiers, ainsi que les risques de responsabilité y afférents auprès d'une compagnie d'assurances solvable et pouvoir justifier de cette souscription sur toute demande qui pourrait lui en être faite.

En aucun cas, la Ville de Metz ne pourra être rendue responsable des dégâts ou accidents pouvant survenir de cas fortuits, imprévus ou de force majeure.

- 8) L'ensemble de ces clauses sera porté à la connaissance de tous les propriétaires ou gestionnaires successifs, qui devront en respecter et en appliquer les termes.

ARTICLE 6 – RESILIATION

Le preneur et le propriétaire ont la faculté de dénoncer à tout moment la présente mise à disposition moyennant un préavis de six mois par lettre recommandée avec accusé réception, pour des motifs d'utilité publique ou de départ du Service pour un autre site. Dans cette hypothèse, les lieux devront être rendus libres de toute occupation dudit préavis.

ARTICLE 7 – CLAUSE RESOLUTOIRE

- 1) En cas de défaut de paiement du loyer et de l'ensemble des charges, de la non-souscription d'une assurance des risques locatifs, la Ville de Metz, se verrait dans l'obligation de résilier purement et simplement la présente location dans la même forme que la dénonciation du contrat.
- 2) Si le preneur déchu de tout droit d'occupation ne libère pas les lieux, résiste à une ordonnance d'expulsion ou obtient des délais pour son départ, il devra verser une indemnité conventionnelle et forfaitaire de 3,05 Euros (trois euros cinq centimes) par jour de retard et ceci jusqu'au complet déménagement et la restitution des lieux.

Cette indemnité est destinée à dédommager le propriétaire du préjudice provoqué par l'occupation abusive des lieux mis à disposition faisant obstacle à l'exercice des droits du propriétaire.

ARTICLE 8 – GARANTIE PERSONNELLE

Tout Président de l'association bénéficiaire des présentes engage envers la Ville de Metz sa responsabilité personnelle en cas de manquement à l'une de ces clauses et notamment celles relatives au paiement des loyers et de l'ensemble des charges locatives.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION

Pour l'exécution des présentes et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- Le propriétaire : en l'Hôtel de Ville de Metz,
- Le preneur : en son siège social.

Tous les litiges relatifs au présent contrat, les demandes en indemnités, en paiement, en expulsion, et, en général, toutes les demandes en justice seront portées contractuellement devant les tribunaux dans le ressort desquels les locaux mis à disposition sont situés, ce que le preneur accepte formellement, et même dans le cas où il n'occuperait plus les locaux mis à sa disposition et où il aurait quitté la commune dans laquelle ils se trouvent.

Fait et signé à METZ, le

(en double exemplaires, dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît)

Pour le preneur
Le Président Général de l'APM :

Pour le propriétaire
L'Adjoint au Maire Délégué :

Noël JOUAVILLE

Docteur Khalifé KHALIFE

AMENAGEMENT DU TRONCON 3 DE LA PISTE CYCLABLE VELOROUTE

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	Montant total du marché TTC	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Voirie, signalisation horizontale et verticale	TRABET LORRAINE	ZAC du Nouveau Monde - Voie Romaine - 57300 HAGONDANGE	123 038,50	4 mois	AOO	7 décembre 2005
2	Serrurerie	MOLARO	1, route de Kedange 57920 HOMBURG BUDANGE	101 776,01	4 mois	AOO	7 décembre 2005

SURVEILLANCE DU POLE DES LAURIERS

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	Montant total du marché TTC	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
	SANS OBJET	3S	1, rue Rabelais 77120 COULOMMIERS	104 578,53€	1 an reconductible 1 fois	AOO	7 décembre 2005

ASSISTANCE ET CONSEIL FINANCIER DANS LA PERSPECTIVE DE LA CESSIION PARTIELLE D'UNE ENTITE ECONOMIQUE

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Tranche ferme HT</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
	SANS OBJET	ROTSCHILD	1, rue Rabelais 75008 PARIS	100 000,00€	9 mois	AOR	7 décembre 2005

FR-18

LOCATIONS DE SALLE

NOM DE LA SALLE	NIVEAU	DATE	NOM DE L'ASSOCIATION OU DU BENEFICIAIRE	TARIF
Salle Polyvalente Campanules	-	18,19 et 20/11/2005	Association EMENEFA - Marché de Noël	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	18/11/05	Association ATTAC 57 - Réunion publique - METZ	125 €
Centre socioculturel République	2ème étage	19/11/05	Mr Jean-Paul KOCH - Renaissance Sportive Magny	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	25/11/05	A.P.M. Loto - METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	2ème étage	2/12/05	Monsieur MARTIAL Noël - Ass. C.E.P.A -AG-METZ	GRATUIT
Centre socioculturel République	sous-sol	1/12/05	Club Echecs Alekhine - Réunion	GRATUIT
Complexe Municipal Le Sablon	2ème étage	8/11/05	Mr Robert TEMPORELLI - Ass PIVOD - Réunions	GRATUIT
Complexe Municipal Le Sablon	2ème étage	29/11/05	Mme Isabelle RACH - M.A.S. - Réunions	GRATUIT

PROCEDURES ADAPTEES NOVEMBRE 2005

N° MARCHES	DATE D'ATTRIBUTION	OBJET	LOT	TITULAIRE	SOMME EN € TTC
PA05C70	4-nov-05	Réfection couverture du GS Jean Monnet/Bellecroix		TGC	74 490,03
PA05B95	7-nov-05	Fourniture de sapins de Noël 2005		VAUTRIN	7 910,00
PA05B95	7-nov-05	Fourniture de sapins de Noël 2005		DUDOVA	2 924,01
PA05C71	9-nov-05	Fourniture et pose matériels son, lumière et scénique pour Trinitaires		MPM Lorraine	130 721,56
PA05B72	9-nov-05	Fourniture d'un robot sous-marin de nettoyage	Unique	MARINER	19 913,40
PA05B99	16-nov-05	Fourniture et pose d'une électrovane sur l'aire de stationnement provisoire des gens du voyage	Unique	E.R.T.P.	14 864,28
PA05B103	17-nov-05	Bibliothèque Pontiffroy - réfection salle catalogage	Lot 1 Sols minces	CORBIAUX	5 993,63
PA05B104	17-nov-05	Bibliothèque Pontiffroy - réfection salle catalogage	Lot 2 Peinture	MASCI	6 730,96
PA05B92	23-nov-05	Elaboration de disgnostics amiante	Unique	GRAPIN Bruno	8 383,96
PA05B93	24-nov-05	Contrat de maintenance pour les systèmes de désenfumage	Unique	CHRONOFEU	4 520,88
PA05B94	24-nov-05	Contrat de maintenance pour les systèmes d'alarme de détection incendie et de mise en sécurité	Unique	INEO ENERSYS	9 112,32
PA05B98	24-nov-05	Raccordement par fibres optiques de la mairie de quartier de la Grange aux Bois	Unique	S.T.P.M.	36 396,07
PA05B100	25-nov-05	Remplacement de la clôture du Groupe Scolaire Chemin de la Moselle	Unique	MOLARO	39 406,29
PA05B66	29-nov-05	Mise en conformité sous station chauffage ex Longo, rue Wiltzer		CLIMALOR	26 352,66

20 11
 20 02

APPELS D'OFFRES OUVERT NOVEMBRE 2005

N° MARCHES	DATE D'ATTRIBUTION EN CAO	OBJET	TITULAIRE	LOT	SOMME EN € H.T
/	9-nov-05	Travaux de rénovation d'éclairage public	INFRUCTUEUX	Lot 1 : échangeur Blida/fort Gambetta/abattoir/Trèves	/
/	9-nov-05	Travaux de rénovation d'éclairage public	INFRUCTUEUX	Lot 2 : rues Clovis/Tivoli	/
/	9-nov-05	Travaux de rénovation d'éclairage public	INFRUCTUEUX	Lot 3 : Saint Pierre/Eugène jacquot/Sente à my/Malraux	/
/	16-nov-05	Fourniture de carburants pour pompes et par cartes accréditives	CPE	Lot 1 : carburants livrés dans les cuves de la Ville de metz	montant minimum annuel de 153000 litres et un montant maximum de 268000 litres
/	16-nov-05	Fourniture de carburants pour pompes et par cartes accréditives	TOTAL	Lot 2 : carburants avec cartes accréditives	montant minimum annuel de 349000 litres et un montant maximum de 611000 litres
/	16-nov-05	Travaux d'éclairage public	AMEC SPIE	Travaux d'éclairage public secteur urbain dense	montant minimum annuel de 167224,08 euros HT et un montant maximum de 668896,32 euros HT
/	16-nov-05	Travaux d'éclairage public	AMEC SPIE	Travaux d'éclairage public secteur résidentiel	montant minimum annuel de 167224,08 euros HT et un montant maximum de 668896,32 euros HT
/	23-nov-05	Mise en lumière des bords de la Moselle - tranche 1	FORCLUM	Unique	248 954,51